



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
11 août 2020  
Français  
Original : anglais

---

### **Lettre datée du 11 août 2020, adressée au Secrétaire général et aux et Représentants permanents des pays membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte des exposés présentés par M<sup>me</sup> Ghada Fathi Waly, Directrice exécutive de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ; et par M. Vladimir Voronkov, Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme; ainsi que des déclarations faites par S. E. M<sup>me</sup> Retno Lestari Priansari Marsudi, Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie ; S. E. M<sup>me</sup> Selma Ennaifer, Secrétaire d'État auprès du Ministre des affaires étrangères de la Tunisie ; S. E. M. Nguyen Minh Vu, Vice-Ministre des affaires étrangères du Viet Nam ; et par les représentantes et représentants de la Belgique, de la Chine, de la République dominicaine, de l'Estonie, de la France, du Niger, de Saint-Vincent-et-les Grenadines, de l'Afrique du Sud et des États-Unis d'Amérique, dans le cadre de la visioconférence sur « Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme : examen des liens entre terrorisme et criminalité organisée », tenue le jeudi 6 août 2020.

Conformément à l'accord auquel sont parvenus les membres du Conseil pour cette visioconférence, les délégations et entités suivantes ont présenté des déclarations écrites, dont le texte est également joint : Afghanistan, Australie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Brésil, Canada, Chili, Cuba, Danemark, Équateur, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Espagne, Guatemala, Inde, Irlande, Italie, Japon, Kenya, Malaisie, Maroc, Mexique, Nigéria, Pakistan, Pérou, Philippines, Qatar, République de Corée, République islamique d'Iran, Slovaquie, Sri Lanka, Suisse, Tadjikistan, Turquie, Ukraine et Union européenne.

Conformément à la procédure énoncée dans la lettre datée du 7 mai 2020, adressée aux représentantes et représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil (S/2020/372), qui a été arrêtée en raison de la situation exceptionnelle résultant de la pandémie de maladie à coronavirus, le texte ci-joint des exposés et des déclarations sera publié en tant que document du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité  
(Signé) Dian Triansyah Djani



**Annexe 1****Exposé de M<sup>me</sup> Ghada Fathi Waly, Directrice exécutive de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime**

Je vous remercie une fois de plus, Monsieur le Président, de l'occasion qui m'est donnée de prendre la parole aujourd'hui devant le Conseil. Je suis reconnaissante à la présidence indonésienne et à la Ministre Marsudi d'avoir organisé cette réunion sur une question qui préoccupe de plus en plus la communauté internationale.

Comme l'a reconnu le Conseil de sécurité, les liens entre le terrorisme et la criminalité organisée sont complexes et multifformes, ce qui constitue une grave menace pour la paix et la sécurité internationales. La crise provoquée par la maladie à coronavirus (COVID-19) pose une série de nouveaux défis aux autorités nationales. Les groupes criminels organisés et les terroristes peuvent chercher à tirer parti et à exploiter de nouvelles vulnérabilités, et les schémas de transit évoluent en raison des restrictions aux déplacements et des mesures de confinement, ce qui ajoute aux défis posés à la sécurité des frontières. Des réponses globales et coopératives sont plus que jamais nécessaires.

Compte tenu des vastes mandats de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) en matière de justice pénale qui traitent du terrorisme et de la criminalité organisée, le renforcement des capacités à faire face à ces menaces représente une priorité essentielle de notre soutien aux États Membres, et je me réjouis de pouvoir discuter de ces questions avec les membres aujourd'hui.

C'est pour moi un honneur de me joindre à mon collègue, le Secrétaire général adjoint Voronkov, pour présenter les conclusions du rapport du Secrétaire général sur les mesures prises par les États Membres et les entités signataires du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme, pour résoudre le problème des liens entre terrorisme et criminalité organisée (S/2020/754).

Le rapport a été préparé par l'ONUDD et le Bureau de lutte contre le terrorisme en réponse à la demande figurant dans la résolution 2482 (2019). Il reflète les contributions de 50 États Membres et de 15 entités du Pacte mondial des Nations Unies et a bénéficié de précieuses contributions du système des Nations Unies, notamment de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions.

Le rapport fournit un précieux aperçu des mesures prises par les États Membres et les entités des Nations Unies pour s'attaquer aux liens entre le terrorisme et la criminalité organisée, ainsi que des recommandations pour l'avenir. Dans leurs contributions, les États Membres ont souligné toute une série de liens entre le terrorisme et la criminalité organisée, souvent en rapport avec le financement du terrorisme.

Les difficultés varient selon les régions et certains États n'ont pas pu confirmer l'existence de liens, invoquant une activité terroriste limitée dans leur pays ou des contraintes liées aux capacités d'enquête. Les liens entre le terrorisme et la criminalité organisée peuvent être opportunistes, fondés sur un territoire partagé ou sur d'autres intérêts mutuels. Les alliances peuvent également s'appuyer sur des relations personnelles, probablement développées en prison dans les cas où les terroristes ont des antécédents criminels.

De nombreux États ont indiqué que les terroristes tirent profit de la criminalité organisée, notamment de la traite des personnes et du trafic de migrants, de drogues, d'armes à feu, de biens culturels et d'autres biens, des enlèvements contre rançon, des vols et d'autres actes illicites.

Dans certains cas, des combattants terroristes étrangers de retour au pays ont pris part à des activités criminelles organisées, tandis que dans d'autres États, des groupes criminels organisés ont été impliqués dans le transport de terroristes à travers les frontières. Certains États Membres ont observé cependant que les organisations criminelles souhaitaient de moins en moins coopérer avec des groupes terroristes, parfois pour éviter tout regain de surveillance de la part des autorités nationales.

Les actions signalées par les États Membres pour contrer ces menaces montrent que de nombreux gouvernements ont pris des mesures pour adopter les réponses législatives, politiques et opérationnelles identifiées dans la résolution 2482 (2019). Dans leurs contributions, les États Membres ont mis l'accent sur les mesures suivantes : la ratification des instruments juridiques pertinents, notamment les instruments mondiaux de lutte contre le terrorisme, la Convention contre la criminalité transnationale organisée et les conventions internationales relatives au contrôle des drogues ; la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la corruption en renforçant les cellules de renseignement financier, en se conformant aux instruments et résolutions pertinents des organes des Nations Unies et aux recommandations du Groupe d'action financière, ainsi qu'en établissant des partenariats public-privé ; le renforcement de la sécurité des frontières et la coordination internationale, par exemple en collectant et en analysant les renseignements préalables concernant les voyageurs/dossiers passagers ; la mise en œuvre de réponses globales à la demande et au trafic de drogues ; l'amélioration de la gestion des prisons pour prévenir la radicalisation violente et la récidive ; et la mise au point de stratégies qui intègrent des approches au niveau de l'ensemble de la société visant à prévenir et contrer l'extrémisme violent.

Les États ont souligné que la coopération interinstitutionnelle et internationale était un facteur clef de réussite dans tous ces domaines. L'établissement de liens entre les cellules de renseignement financier et les enquêteurs antiterroristes a été cité comme une priorité particulière. L'importance des groupes de travail conjoints, des centres d'opérations et d'autres mécanismes de coordination entre les services de renseignement, les services frontaliers et les spécialistes de la justice pénale pour détecter et contrer les crimes de manière intégrée a également été soulignée.

Les États Membres ont en outre souligné la nécessité d'une coopération transfrontalière pour faire face à la nature transnationale de la criminalité et des menaces terroristes, notamment par le biais de plates-formes régionales, d'accords bilatéraux de partage d'informations, de l'échange d'officiers de liaison des services de police, d'INTERPOL et des bases de données et des outils des organisations régionales, et des traités d'entraide judiciaire.

Le rapport a également identifié plusieurs domaines d'action intensifiée pour répondre pleinement à la résolution 2482 (2019) et pour développer et diffuser davantage les bonnes pratiques signalées par les États Membres. Les cadres juridiques nationaux pourraient être mis à jour pour inclure des définitions précises des infractions liées au terrorisme et à la criminalité organisée et la criminalisation des actes de facilitation. Davantage de ressources pourraient être consacrées au renforcement de la coordination et des capacités nationales en matière de renseignement et de justice pénale par la création d'unités spécialisées et de mécanismes interinstitutionnels, ainsi que par un accent plus marqué sur les activités de police fondées sur le renseignement et sur la collecte et la conservation des preuves, y compris les preuves électroniques. La priorité devrait également être de cibler des réseaux entiers de criminalité organisée ou de terrorisme lors de la constitution de dossiers criminels.

Parmi les autres mesures nécessaires figurent le renforcement de la sécurité aux frontières terrestres, aériennes et maritimes grâce à des outils de collecte de données, des systèmes de contrôle et une coordination renforcée, ainsi que la poursuite des efforts visant à approfondir la coopération régionale et internationale.

Le rapport souligne également l'importance des mesures ciblant les liens spécifiques entre le terrorisme et la criminalité organisée, par exemple entre le trafic de drogue et le financement du terrorisme, ou pour mettre fin à l'exploitation illicite et au trafic de ressources naturelles, d'armes légères, d'espèces sauvages et d'autres biens.

Un soutien accru est nécessaire pour lutter de manière globale contre toutes les formes de traite des personnes, y compris lorsque ces crimes sont commis par des groupes terroristes. On pourrait également encourager et aider les États Membres à harmoniser toutes les mesures prises avec les cadres juridiques internationaux pertinents, y compris le droit international humanitaire, le droit des droits de l'homme et le droit des réfugiés. Ces observations sont tirées des stratégies et des bonnes pratiques que l'ONUSD a relevées au cours de ses années de travail sur le terrain afin de lutter contre la criminalité organisée et le terrorisme et qu'il promeut dans le cadre de son appui au renforcement des capacités des États Membres.

Enfin, le rapport souligne la nécessité de mener davantage de recherches pour mieux comprendre la nature des liens entre le terrorisme et la criminalité organisée ainsi que les vulnérabilités des différents secteurs face à l'exploitation. Mon collègue, le Secrétaire général adjoint Voronkov, informera le Conseil des efforts déployés par les entités du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme pour aider les États Membres à relever ces défis complexes qui ne cessent d'évoluer.

Dans le cadre du Pacte mondial, l'ONUSD reste déterminé à mettre à profit son expérience et ses compétences en matière de criminalité organisée et de terrorisme. L'ONUSD est particulièrement bien placé pour aider les États Membres à s'attaquer à ces liens, car il est le gardien des conventions des Nations Unies sur la criminalité transnationale organisée et la corruption, et appuie la mise en œuvre des conventions internationales relatives au contrôle des drogues, des règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale, et des instruments internationaux contre le terrorisme.

En collaboration avec le Bureau de lutte contre le terrorisme, le Pacte mondial et d'autres partenaires, l'ONUSD espère mettre à profit ces connaissances dans le cadre de son travail avec les États, leur fournissant une assistance technique et mobilisant les communautés, les parlementaires, la société civile, le secteur privé, les jeunes, les femmes et toutes les parties prenantes afin de promouvoir une action globale, intégrée et centrée sur les victimes contre les liens entre la criminalité organisée et le terrorisme.

Je vous remercie une fois de plus, Monsieur le Président, de l'occasion qui m'est donnée de présenter un exposé aux membres du Conseil. L'ONUSD est prêt à vous soutenir.

## Annexe 2

### **Exposé de M. Vladimir Voronkov, Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme**

Je remercie le Conseil de sécurité, sous la présidence de la République d'Indonésie, d'avoir organisé le présent débat public sur la lutte contre les liens entre le terrorisme et la criminalité organisée. Je suis particulièrement heureux de participer à la présente réunion avec M<sup>me</sup> Ghada Waly, Directrice exécutive de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC).

Le rapport du Secrétaire général (S/2020/754) montre comment la capacité des terroristes de s'appuyer sur la criminalité organisée, qu'elle soit nationale ou transnationale, en ligne ou hors ligne, peut exacerber la menace que le terrorisme fait peser sur la paix et la sécurité internationales.

Le mois dernier, nous avons débattu de cette menace complexe au cours de la première Semaine de la lutte contre le terrorisme organisée virtuellement à l'ONU, qui a porté sur les défis stratégiques et pratiques de la lutte contre le terrorisme dans le contexte de la pandémie mondiale. Plus de 1 000 personnes ont participé à 10 réunions interactives pendant cette semaine, dont des représentants de 134 États Membres, 88 organisations de la société civile et du secteur privé, 47 organisations internationales et régionales et 40 entités des Nations Unies.

Je suis ravi que M<sup>me</sup> Waly et l'Ambassadeur Djani, Représentant permanent de la République d'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies et Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés, se soient également joints à nous pour certaines des sessions les plus importantes de la Semaine.

La Semaine virtuelle de la lutte contre le terrorisme a contribué à maintenir l'élan que nous avons créé au cours de l'année écoulée grâce à huit conférences régionales de haut niveau sur des questions cruciales de lutte contre le terrorisme couvrant les quatre piliers de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies. Elle a permis d'améliorer notre compréhension collective de l'incidence et des conséquences potentielles de la crise de la maladie à coronavirus (COVID-19) sur le paysage du terrorisme, de mieux cerner les besoins, les priorités et les attentes des États Membres en matière de lutte contre le terrorisme et d'entendre les points de vue d'autres acteurs clefs, notamment les organisations de la société civile et le secteur privé.

Nos débats ont montré que les États Membres partagent la même compréhension et la même préoccupation quant au fait que les terroristes tirent des fonds du trafic illicite de drogues, de biens, de ressources naturelles et d'antiquités, ainsi que des enlèvements contre rançon, de l'extorsion et d'autres crimes odieux. Cette préoccupation est clairement reflétée dans le rapport du Secrétaire général.

Les intervenants ont relevé la forte augmentation de la cybercriminalité au cours des derniers mois, avec une hausse de 350 % des sites de hameçonnage durant le premier trimestre de cette année. Nombre de ces attaques numériques ont été dirigées contre des hôpitaux et des systèmes de soins de santé, entravant leur travail vital de réponse à la pandémie.

Les intervenants ont également souligné l'importance de veiller à ce que les efforts de lutte contre les liens entre le terrorisme et la criminalité organisée soient proportionnés à la menace et respectent pleinement les droits de l'homme et les libertés fondamentales.

Ces points de vue alimenteront la deuxième semaine de la lutte contre le terrorisme, reportée à l'année prochaine, qui coïncidera avec le septième examen biennal de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies.

Nous n'avons pas encore pleinement appréhendé l'incidence et les conséquences de la pandémie sur la paix et la sécurité mondiales, et plus particulièrement sur la criminalité organisée et le terrorisme. Nous savons que les terroristes exploitent les perturbations et les difficultés économiques considérables causées par la COVID-19 pour répandre la peur, la haine et la division, ainsi que pour radicaliser et recruter de nouveaux membres. L'augmentation de l'utilisation d'Internet et de la cybercriminalité pendant la pandémie aggrave encore le problème.

La Directrice exécutive Waly nous a expliqué comment les États Membres s'attaquent aux liens entre le terrorisme et la criminalité organisée.

Le rapport du Secrétaire général comprend également un certain nombre d'exemples de la manière dont les entités du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme fournissent un soutien au renforcement des capacités et une assistance technique aux États Membres pour résoudre le problème des liens entre le terrorisme et la criminalité organisée, comme le demande la résolution 2482 (2019).

L'Assemblée générale a chargé le Bureau de lutte contre le terrorisme (BLT) de diriger les efforts de lutte contre le terrorisme du système des Nations Unies en renforçant la cohérence et la coordination, notamment par le biais du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme. Nous continuons également à travailler en étroite collaboration avec les organes subsidiaires du Conseil de sécurité qui ont pour mandat de renforcer la capacité des États Membres à prévenir les actes terroristes et à y répondre.

Le Pacte mondial met à profit les compétences de chaque entité pour appuyer les mesures législatives, politiques et opérationnelles de lutte contre la criminalité organisée et le financement du terrorisme. Par exemple, l'ONUSC préside le Groupe de travail du Pacte mondial sur la justice pénale, les ripostes juridiques et la lutte contre le financement du terrorisme. La Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT) préside le Groupe de travail du Pacte mondial sur la gestion des frontières et l'application de la loi dans le contexte de la lutte contre le terrorisme. Et INTERPOL préside le Groupe de travail du Pacte mondial sur les nouvelles menaces et la protection des infrastructures critiques, en utilisant sa capacité d'analyse et son accès aux bases de données internationales des services de police.

Mon bureau travaille en étroite collaboration avec l'ONUSC, la DECT, INTERPOL et d'autres entités pour apporter une assistance aux États Membres en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ; d'interception et de sécurité des frontières ; d'application de la loi ; de gestion des prisons ; de lutte contre le trafic illicite ; et dans le cadre d'autres efforts visant à faire face aux menaces à la paix et à la sécurité internationales.

En collaboration avec l'ONUSC, le Bureau de l'informatique et des communications, la DECT et le Bureau des affaires de désarmement, mon bureau s'emploie également à élaborer un projet visant à renforcer les mesures de justice pénale pour prévenir et combattre le trafic illicite d'armes légères et de petit calibre et perturber leur fourniture illicite aux groupes terroristes.

Le Programme des Nations Unies de lutte contre les déplacements des terroristes, dirigé par mon bureau en partenariat avec la DECT, l'ONUSC, le Bureau de l'informatique et des communications, l'Organisation de l'aviation civile internationale et INTERPOL, aide les États Membres à renforcer leurs capacités de détection en leur fournissant une assistance législative, en créant des services

d'information sur les passagers et en installant le matériel et les logiciels nécessaires. À ce jour, 36 États Membres participent officiellement à ce programme, qui contribue à leurs efforts de cartographie et d'identification des liens entre les terroristes présumés et les grands criminels.

La gestion des prisonniers extrémistes violents est également cruciale pour s'attaquer aux liens entre le terrorisme et la criminalité organisée. Le BLT, l'ONU DC et la DECT aident les États Membres à renforcer les capacités de leurs services pénitentiaires afin de prévenir la radicalisation violente chez les détenus.

Le BLT, l'ONU DC, l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice et INTERPOL s'attachent également à appuyer les mesures prises par les États Membres pour empêcher la criminalité organisée et les groupes terroristes d'avoir accès à des matières chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires et à des biens à double usage, notamment sur l'Internet clandestin.

L'adoption de la résolution 2482 (2019) a souligné l'importance pour les États Membres de travailler la main dans la main afin de renforcer l'action mondiale visant à rompre les liens entre terrorisme international et criminalité organisée. Il faut entreprendre de nouvelles études pour examiner comment ces liens évoluent, sans pour autant amalgamer automatiquement les deux menaces.

À l'heure actuelle, les États Membres axent à juste titre leur attention sur la lutte contre l'urgence sanitaire et la crise humaine que représente la COVID-19, mais nous ne devons pas oublier la menace permanente que constitue le terrorisme, et encore moins relâcher nos efforts. Dans de nombreuses régions du monde, les terroristes profitent du mécontentement local et de la mauvaise gouvernance pour se regrouper et affirmer leur contrôle.

La pandémie a le potentiel d'agir comme un catalyseur dans la propagation du terrorisme et de l'extrémisme violent en ce qu'elle exacerbe les inégalités, sape la cohésion sociale et alimente les conflits locaux. Nous devons poursuivre notre lutte contre les groupes terroristes et les réseaux criminels afin de leur refuser la possibilité de tirer parti de la crise de la COVID-19. L'action collective et la coopération internationale sont plus que jamais nécessaires.

## Annexe 3

### **Déclaration de S. E. M<sup>me</sup> Retno Lestari Priansari Marsudi, Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie**

La bataille que nous livrons contre la pandémie ne doit pas entraver notre lutte contre le terrorisme. Nous ne devons pas laisser la pandémie créer les conditions permettant au terrorisme de reprendre des forces, de regagner du terrain et de connaître un nouvel essor.

La résolution 2532 (2020), sur la maladie à coronavirus (COVID-19), adoptée le mois dernier, anticipe précisément cette nécessité de cesser les hostilités pendant la pandémie, sauf pour ce qui est de la lutte contre le terrorisme.

Les effets du terrorisme sont encore plus graves pendant la pandémie, comme on peut le voir avec les attentats et les cyberattaques contre des infrastructures publiques essentielles, y compris des hôpitaux. Et c'est encore pire lorsque le terrorisme développe des liens avec la criminalité organisée.

Ces liens peuvent prendre de nombreuses formes et varient d'une région à l'autre. Plusieurs groupes terroristes sont directement impliqués dans le crime organisé ; certains ayant fait du kidnapping une méthode de financement de leurs opérations, d'autres recourant à la contrebande de drogue et d'armes. On a également des exemples où les terroristes collaborent avec des membres de la criminalité organisée pour faciliter le passage des frontières, le trafic d'armes et la traite d'êtres humains, ou les transferts et le blanchiment d'argent.

Une chose est sûre : le renforcement du lien entre terrorisme et criminalité, quelle que soit la forme qu'il prend, peut avoir des effets dévastateurs à l'échelle mondiale et rendre plus difficile la lutte contre la COVID-19 et contre les problèmes de sécurité existants. Nous devons donc redoubler d'efforts pour combattre ce lien, comme le prescrit la résolution 2482 (2019). Dans cette optique, je voudrais partager trois grandes observations.

Premièrement, nous devons adapter nos politiques pour traiter le lien entre le terrorisme et la criminalité organisée, car ces deux phénomènes sont généralement considérés séparément. Nous ne pouvons pas continuer ainsi ; il doit y avoir une plus grande synergie entre les autorités compétentes. Cette synergie accrue est d'autant plus importante pendant la pandémie, étant donné la limitation des ressources. Les contraintes budgétaires ne doivent pas brider nos efforts pour lutter contre le lien entre terrorisme et criminalité.

Il faut aussi opérer les ajustements voulus pour rompre le lien entre terrorisme et criminalité dans les prisons, qui deviennent souvent des viviers où les terroristes interagissent avec d'autres criminels. À cette fin, l'Indonésie a pour politique de séparer les terroristes condamnés par la justice des autres prisonniers.

Deuxièmement, nous devons renforcer notre infrastructure juridique et institutionnelle. Notre législation nationale doit avoir la capacité de s'attaquer au lien entre le terrorisme et la criminalité. Veiller à ce que les instruments juridiques internationaux de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée soient traduits dans la législation nationale est utile à cet égard. Comme le prévoit la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, la loi indonésienne sur le financement du terrorisme nous permet de punir les financiers séparément des terroristes, ce qui élargit notre champ d'action pour combattre le lien entre terrorisme et criminalité organisée.

Il est tout aussi important de renforcer les capacités des services de répression afin qu'ils soient mieux à même de lutter contre ce nouveau phénomène. Le Centre de Jakarta pour la coopération en matière d'application des lois promeut activement le renforcement

des capacités des responsables de l'application des lois d'une centaine de pays dans le domaine du terrorisme et de la criminalité transnationale organisée. Nous allons veiller à ce que le lien entre le terrorisme et la criminalité soit pris en compte dans le cadre de ce programme.

Enfin, les mécanismes régionaux doivent également être en mesure de faire face à ce lien. La réunion ministérielle sur la criminalité transnationale de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est est une instance qui permet de débattre de la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée au sein d'un seul et même cadre. Cette plate-forme commune peut servir d'exemple à d'autres mécanismes régionaux pour traiter ce lien.

Étant donné que le lien entre le terrorisme et la criminalité varie d'une région à l'autre, il est fondamental de mettre les efforts des organisations régionales en synergie. Cela suppose de s'employer à intensifier les échanges d'informations et de meilleures pratiques en temps voulu et d'améliorer notre compréhension des liens qui unissent ces deux phénomènes, y compris la manière dont ils diffèrent d'une région à l'autre. Tout aussi importante est la nécessité d'une plus grande synergie et d'une plus grande unité entre les organes et les organismes des Nations Unies.

Le lien entre le terrorisme et la criminalité est un phénomène relativement nouveau, et l'Indonésie souligne par conséquent la nécessité urgente pour l'ONU d'établir des rapports et des analyses plus détaillés sur la question.

En conclusion, l'efficacité de notre réponse face à cette nouvelle menace dépendra de notre capacité de nous adapter et de renforcer les synergies.

**Annexe 4****Déclaration de M<sup>me</sup> Selma Ennaifer, Secrétaire d'État auprès du Ministre des affaires étrangères de la Tunisie**

Qu'il me soit permis de féliciter S. E. M<sup>me</sup> Retno Marsudi, Ministre indonésienne des affaires étrangères, d'avoir convoqué ce débat public de haut niveau sur le thème si important de l'examen des liens entre terrorisme et criminalité organisée. Nous souhaitons à l'Indonésie une deuxième présidence du Conseil fructueuse et productive. Je tiens également à remercier la délégation allemande pour l'excellente manière dont elle a dirigé les travaux du Conseil de sécurité pendant le mois de juillet.

Je remercie le Secrétaire général adjoint Vladimir Voronkov et M<sup>me</sup> Ghada Fathi Waly, Directrice exécutive de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, pour leurs exposés instructifs.

La résolution 2482 (2019), adoptée il y a un an, a contribué à mettre en évidence les liens entre criminalité organisée et terrorisme. La communauté internationale y exprimait sa préoccupation grandissante devant le fait que les activités criminelles pouvaient servir à financer des actes terroristes, et indiquait que les points communs entre les comportements illicites et violents des terroristes et ceux des groupes criminels organisés étaient un moyen pour les premiers de financer et de mener à bien leurs activités. Les liens qui unissent les terroristes aux criminels sont des liens extrêmement opportunistes et qui apparaissent de plus en plus clairement. Les deux groupes partagent en effet plusieurs similitudes.

Premièrement, le terrorisme et la criminalité organisée sont des phénomènes transnationaux qui se livrent à des activités criminelles transfrontières. Deuxièmement, les groupes criminels fournissent aux terroristes des informations et des services, notamment des documents de voyage contrefaits et des armes à feu. Troisièmement, les terroristes emploient les mêmes tactiques et activités lucratives que les groupes criminels pour financer le terrorisme, comme le trafic de drogue, la traite d'êtres humains et le commerce illicite d'armes, de ressources naturelles et d'objets d'art. Les deux groupes partagent les mêmes itinéraires pour le trafic, la contrebande et les mouvements des combattants terroristes étrangers.

Enfin et surtout, les terroristes comme les criminels exploitent le mécontentement local à l'égard des services publics et de la sécurité. Les deux groupes prospèrent quand les conditions locales, nationales ou régionales sont mauvaises et se caractérisent notamment par l'instabilité politique, les conflits armés, la corruption, les mauvaises conditions économiques et les troubles sociaux, ainsi que dans les zones où l'autorité du gouvernement est limitée et où les frontières sont poreuses. Ils partagent la même hostilité envers les autorités de l'État et font usage d'une force barbare contre les populations. Le terrorisme et la criminalité organisée peuvent tous deux avoir des incidences mondiales sur la paix et la sécurité internationales, car ils menacent les droits de l'homme et l'état de droit et sapent les fondements des sociétés pacifiques et prospères.

Par conséquent, il importe que les États adoptent et mettent en œuvre des mesures globales et intégrées pour prévenir et combattre efficacement le terrorisme et la criminalité organisée d'une manière qui permette de détecter et d'analyser les liens potentiels entre ces deux phénomènes ainsi que d'y apporter des réponses unifiées et coordonnées, dans le plein respect du droit national et des obligations et engagements internationaux. Cela passe notamment par le renforcement de la coordination interinstitutions et la mise au point d'outils permettant l'échange rapide d'informations entre les autorités nationales chargées de la surveillance, d'enquêtes et de poursuites en matière de criminalité organisée et de terrorisme afin de détecter

les liens potentiels. Cette tâche peut s'avérer compliquée et difficile, notamment parce que les terroristes et les groupes criminels font de plus en plus un usage abusif des nouvelles technologies telles que les porte-monnaie électroniques et les cybermonnaies. C'est pourquoi nous devons mettre en place des programmes robustes de renforcement des capacités et de partage d'expériences et de meilleures pratiques à l'intention de la police, des procureurs, des autorités judiciaires et des services de renseignement financier et économique, pour qu'ils soient en mesure d'analyser les flux financiers dont l'objectif est de préparer ou d'exécuter des attentats terroristes.

La coopération avec d'autres acteurs concernés peut également contribuer à un suivi efficace et à une évaluation des risques des liens potentiels entre le terrorisme et d'autres activités criminelles. Une communication efficace avec le secteur privé et les organisations à but non lucratif peut permettre de mettre en place des mécanismes plus précis pour prévenir et combattre le financement du terrorisme. En outre, compte tenu du caractère souvent transnational du terrorisme et des réseaux de la criminalité organisée, la coopération régionale et internationale joue un rôle essentiel grâce à la mise en place d'outils et de cadres bilatéraux et multilatéraux en matière d'échange d'informations, de sécurité des frontières et d'entraide judiciaire.

En l'absence de mesures d'atténuation appropriées, les prisons peuvent également renforcer les liens entre le terrorisme et la criminalité organisée. Elles offrent aux groupes criminels et terroristes des occasions d'interagir et de coopérer et peuvent faciliter le transfert de connaissances, de compétences et de contacts. Il est donc essentiel de veiller à ce que les prisons ne soient pas utilisées comme incubateurs pour le renforcement des liens entre le terrorisme et la criminalité organisée, notamment par la séparation des prisonniers et la mise en œuvre de programmes d'éducation, de réhabilitation, de réinsertion et de santé mentale dans les prisons.

Dans ce contexte, il importe également de souligner que les conflits armés attirent des terroristes et des mercenaires de toutes sortes. Par conséquent, il est essentiel que dans le cadre de tous les efforts visant à trouver des solutions pacifiques aux conflits armés, les États et les organisations internationales et régionales apportent leur contribution pour prévenir toute utilisation de terroristes ou de mercenaires, à titre volontaire ou contre paiement, et pour contrôler la circulation d'armes pour éviter qu'elles ne tombent entre leurs mains. La résolution 2532 (2020), présentée par la Tunisie et la France, précise dans ce contexte que la pause humanitaire dans les conflits armés dont il est question au paragraphe 2 ne s'applique pas aux groupes terroristes désignés comme tels.

Comme cela a été déjà indiqué, il existe des points communs entre les facteurs sous-jacents du terrorisme et de la criminalité organisée. Par conséquent, il importe d'intensifier les efforts de prévention, de s'attaquer aux causes profondes et de donner aux communautés locales les moyens de renforcer leur résistance face à la criminalité transnationale organisée et au terrorisme. Nous devons appuyer le développement durable, régler les conflits par des moyens pacifiques, lutter contre les inégalités, protéger les droits humains, garantir la participation des femmes et des jeunes, lutter contre la corruption et promouvoir la bonne gouvernance.

Enfin, il importe de souligner que même si les efforts visant à détecter les liens entre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée et à y faire face sont importants, les États Membres doivent veiller à ce que toutes les mesures prises pour lutter contre le terrorisme soient conformes aux obligations qui leur incombent en vertu du droit international. La prise en compte des liens entre ces deux phénomènes ne doit pas conduire à une confusion systématique de leurs régimes juridiques distincts. Le terrorisme est une infraction grave qui appelle généralement des mesures juridiques plus restrictives que les autres dispositions du droit pénal.

Il est essentiel que la législation antiterroriste ne soit pas appliquée globalement et systématiquement à d'autres actes criminels si nous voulons garantir la légalité et la légitimité des efforts de lutte contre le terrorisme.

Une approche globale pour prévenir et combattre le terrorisme et la criminalité organisée a été placée au centre de notre action nationale depuis que nous avons adopté une loi globale et une stratégie nationale pour lutter contre le terrorisme et le blanchiment d'argent en 2015. Tout récemment, la Commission nationale de lutte contre le terrorisme en Tunisie a annoncé pour la première fois des sanctions financières à l'encontre de certaines personnes et entités en raison de leurs liens avec des organisations terroristes. Un guide national sur les avoirs gelés est actuellement en cours d'élaboration en coopération avec la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et le Bureau de lutte contre le terrorisme pour garantir la diffusion coordonnée des informations à toutes les entités publiques et privées compétentes ainsi que le respect des droits humains et l'accès aux recours. Plusieurs autres textes législatifs – sur l'accès à l'information, la lutte contre l'enrichissement illicite et la protection des lanceurs d'alerte – ont également été promulgués.

Pour terminer, nous réaffirmons notre engagement à ne ménager aucun effort pour lutter contre le terrorisme et la criminalité organisée et à renouveler notre volonté de le faire, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et dans le respect des obligations qui nous incombent en vertu du droit international, notamment le droit international des droits de l'homme, le droit international humanitaire et le droit international des réfugiés. Nous sommes prêts à coopérer avec nos partenaires et toutes les parties prenantes concernées pour atteindre notre objectif commun d'un monde libéré du terrorisme et de la criminalité organisée.

## Annexe 5

### **Déclaration de M. Nguyen Minh Vu, Vice-Ministre des affaires étrangères du Viet Nam**

Nous nous félicitons vivement de la participation de la Ministre des affaires étrangères, S. E. M<sup>me</sup> Retno Marsudi, à ce débat important, ainsi que de sa déclaration. Je remercie sincèrement le Président du Conseil d'avoir convoqué ce débat public et je remercie les intervenants de leurs exposés édifiants.

Les liens entre le terrorisme et la criminalité organisée, connus depuis longtemps, sont en train de se transformer en menaces plus graves et plus réelles, aux conséquences mortelles pour chaque société – pour nous tous. Je pense que nous sommes tous dans une situation très dangereuse à l'heure actuelle. Au moment où nous parlons, la pandémie de coronavirus (COVID-19) a quelque peu détourné notre attention et nos ressources de notre lutte commune contre le terrorisme et la criminalité organisée et leurs liens. Au moment où nous parlons, la COVID-19 et ses conséquences désastreuses entravent nos efforts pour atteindre les objectifs de développement durable. Non seulement la pandémie creuse les écarts de développement et exacerbe la pauvreté, mais elle crée également un terrain fertile pour la criminalité organisée et le terrorisme dans de nombreuses régions du monde. Au moment où nous parlons, les terroristes et les acteurs de la criminalité organisée ne perdent pas du temps et sont en train d'améliorer leurs compétences et leurs plans meurtriers pour attaquer des personnes innocentes et les citoyens ordinaires. En effet, ces acteurs sont devenus plus organisés, utilisent de plus en plus les technologies numériques et ont un caractère de plus en plus mondialisé.

Je salue le leadership de la Ministre des affaires étrangères Marsudi et en particulier son initiative de convoquer cet important débat d'aujourd'hui. Tant qu'il n'y aura pas des efforts concertés et des mesures efficaces pour contrer les menaces découlant du terrorisme et de la criminalité organisée, les efforts déployés et les progrès réalisés en vue de maintenir la paix et la sécurité et de garantir la prospérité à tout le monde seront en péril.

Dans ce contexte, nous estimons que le Conseil de sécurité doit et peut jouer un rôle plus actif dans ces efforts. Bien évidemment, l'ONU s'est penchée sur ce problème depuis longtemps et, au fil des ans, a adopté plusieurs résolutions et mobilisé des ressources pour s'y attaquer. Toutefois, il est temps que nous abordions cette question non seulement d'un point de vue technique, mais aussi d'un point de vue stratégique, à court et à long terme. À cet égard, au nom du Viet Nam, je voudrais faire part de quatre points de vue.

Premièrement, il importe de souligner que c'est aux États Membres de l'ONU, qui ont le droit juridique exclusif d'utiliser la force au sein de leurs juridictions, qu'incombe au premier chef la responsabilité de lutter contre le terrorisme et la criminalité organisée. Les mesures adoptées pour lutter contre le terrorisme et la criminalité organisée, ainsi que leurs liens, doivent être conformes à la Charte des Nations Unies et au droit international et respecter la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale des pays concernés. En outre, elles doivent être compatibles avec la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies et les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité et contribuer à leur mise en œuvre.

Deuxièmement, il est temps d'élaborer et de systématiser une démarche globale, dans laquelle il convient d'investir substantiellement, pour remédier aux causes profondes du terrorisme et de la criminalité organisée dans les États Membres, notamment – cette liste n'est pas exhaustive – l'extrême pauvreté, les inégalités, le chômage ou la marginalisation sociale. Nous sommes également confrontés au risque d'une crise humaine en conséquence de la COVID-19.

Troisièmement, nous devons renforcer la coopération régionale et internationale dans la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée, en particulier pour prévenir les flux liés au financement et au recrutement du terrorisme. Dans ce sens, nous sommes favorables à une coordination plus étroite entre les organismes des Nations Unies compétents, à savoir le Bureau de lutte contre le terrorisme (BLT), la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT) et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC). Et je suis très heureux que la Directrice exécutive de l'ONUDC, Ghada Fathi Waly, et le Secrétaire général adjoint Voronkov soient parmi nous aujourd'hui.

Quatrièmement, la communauté internationale peut davantage aider les pays, en particulier les pays en développement, à échanger des informations et à partager leurs expériences et leurs meilleures pratiques en matière de renforcement des capacités. Parmi les domaines nécessitant une attention particulière figurent le contrôle et la gestion des frontières, la législation et l'assistance judiciaire.

Ces dernières années, le Viet Nam a fait tout son possible pour améliorer le cadre juridique, économique et financier afin de mieux réduire le risque de financement du terrorisme, lutter contre la criminalité organisée et remplir ses obligations en vertu des résolutions du Conseil de sécurité et de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée.

Au niveau régional, le Viet Nam et les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) considèrent que la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée revêt la plus haute importance. À mesure que l'ASEAN poursuit le processus d'édification de sa communauté par une intensification des échanges de personnes, de biens et de services, les risques de criminalité organisée et de terrorisme augmentent également. L'organisation a réaffirmé à plusieurs reprises son engagement politique et ses actions coordonnées pour adopter divers cadres visant à améliorer la mise en commun des informations et meilleures pratiques, dans l'optique de renforcer la coopération régionale et internationale dans la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée et leurs liens potentiels. Parmi lesdits cadres, le plan de travail 2019-2021 de la Réunion de hauts fonctionnaires sur la criminalité transnationale a listé 10 délits sur lesquels l'ASEAN devrait se concentrer : le terrorisme, le trafic de drogues, le trafic d'espèces sauvages et de bois d'oeuvre, la traite des personnes, la piraterie, la contrebande d'armes, la criminalité économique internationale, la cybercriminalité, le trafic de migrants et le blanchiment d'argent.

Pour terminer, qu'il me soit permis de citer le Secrétaire général António Guterres, qui, à l'occasion du lancement, le mois dernier, de la Semaine virtuelle de la lutte contre le terrorisme, a déclaré :

« À l'instar du virus, le terrorisme ne respecte pas les frontières nationales. Il touche toutes les nations et seul un effort collectif permettra d'en venir à bout. Nous devons donc tirer parti de la puissance du multilatéralisme pour trouver des solutions pratiques. »

En réponse à cet appel, le Viet Nam renouvelle son engagement à travailler en étroite collaboration avec les États Membres et toutes les parties prenantes concernées pour lutter contre les menaces que le terrorisme et la criminalité transnationale organisée font peser sur la paix, la sécurité et la prospérité régionales et internationales.

## Annexe 6

### **Déclaration de M<sup>me</sup> Karen Van Vlierberge, Représentante permanente adjointe de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je tiens à vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir organisé ce débat public, et je suis gré aux intervenants qui sont avec nous aujourd'hui.

En juillet 2019, sous l'impulsion de la République du Pérou, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 2482 (2019) sur le lien entre terrorisme et criminalité organisée, prenant ainsi acte de l'importance des deux phénomènes, ainsi que de leur interconnexion. Aujourd'hui, nous devons veiller à ce que cette résolution soit pleinement et dûment mise en pratique. Les observations finales formulées par le Secrétaire général dans son rapport (S/2020/754) faisant suite à ladite résolution constituent des orientations précieuses pour la suite de nos travaux.

Les liens entre le terrorisme et la criminalité organisée nationale et transnationale sont multiples et évolutifs et varient d'une région à l'autre. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) n'a pas rompu ces liens – ils se sont au contraire adaptés à ce nouveau cadre, et on peut notamment les observer de plus en plus en ligne.

Certes, de nombreux États Membres ont déjà adopté des mesures pour lutter contre ces liens, mais le terrorisme comme la criminalité organisée continuent de saper dangereusement l'état de droit et les droits humains, exacerbant par là-même la menace que le terrorisme fait peser sur la paix et la sécurité internationales.

Il est possible que certaines des mesures adoptées par les États Membres pour lutter contre le terrorisme et la criminalité organisée aient nui au respect des droits fondamentaux et au travail des acteurs humanitaires sur le terrain. Mon pays tient à rappeler les principes fondamentaux inscrits dans la Stratégie mondiale de lutte contre le terrorisme et à souligner que le respect du droit international humanitaire, des droits humains et de l'état de droit doit rester une priorité absolue partout et en toutes circonstances. C'est d'autant plus le cas dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

Pour être efficace, la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée exige une coopération et une coordination intenses aux niveaux international, régional et national, ainsi qu'une approche globale impliquant tous les pans de la société. Il est capital de renforcer les capacités des États et nous tenons à souligner le rôle central joué à cet égard par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Bureau de lutte contre le terrorisme, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions, ainsi que par toutes les autres entités concernées du système des Nations Unies.

Nos efforts pour lutter contre le terrorisme et la criminalité organisée doivent tirer un parti croissant de l'expertise des organisations de la société civile, des innovations du secteur privé et de la mobilisation des communautés locales, notamment les jeunes, les femmes et les filles.

La Belgique, comme beaucoup des pays qui prendront la parole aujourd'hui, a été durement touchée par les attaques terroristes et l'extrémisme violent. Aux côtés de nos partenaires de l'Union européenne et de l'ONU, nous entendons rester déterminés à remédier efficacement aux liens qui unissent terrorisme et criminalité organisée, ainsi qu'à priver le terrorisme de ses sources de financement, quelles qu'elles soient.

**Annexe 7****Déclaration de M. Zhang Jun, Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Pour commencer, je tiens à féliciter l'Indonésie de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'août, et je souhaite la bienvenue à S. E. M<sup>me</sup> Retno Marsudi, Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie, pour présider notre réunion.

La Chine se félicite de l'organisation du présent débat public et remercie de leurs exposés M<sup>me</sup> Waly, Directrice exécutive de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD), ainsi que le Secrétaire général adjoint Voronkov. Nous remercions le Secrétaire général de son rapport (S/2020/754).

Le terrorisme et la criminalité organisée agissent désormais en collusion et par infiltration mutuelle, et font peser sur la paix et la sécurité internationales de graves menaces auxquelles il convient de s'attaquer sérieusement. La communauté internationale doit renforcer sa coopération à tous les niveaux, échanger des renseignements et des informations, mettre en commun les meilleures pratiques et prendre des mesures concertées pour lutter efficacement contre le terrorisme et la criminalité organisée et œuvrer de concert pour maintenir la paix et la sécurité internationales.

La Chine tient à mettre les points suivants en exergue.

Premièrement, l'exercice de la coopération antiterroriste doit respecter les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies en honorant le rôle central de coordination que joue l'ONU et en se pliant à des normes unifiées.

Il incombe au premier chef aux États Membres de lutter contre les actes de terrorisme. La souveraineté, l'indépendance, et l'intégrité territoriale des pays concernés doivent être pleinement respectées.

Les pays doivent appliquer strictement la Stratégie mondiale de lutte contre le terrorisme, ainsi que les résolutions du Conseil et de l'Assemblée générale à cet égard, notamment la résolution 2482 (2019), tout en respectant et en mettant en œuvre le droit international relatif à la lutte contre la criminalité organisée.

Des mesures concrètes et complètes doivent être prises pour combattre les liens entre les organisations terroristes et la criminalité organisée dans des domaines tels que le trafic d'armes, de personnes, de drogues, d'objets et de biens culturels ; le commerce illicite de ressources naturelles et d'espèces sauvages ; et l'utilisation à des fins illicites d'entreprises commerciales légitimes et d'organisations à but non lucratif, entre autres.

Deuxièmement, il est impératif d'intensifier les mesures et synergies aux niveaux international et régional, afin de lutter plus efficacement contre le terrorisme et la criminalité organisée. Alors que le terrorisme international, la criminalité transnationale organisée et d'autres questions de sécurité mondiale sont de plus en plus liés et multiformes, aucun pays ne peut rester à l'abri du fléau que constituent ces menaces communes.

Il est de la plus haute importance de continuer à promouvoir le multilatéralisme et la coopération internationale pour faire face aux défis nouveaux et en évolution du terrorisme, tant pendant qu'après la pandémie de maladie à coronavirus.

La communauté internationale doit soutenir activement les organisations régionales et sous-régionales pour qu'elles puissent jouer leur rôle important et mener une coopération régionale efficace dans le domaine de la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée.

La Chine est favorable à une coordination plus étroite entre les organismes des Nations Unies tels que le Bureau de lutte contre le terrorisme, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, l'ONUDC et INTERPOL, conformément à leurs mandats respectifs, et les organisations régionales afin d'utiliser leurs forces et leurs compétences respectives.

Troisièmement, il faut soutenir les efforts nationaux des États Membres et renforcer leurs capacités à relever les défis les plus importants. Dans le cadre des efforts de renforcement des capacités dans des domaines tels que le contrôle des frontières, les douanes, la lutte contre la drogue et les questions judiciaires, la communauté internationale doit fournir aux États Membres – en particulier aux pays africains et en développement – une assistance tangible qui tienne compte des conditions, de sécurité ainsi que de la culture et de l'histoire propres à chaque pays.

Nous devons lutter efficacement contre le financement du terrorisme, arrêter le terrorisme sur Internet et mettre fin aux activités illégales des groupes terroristes et de la criminalité organisée afin de couper les liens entre terrorisme et criminalité organisée.

Nous devons suivre le droit international et les résolutions pertinentes des organes des Nations Unies, et soutenir les efforts des États Membres pour déradicaliser, renforcer la prévention et empêcher les groupes de la criminalité organisée de participer à des activités extrémistes et terroristes.

Face à la menace terroriste, nous devons être unis dans la solidarité. Le terrorisme est notre ennemi commun, et il n'y a pas de différence entre les soi-disant bons et mauvais terroristes. Il faut éviter le deux poids, deux mesures et la politisation.

La Chine se rangera toujours du côté du multilatéralisme et de la justice internationale. La Chine applique rigoureusement toutes les résolutions des organes des Nations Unies relatives à la lutte contre le terrorisme et participe activement à la coopération mondiale et régionale en la matière.

En tant qu'État partie à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, la Chine s'est activement acquittée de ses obligations au titre de la Convention en adoptant une approche globale dans les secteurs législatif, judiciaire et de l'application de la loi.

Nous continuerons à mener des échanges bilatéraux et multilatéraux et à coopérer avec tous les États Membres, en particulier les pays en développement et les pays africains, afin de renforcer les capacités sur les questions liées à la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée. Nous continuerons de fournir un appui politique et financier aux efforts de lutte contre le terrorisme de l'ONU aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

## Annexe 8

### **Déclaration de M<sup>me</sup> Joan M. Cedano, Représentante permanente adjointe de la République dominicaine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je tiens à remercier le Secrétaire général adjoint Voronkov et la Directrice exécutive Waly pour leurs exposés détaillés et complets. Nous saluons le travail extraordinaire entrepris par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), le Bureau des Nations Unies de lutte contre le terrorisme (BLT) et les États Membres qui ont participé à l'élaboration du premier rapport du Secrétaire général sur les mesures prises par les États Membres et les entités signataires du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme, pour résoudre le problème des liens entre terrorisme et criminalité organisée (S/2020/754). C'est un document très instructif qui nous permettra d'avoir un tableau actualisé des progrès réalisés et des défis rencontrés dans la mise en œuvre de la résolution 2482 (2019).

La République dominicaine salue les bonnes pratiques que les États Membres ont mises au point pour renforcer leurs mécanismes nationaux de prévention, de contrôle, de poursuite et d'enquête concernant les crimes et délits liés au terrorisme.

En outre, il est important de souligner les efforts déployés par le BLT, l'ONUDC et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme pour mettre en place des mécanismes de soutien visant à aider les États Membres à élaborer des stratégies pour traiter les liens entre le terrorisme et la criminalité organisée. Cette coopération bilatérale doit être poursuivie et développée avec les organisations régionales et sous-régionales concernées.

Dans le cas de la République dominicaine, la question des liens entre le terrorisme et le crime organisé doit être abordée afin que nous restions un pays à faible risque de terrorisme. Notre corps législatif a adopté une législation forte pour réglementer les crimes dérivés du crime organisé, et a réglementé les questions liées au financement des actes ou des activités terroristes.

Les institutions nationales dominicaines ont élaboré d'importants mécanismes pour prévenir, contrôler, poursuivre et sanctionner toute activité financière provenant d'un crime organisé identifié. Ces institutions collaborent en permanence avec l'ONUDC et d'autres organisations régionales et sous-régionales, telles que l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), le Groupe d'action financière d'Amérique latine, que nous continuerons à présider jusqu'en décembre, et l'Organisation mondiale des douanes, dont nous assurons la vice-présidence pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

La République dominicaine a déjà ratifié la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme, la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et la Convention sur la cybercriminalité, adoptée à Budapest. Ces importants instruments juridiques de lutte contre le terrorisme sont essentiels pour soutenir et compléter les cadres juridiques nationaux et internationaux de lutte contre ce fléau.

La République dominicaine souhaite souligner l'importance de la sécurité dans le cyberspace. La cybersécurité est une question urgente. De plus en plus, notre vie quotidienne se déroule dans le cyberspace, encore plus ces derniers mois en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), qui a déraciné notre ordre social du plan physique et l'a transféré, dans une large mesure, au plan virtuel. La présence d'activités terroristes telles que la radicalisation et le financement dans le cyberspace a été largement démontrée. Nous devons donc continuer à travailler activement avec l'ONUDC et d'autres bureaux compétents des Nations Unies pour

---

renforcer et développer des stratégies et des mécanismes nationaux et internationaux qui puissent suivre le rythme rapide des activités liées à la criminalité organisée et au terrorisme dans le cyberspace.

La République dominicaine réaffirme son engagement en faveur de la prévention et de l'éradication du terrorisme sous toutes ses formes. À cet égard, nous reconnaissons qu'il est important d'assurer la sécurité de toutes les frontières, de s'attaquer à toutes les formes de traite des personnes et de lutter contre le trafic de drogue et la corruption, éléments clés pour la mise en œuvre de la résolution 2482 (2019).

À cet égard, la République dominicaine avait l'intention d'accueillir, en mars de cette année, une conférence sur le contrôle des frontières dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et des mesures visant à mettre fin à l'afflux de combattants terroristes étrangers dans le cycle du transport aérien. Malheureusement, cela n'a pas été possible en raison de la pandémie de COVID-19.

Enfin, la lutte contre le terrorisme ne doit pas s'arrêter tant que nous n'aurons pas atteint notre objectif commun, qui est son éradication. Ensemble, en tant que membres de la communauté internationale et, en particulier, du Conseil de sécurité, nous devons nous engager à renforcer, actualiser et mettre en œuvre les règles et les programmes et mécanismes nationaux et internationaux conçus pour lutter contre ce mal odieux qui menace et viole la paix et la sécurité mondiales.

## Annexe 9

### **Déclaration de M. Gert Auväärt, Représentant permanent adjoint de l'Estonie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Nous souhaitons la bienvenue à S. E. M<sup>me</sup> Marsudi qui préside cet important débat.

Je constate qu'il y a six ans cette semaine, l'État islamique d'Iraq et du Levant déclenchait des massacres contre les hommes et les femmes yézidis en Iraq. Ces atrocités sont un exemple frappant de la manière dont le terrorisme constitue non seulement une menace pour la paix et la sécurité internationales, mais affecte aussi de manière significative la vie de millions de personnes ordinaires dans le monde entier.

Très souvent, la propagation de la violence extrémiste dépend des armes et des finances fournies par les réseaux du crime organisé, comme l'ont souligné aujourd'hui le Secrétaire général adjoint Vladimir Voronkov et la Directrice exécutive Ghada Fathi Waly dans leurs exposés très complets.

La lutte contre le terrorisme exige une meilleure compréhension du lien complexe entre la criminalité transnationale et les activités terroristes. À cet égard, l'Estonie reconnaît le travail de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme qui fournit aux membres de l'ONU et du Conseil de sécurité des mises à jour sur le développement de la relation complexe entre le terrorisme et le crime organisé.

Ces contributions nous permettent de coordonner les efforts nationaux, régionaux et internationaux globaux visant à mettre fin à tout ce qui nourrit l'extrémisme violent. Pour sa part, l'Estonie a bénéficié des informations recueillies à l'ONU pour élaborer un plan de lutte contre le terrorisme et ses priorités pour la période 2020-2030.

Au niveau régional, nous soulignons le rôle joué par les organismes de l'Union européenne, à savoir l'Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale et l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs, dans la lutte contre toutes les formes de criminalité organisée et de terrorisme international. Nous nous félicitons du renforcement de la coopération entre ces organismes et l'ONU.

**Annexe 10****Déclaration de M<sup>me</sup> Anne Gueguen, Chargée d'affaires par intérim de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Qu'il me soit permis d'abord de remercier M. Voronkov et M<sup>me</sup> Ghada Fathi Waly pour leurs exposés très éclairants. Ils ont montré, s'il était encore nécessaire, que plus d'un an après l'adoption de la résolution 2482 (2019), sur les liens entre le terrorisme et la criminalité organisée, beaucoup reste à faire pour venir à bout de ces deux fléaux qui sont liés et qui s'entretiennent l'un l'autre.

Il existe aujourd'hui indéniablement des recoupements entre les groupes criminels et les groupes terroristes dont la nature et l'ampleur varient selon les régions du monde. Le terrorisme comme le crime organisé recrutent souvent au sein des mêmes populations, notamment dans les prisons où la radicalisation est un fléau. Ils utilisent les mêmes routes et souvent les mêmes moyens de communication pour mener leurs activités, en particulier sur Internet, avec l'utilisation du darknet.

Contre le terrorisme et la criminalité organisée, l'engagement de la France et notre mobilisation portent sur tous les fronts : de la prévention de la radicalisation à la lutte contre l'utilisation d'Internet à des fins terroristes, pour laquelle nous sommes fiers d'avoir lancé avec la Nouvelle-Zélande l'Appel de Christchurch qui réunit déjà une cinquantaine de pays et d'organisations avec les grandes entreprises d'Internet.

Une de nos priorités absolues est la lutte contre le financement du terrorisme. L'exploitation croissante par les groupes terroristes de fonds provenant d'activités criminelles n'est plus à démontrer et les sources de financement sont malheureusement nombreuses : enlèvements contre rançon, commerce illicite d'armes, de pétrole et de biens culturels, trafic de stupéfiants, traite des êtres humaines et piraterie.

Il faut traiter le mal par la racine, en asséchant les sources de financement des organisations terroristes, qui utilisent tous les outils contemporains à leur disposition. La résolution 2462 (2019), sur la lutte contre le financement du terrorisme, identifie clairement les risques posés par les liens entre financement du terrorisme et criminalité organisée dans différentes régions du monde et appelle les États, en lien étroit avec les organisations régionales compétentes et l'ONU, à redoubler d'efforts pour y répondre. Sur cette base, nous devons adapter nos cadres juridiques et opérationnels afin d'améliorer la transparence des flux financiers, de renforcer le partage d'informations et de développer la coopération avec le secteur privé.

La coopération internationale, entre États et au sein de l'ONU, est plus que jamais nécessaire. Je me réjouis de voir réunis aujourd'hui à la tribune – virtuelle – M. Voronkov et M<sup>me</sup> Waly. Leur présence conjointe montre la bonne coopération – essentielle – entre l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et le Bureau de lutte contre le terrorisme. J'aimerais également saluer ici le travail essentiel d'INTERPOL pour favoriser l'échange d'informations et améliorer la confiance entre les partenaires opérationnels. Les bases de données et autres outils d'INTERPOL doivent être davantage utilisés par les États.

J'aimerais conclure en rappelant que la lutte contre le terrorisme, ainsi que celle contre la criminalité organisée, doivent se faire dans le plein respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, de l'état de droit et du droit international humanitaire. La lutte contre l'impunité est une priorité. Ceux qui ont commis des atrocités à l'étranger ne doivent jamais, où qu'ils aillent, se croire impunis. À cet égard, une coopération entre services de renseignement et autorités judiciaires est essentielle pour neutraliser la menace et pour rendre la justice.

## Annexe 11

### **Déclaration de M. Abdou Abarry, Représentant permanent du Niger auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je remercie la présidence indonésienne du Conseil de sécurité d'avoir organisé le présent débat public qui tombe à point nommé. Je remercie également M. Vladimir Voronkov et M<sup>me</sup> Ghada Fathi Waly de leurs exposés.

Le rapport du Secrétaire général (S/2020/754) montre que les liens étroits entre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme sont de plus en plus manifestes dans nombre de régions du monde, exacerbant la complexité de la lutte contre les organisations terroristes que les États Membres de l'ONU et l'Organisation elle-même mènent depuis plusieurs années.

Le continent africain est l'une des régions touchées les plus vulnérables face à la multiplication des menaces spécifiques liées à la sécurité et à la criminalité transnationale organisée, dont les plus emblématiques sont le trafic de drogue, d'armes et de cigarettes de contrefaçon, la traite de personnes, le trafic de migrants, le terrorisme et l'extrémisme violent.

Dans la région du Sahel, l'existence d'un lien entre le terrorisme et la criminalité organisée est évidente, car il existe des preuves substantielles d'un partenariat entre les deux types de criminels. Les groupes terroristes utilisent les réseaux criminels pour financer leurs activités par le biais d'enlèvements contre rançon, du trafic de drogues, d'armes, de cigarettes et de métaux précieux, de l'exploitation de mines artisanales et de l'immigration clandestine. De même, les organisations terroristes imposent une taxation informelle sur les marchandises qui traversent les territoires sous leur contrôle.

Plusieurs études ont également indiqué que les trafiquants de drogue paient pour les services fournis par les combattants d'Al-Qaida au Maghreb islamique afin de protéger le commerce illicite de leurs marchandises dans toute la région du Sahel. Dans la Corne de l'Afrique, il a aussi été rapporté que le groupe terroriste des Chabab se finance par le biais de la traite d'êtres humains, du trafic de drogues, du vol de bétail et de la piraterie.

Toutes ces menaces exploitent la faible présence de l'État dans certaines zones du territoire national et, comme le dit l'adage, la nature a horreur du vide. De fait, les terroristes et autres bandits de grand chemin en sont venus à remplacer les institutions étatiques légitimes, fournissant souvent des services sociaux de base aux populations locales dans le besoin qui se sentent marginalisées par le Gouvernement central. Dans ces régions troublées, les restrictions déclenchées par la lutte contre l'actuelle pandémie de maladie à coronavirus ont exacerbé une situation déjà catastrophique et permis aux groupes armés terroristes de profiter de la situation pour intensifier leurs attaques, malgré l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu humanitaire mondial afin de se concentrer sur la lutte contre la pandémie.

Au Sahel, les bouleversements survenus en Libye et au Mali entre 2011 et 2012 ont accentué la fragilité de cette région et renforcé l'implantation de réseaux criminels. Les zones de non-droit ont vu l'émergence d'économies locales totalement contrôlées par les terroristes et les trafiquants. Ces activités prospèrent, grâce à la complicité des populations locales qui bénéficient des revenus générés par ces diverses activités illicites.

Cet enchevêtrement de problèmes et d'intérêts entre les groupes terroristes et les groupes criminels organisés, tout en compliquant la lutte contre les terroristes que mènent les gouvernements de la région, érode aussi progressivement la capacité souveraine de ces derniers à maintenir l'ordre et la sécurité publique. Il constitue également une menace à la paix et à la sécurité internationales.

En réponse à ces menaces réelles, le Niger a, conformément aux recommandations de l'ONU, renforcé son cadre législatif et institutionnel afin de lutter efficacement contre les crimes « passerelles » ou catalyseurs qui facilitent cette union de criminels, tels que le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme, la traite des personnes et la cybercriminalité. Mon pays a ainsi mis en place plusieurs structures, dont le Service central de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, la Cellule nationale de traitement des informations financières et le Pôle judiciaire spécialisé en matière de lutte contre le terrorisme. Il a également adopté un plan national de lutte contre la traite des personnes.

Au niveau sous-régional, le Niger est partie au Plan d'action régional en matière de lutte contre le trafic illicite de stupéfiants, la criminalité organisée qui y est liée, et l'abus de drogues en Afrique de l'Ouest, sous les auspices de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). En ce qui concerne la lutte régionale contre les sources de financement de ces activités illicites, la CEDEAO a créé une institution qui s'occupe de cette question, à savoir le Groupe d'action intergouvernemental contre le blanchiment d'argent. Cet organisme, en collaboration avec les institutions nationales compétentes, contribue de manière non négligeable à repérer et stopper ces flux financiers criminels et illicites.

Le caractère mondial de ces menaces appelle une plus grande coopération entre les États. L'ONU a donc un rôle important à jouer, notamment par l'intermédiaire de ses institutions spécialisées. À cet égard, nous nous félicitons de l'adoption par le Conseil en 2019 des résolutions 2462 (2019) et 2482 (2019), qui traitent des liens entre le terrorisme et la criminalité organisée.

Je voudrais également saisir cette occasion pour saluer toutes les actions menées par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime en Afrique dans le cadre du renforcement des capacités des acteurs engagés dans la lutte contre le trafic de drogue et contre les crimes « passerelles » du terrorisme et de la criminalité organisée, tels que la corruption et la radicalisation dans les centres de détention.

En guise de conclusion, ma délégation voudrait lancer un appel à tous les États Membres, à l'ONU et à tous les partenaires pour qu'ils intensifient et diversifient leurs efforts de lutte contre cette menace. Les gouvernements des États africains les plus touchés par ces fléaux doivent être accompagnés dans leurs efforts pour sécuriser leurs frontières. Ils doivent également être soutenus dans la mise en œuvre de leurs programmes et projets de développement, ce qui leur permettra d'avoir une présence effective sur l'ensemble de leur territoire.

C'est pourquoi j'appelle à l'application effective de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et de l'ensemble des stratégies et programmes de développement adoptés par l'ONU, y compris, entre autres, sa stratégie intégrée pour le Sahel.

## Annexe 12

### **Déclaration de M<sup>me</sup> Inga Rhonda King, Représentante permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Qu'il me soit permis de me joindre à mes collègues pour féliciter l'Indonésie de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'août, et de vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé cet important débat public. Nous remercions également les intervenants de leurs exposés.

Pour lutter efficacement contre le terrorisme et la criminalité, il faut comprendre comment la pauvreté, le sous-développement, l'exclusion socioéconomique et politique, les ventes d'armes irresponsables, les conflits persistants et d'autres facteurs contribuent à ce fléau. Nous devons nous attaquer au terrorisme et à ses causes profondes de manière sensée et collective. L'action antiterroriste ne doit pas être déterminée par le côté de la frontière où les atrocités sont commises ni par l'utilité que peuvent avoir certains groupes pour atteindre des objectifs politiques étroits, à court terme et cyniques.

Saint-Vincent-et-les Grenadines condamne le terrorisme dans toutes ses formes et manifestations, qu'il soit ou non parrainé par l'État. Nous restons attachés au respect des instruments internationaux pertinents, de la résolution 1373 (2001) et de toutes les résolutions qui ont suivi, notamment les résolutions 2195 (2014) et 2462 (2019). En outre, en tant que petit État insulaire en développement doté de ressources limitées, de frontières poreuses et d'un vaste territoire maritime à patrouiller, nous estimons que la coordination régionale et internationale est essentielle. Par conséquent, nous continuons à travailler en étroite collaboration avec un large éventail de partenaires dans notre région et au-delà, dans le cadre d'initiatives telles que l'Organisme d'exécution des mesures de sécurité et de lutte contre la criminalité de la Communauté des Caraïbes, l'Initiative pour la sécurité dans le bassin des Caraïbes et le Système de sécurité régional, afin de lutter contre la criminalité transnationale dans notre région.

Aujourd'hui, la criminalité transnationale est en hausse. Il est de plus en plus difficile d'éliminer les activités illicites auxquelles se livrent de vastes réseaux de groupes disparates, d'autant plus que nombre de ces groupes sont dynamiques, extrêmement ductiles et en constante évolution. Il faut donc que, de la même manière, les États Membres soient dynamiques et véritablement engagés dans leurs efforts pour faire face à ces menaces. Pour relever le défi, il faudra une coopération accrue entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales, un soutien renforcé aux pays vulnérables et une formation suffisante, tant sur les menaces changeantes que représentent la criminalité et le terrorisme que sur les techniques de collecte des renseignements et de communication des informations. Les décideurs au niveau stratégique doivent mettre l'accent sur le signalement de la criminalité transnationale et du terrorisme par les autorités nationales et locales aux services de renseignement nationaux, régionaux et internationaux compétents, le cas échéant.

Le caractère évolutif et interdépendant de la criminalité et du terrorisme pose un certain nombre de problèmes, notamment dans le domaine du renseignement intérieur. Nous demandons instamment aux États d'améliorer la circulation des renseignements relatifs aux activités criminelles et l'échange d'informations à tous les niveaux du gouvernement ainsi qu'à l'échelle nationale, régionale et internationale. Nous les encourageons également à accorder une attention renouvelée aux initiatives visant à promouvoir davantage le développement durable dans les contextes fragiles afin que les gens sont moins attirés par les activités illicites et soient pleinement intégrés à l'activité économique légitime. En outre, les initiatives de lutte contre la criminalité transnationale organisée doivent être conçues de manière à stimuler, et non fragiliser, l'activité socioéconomique légitime.

---

Pour conclure, je tiens à réaffirmer que Saint-Vincent-et-les Grenadines est convaincue que grâce au renforcement des capacités, au renforcement des services chargés de l'application des lois et d'autres arrangements institutionnels, à l'amélioration de la coopération régionale et internationale et à l'utilisation du renseignement financier, les États Membres peuvent mieux faire face à la criminalité et au terrorisme ainsi qu'aux autres problèmes de sécurité auxquels ils sont confrontés.

## Annexe 13

### **Déclaration de la Mission permanente de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je tiens à féliciter l'Indonésie pour son accession à la présidence du Conseil pour le mois d'août. Nous savons également gré aux intervenants de leurs contributions perspicaces.

À un moment où l'attention du monde entier se focalise largement sur la lutte contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et les importantes perturbations sociales qu'elle provoque, nous sommes également reconnaissants à l'Indonésie de maintenir l'attention du Conseil sur la menace du terrorisme international et ses liens avec la criminalité organisée, qui touche de nombreuses régions du monde, y compris certaines régions du continent africain.

Le rapport du Secrétaire général sur les mesures prises par les États Membres et les entités signataires du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme pour résoudre le problème des liens entre terrorisme et criminalité organisée (S/2020/754) nous fournit une analyse utile et complète des domaines dans lesquels ces deux menaces à la paix et à la sécurité internationales peuvent converger. Le rapport indique clairement que si la nature de la menace posée par ces fléaux varie considérablement à travers le monde, des progrès importants ont néanmoins été réalisés dans le renforcement et l'harmonisation des législations et des stratégies visant à les combattre.

Le développement constant du droit international, avec l'appui des institutions spécialisées des Nations Unies, notamment l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Bureau de lutte contre le terrorisme et des organisations partenaires telles qu'INTERPOL, a largement contribué à renforcer notre action mondiale face à ce tandem de menaces.

La détermination de l'Afrique du Sud à lutter contre le terrorisme et la criminalité organisée, qu'elle soit transnationale ou nationale, demeure inébranlable. L'Afrique du Sud a intégré les dispositions des divers instruments internationaux relatifs au terrorisme et à la criminalité organisée dans sa législation nationale, le tout relayé par des stratégies et des mécanismes nationaux qui s'efforcent de s'attaquer à la myriade de sous-éléments qui composent ces réseaux illicites.

La robuste stratégie nationale de lutte contre le terrorisme de l'Afrique du Sud, alignée sur la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies, prévoit l'application des conventions relatives à la lutte contre le terrorisme et la mise en œuvre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Notre stratégie nationale est soutenue par la législation antiterroriste nationale, la loi sur la protection de la démocratie constitutionnelle contre le terrorisme et les activités connexes, ainsi qu'un certain nombre d'autres lois qui érigent en infraction les activités liées au terrorisme et à la criminalité organisée, notamment les activités de financement du terrorisme et le soutien aux organisations ou à des individus terroristes.

L'Afrique du Sud est également un membre actif du Groupe d'action financière, ainsi que du Groupe antiblanchiment de l'Afrique orientale et australe, et se soumet à tous les processus d'examen en vue de continuer à améliorer ses systèmes nationaux.

Nous sommes conscients que ces défis sont par nature adaptatifs et ne cessent d'évoluer et que par conséquent, nous devons également être adaptatifs et évoluer pour faire face aux nouvelles manifestations et tendances. Nous voudrions souligner l'importance de la coopération et de la coordination internationales ainsi que de l'échange d'informations, des meilleures pratiques et de la technologie en

ce qui concerne ces questions. On ne peut faire face efficacement à ces menaces transnationales et souvent multidimensionnelles qu'en adoptant des contre-mesures internationales tout aussi robustes permettant d'échanger des informations et de coopérer en temps réel. Alors que nous continuons à développer ces systèmes, nous devons garder à l'esprit que leur force ne peut surpasser celle de leur élément le plus faible, ce qui signifie qu'il est essentiel que nous continuions d'apporter notre appui aux États Membres confrontés à des problèmes de capacité et à des défis particuliers tels que des frontières étendues et poreuses.

Nous devons également nous attaquer aux causes profondes et aux moteurs du terrorisme et de la criminalité organisée. Le meilleur investissement que nous pouvons faire pour régler ces problèmes est de faire en sorte que nos citoyens n'en arrivent pas à considérer ces trajectoires dangereuses comme des options viables en leur offrant la possibilité de s'épanouir par des moyens constructifs et bénéfiques pour la société.

Pour terminer, l'Afrique du Sud continuera d'apporter son appui à la riposte mondiale à ces menaces, qui ne cesse d'évoluer. Nous estimons que l'ONU doit continuer à jouer un rôle de premier plan à cet égard, étant donné la nécessité évidente d'adopter une approche multilatérale et multidimensionnelle face à ces défis internationaux. Comme toujours, nous sommes favorables à ce que les partenariats stratégiques régionaux entre l'ONU et les organisations régionales sur ces questions, notamment avec l'Union africaine, continuent d'être développés et renforcés.

Nous voudrions également proposer que l'on envisage de créer et/ou de renforcer des centres régionaux de centralisation du renseignement afin de renforcer la coopération avec les organisations régionales pour empêcher les terroristes de tirer profit de la criminalité organisée. Enfin, il est également primordial que tous nos efforts soient menés dans le respect du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire et en partenariat étroit les uns avec les autres, avec les organisations internationales et régionales, ainsi qu'avec la société civile et le secteur privé.

**Annexe 14****Déclaration de M<sup>me</sup> Kelly Craft, Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je tiens tout d'abord à remercier les intervenants. Nous saluons les efforts de leurs équipes visant à permettre au Conseil de mieux comprendre les liens entre le terrorisme et la criminalité organisée.

Il est clair que dans certains cas et dans certaines régions, les groupes terroristes et les groupes criminels organisés exploitent la faiblesse des institutions démocratiques et des services de maintien de l'ordre et en tirent profit, et profitent de la porosité des frontières ainsi que du fait que certains territoires sont non gouvernés ou sous-gouvernés. Dans certaines régions du monde, ces conditions offrent aux terroristes et aux groupes criminels transnationaux la possibilité de coexister sur un même territoire, de forger des alliances sur la base d'intérêts communs et même de collaborer.

Sur la base des tendances que nous avons observées, il est peu probable que les organisations criminelles transnationales prennent le risque d'attirer l'attention des autorités en collaborant avec des organisations terroristes de premier plan ou en participant à des activités terroristes. Dans les cas où nous constatons des liens entre les terroristes et les groupes criminels organisés, il est essentiel d'adopter des approches à l'échelle de l'ensemble de l'administration et qui mobilisent l'ensemble de la société pour faire face à la nature complexe de ces crimes. Le renforcement de la sécurité aux frontières, la coopération régionale et l'échange des renseignements entre les institutions chargées de la sécurité permettent de lutter efficacement contre ces deux phénomènes et peuvent empêcher des acteurs malveillants d'utiliser les itinéraires et les réseaux de la traite dans les régions où les frontières sont poreuses ou insuffisamment surveillées.

À cet égard, un outil important pour les États Membres est la résolution 2396 (2017), dans laquelle le Conseil de sécurité a demandé à tous les États Membres de recueillir et d'analyser les renseignements préalables concernant les voyageurs et les données des dossiers passagers et d'établir des listes de personnes à surveiller. Ces données peuvent aider les enquêteurs à détecter des liens entre les individus associés au terrorisme et aux groupes criminels organisés. Nous invitons les États Membres qui ont besoin d'assistance technique ou d'assistance en matière de renforcement des capacités dans ce domaine à présenter des demandes à cet égard.

Les traités existants, notamment la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, ainsi que les instruments et protocoles internationaux de lutte contre le terrorisme, constituent également un cadre utile pour faciliter la coopération entre les forces de l'ordre. Les États-Unis ont utilisé cette Convention comme base juridique à plus de 650 reprises depuis 2005 pour présenter ou répondre à des demandes d'entraide judiciaire, d'extradition ou d'autres formes de coopération juridique internationale avec au moins 99 pays.

En plus des efforts déployés par les services de maintien de l'ordre pour s'attaquer aux liens entre la criminalité et le terrorisme, il importe également de mobiliser les communautés locales et la société civile pour s'attaquer aux conditions sous-jacentes qui favorisent la propagation de l'extrémisme violent ou de la criminalité transnationale organisée. La société civile locale est souvent attentive à des problèmes complexes qui se posent sur le terrain et peut aider les États Membres à trouver des solutions pratiques.

Depuis l'adoption de la résolution 2482 (2019) l'année dernière, l'ONU a fait des progrès considérables pour mieux comprendre les liens entre les terroristes et les

groupes criminels organisés. Les États-Unis saluent le programme de renforcement des capacités de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, qui a pour objectif de s'attaquer à ces liens. Les États-Unis recommandent à l'ONU de renforcer sa coopération avec les organisations régionales et sous-régionales ainsi qu'avec les enceintes telles que le Forum mondial de lutte contre le terrorisme. Le Forum a mis au point des bonnes pratiques pour aider les États Membres à s'attaquer à des liens potentiels et rassemble des enquêteurs criminels traditionnels et ceux qui s'occupent des affaires liées au terrorisme.

Les États-Unis se font une joie de connaître les expériences des pays partenaires quant à la façon dont ils identifient et traitent ces liens. Nous continuerons à travailler en collaboration avec l'ONU, des organisations comme le Groupe d'action financière, le Groupe des Sept et le Forum mondial de lutte contre le terrorisme, ainsi qu'avec des pays partenaires du monde entier pour lutter contre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme.

## Annexe 15

### **Déclaration de M<sup>me</sup> Adela Raz, Représentante permanente de l'Afghanistan auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je voudrais tout d'abord remercier la Mission permanente de l'Indonésie d'avoir convoqué ce débat public de haut niveau, qui arrive à point nommé, sur les liens entre le terrorisme international et la criminalité organisée. Je voudrais également remercier le Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme, M. Vladimir Voronkov, et la Directrice exécutive de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime de leurs exposés éclairants sur l'importance de contrer cette menace.

L'Afghanistan est convaincu de la nécessité impérieuse de s'attaquer aux relations symbiotiques entre ces deux menaces odieuses. La criminalité organisée est un phénomène vaste et complexe, et ses liens avec le terrorisme international sont évidents. En tant qu'État qui est à la fois touchée de plein fouet par le terrorisme et en première ligne dans la lutte contre cette menace, nous sommes bien conscients des moyens par lesquels la criminalité organisée peut renforcer les capacités opérationnelles des groupes terroristes et, dans le cadre de ses activités, exacerber l'insécurité, notamment en facilitant un flux continu d'armes, d'éléments extrémistes, de drogues et de précurseurs chimiques dangereux utilisés pour la mise au point d'engins explosifs et d'autres matières.

C'est une menace qui doit être analysée non seulement sous l'angle national, mais également en tenant compte des vastes implications régionales, sous l'angle des liens entre les groupes terroristes régionaux et internationaux. Pour contrer la menace que représentent ces groupes, il faut une coordination efficace et cohérente des efforts régionaux, internationaux et locaux pour empêcher les groupes terroristes et extrémistes et les groupes de la criminalité organisée de tirer profit de toute incohérence entre nos efforts.

Même sur fond de pandémie, l'Afghanistan ne cesse, au niveau national, de s'appliquer à rompre ce lien par une approche multidimensionnelle couvrant divers domaines. Dans ce cadre, notre pays a œuvré avec diligence à lutter contre le trafic de drogue, source de financement particulièrement importante pour les organisations terroristes. Nous avons adopté une approche consistant à aborder le problème à tous les niveaux, de l'élimination à l'interdiction et, à terme, à la poursuite des individus impliqués dans ce processus. À cet égard, les Forces nationales de défense et de sécurité afghanes ont mené des opérations efficaces qui ont abouti au démantèlement de nombreux laboratoires de fabrication de drogues et installations de transformation. Des opérations ont également eu lieu à divers points d'entrée dans le pays, notamment aux postes-frontières et dans les aéroports. Grâce à elles, 100 tonnes de substances illégales n'ont pas réussi à entrer dans notre pays. En parallèle, le service antidrogues du Centre de justice pénale chargé de la lutte contre les stupéfiants a également joué un rôle efficace en assurant une prise en charge transparente des personnes soupçonnées de se livrer au trafic de drogues.

En plus de ces opérations, notre dispositif antiterroriste interinstitutions poursuit ses travaux pour mettre en œuvre un cadre national de lutte contre le blanchiment d'argent et autres formes d'activités financières criminelles. Dans ce cadre, le Centre afghan d'analyse des opérations et déclarations financières (FinTRACA) a œuvré avec diligence pour veiller à ce que les institutions financières afghanes ne puissent pas être utilisées à des fins illégales. FinTRACA coopère notamment avec des institutions à l'échelon régional afin de respecter effectivement la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme, la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et la Convention des Nations Unies contre la corruption.

L'Afghanistan s'est également rapproché d'instances régionales, comme le Processus d'Istanbul sur la sécurité et la coopération régionales pour la paix et la stabilité en Afghanistan, l'Organisation de coopération de Shanghai, l'Association sud-asiatique de coopération régionale, la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie et le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, afin de compléter les efforts visant à remédier aux liens entre criminalité organisée et organisations terroristes par des actions conformes à la Stratégie mondiale de lutte contre le terrorisme et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Néanmoins, accorder à cette question une attention accrue, notamment en ce qui concerne la surveillance des déplacements des personnes (ou de leurs parrains) visées par les régimes de sanctions de l'ONU, doit rester une priorité de haut rang dans notre lutte pour atténuer efficacement cette menace.

Pour terminer, je voudrais remercier une nouvelle fois la Mission permanente de l'Indonésie d'avoir organisé cette réunion très utile, et réaffirmer l'entière disposition de l'Afghanistan à continuer de collaborer sur cette question.

## Annexe 16

### **Déclaration de la Mission permanente de l'Australie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

L'Australie félicite l'Indonésie d'avoir convoqué le présent débat public du Conseil de sécurité sur les liens entre terrorisme et criminalité organisée. L'Australie est fière de son partenariat de longue date avec l'Indonésie pour lutter contre le terrorisme et la criminalité transnationale, et se félicite de son leadership sur cette question importante.

Le lien entre les groupes terroristes et la criminalité transnationale, grave et organisée continue de faire peser une menace complexe et changeante sur la sécurité internationale, en particulier dans les contextes où ces groupes peuvent tirer parti d'une gouvernance insuffisante et d'un état de droit affaibli. Nous avons conscience que ce lien se manifeste différemment en fonction des pays. Bien que nous ayons la chance que les liens entre terrorisme et criminalité organisée soient moins prononcés en Australie, nous continuons de nous attacher à prévenir, perturber et combattre ces menaces.

La riposte de l'Australie repose sur notre robuste régime de lutte contre le financement du terrorisme. Grâce à une collaboration, d'une part, entre les forces de l'ordre, les services de renseignement et les administrations, et, de l'autre, avec l'industrie, la communauté et nos homologues internationaux, ce régime a permis à l'Australie de détecter les nouvelles menaces de financement et d'y répondre, et de perturber la capacité des extrémistes violents de financer et perpétrer des actes de terrorisme.

Au sein de l'Asie du Sud-Est, nous avons contribué à promouvoir la coopération multilatérale avec le Sommet régional annuel pour la lutte contre le financement du terrorisme. Ce dernier permet de mobiliser les capacités collectives des structures régionales de renseignement financier afin d'élaborer des stratégies applicables de lutte contre le financement du terrorisme et la criminalité grave.

En novembre 2019, l'Australie a eu le plaisir d'accueillir la conférence ministérielle sur la lutte contre le financement du terrorisme, intitulée « Pas d'argent pour la terreur ». Cette manifestation, à laquelle 65 délégations ont participé, visait à renforcer les ripostes mondiales opposées au financement du terrorisme, y compris la manière de répondre aux enlèvements contre rançon, l'identification des risques et potentiels que recèlent les nouvelles technologies, le renforcement des partenariats public-privé et la prévention de l'exploitation, à des fins terroristes, des organisations à but non lucratif.

Les groupes terroristes et criminels organisés sont innovants et leur recours aux technologies modernes, telles que les communications cryptées, lance un défi important aux forces de l'ordre, défi qui sera probablement exacerbé pendant la pandémie de maladie à coronavirus, durant laquelle les ressources vont être mises à rude épreuve et les enquêtes pourraient devoir s'appuyer davantage sur l'utilisation d'informations et de données numériques. Pour relever ce défi, l'Australie a adopté une législation visant à faciliter l'accès des forces de l'ordre aux communications et aux données dans les enquêtes criminelles, a introduit des mandats permettant aux forces de l'ordre d'accéder aux ordinateurs, a continué d'actualiser les lois contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, et a introduit une législation visant à établir un régime permettant un accès transfrontalier aux données (injonction de produire applicable à l'international) et à renforcer les partenariats public-privé.

Consolider la gouvernance et l'état de droit est indispensable pour lutter contre les menaces émanant aussi bien du terrorisme que de la criminalité organisée. L'Australie travaille en étroite collaboration avec des partenaires régionaux pour aider à l'élaboration et à la mise en œuvre de lois visant à combattre la criminalité transnationale

---

et l'extrémisme violent. L'Australie est fermement attachée à une mise en œuvre rigoureuse des normes internationales de lutte contre la corruption, notamment celles fixées par l'ONU et l'Organisation de coopération et de développement économiques. Le Gouvernement australien s'est également engagé à créer une commission d'intégrité du Commonwealth pour continuer de renforcer les dispositions relatives à l'intégrité de l'ensemble du secteur public fédéral. L'Australie se félicite également de l'élaboration, par le Forum mondial de lutte contre le terrorisme, de bonnes pratiques internationales pour comprendre et combattre le lien entre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme.

**Annexe 17****Déclaration de M. Yashar Aliyev, Représentant permanent de l'Azerbaïdjan auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Avant tout, je tiens à féliciter le Gouvernement indonésien de son accession à la présidence du Conseil de sécurité, et je salue son initiative de tenir le présent débat public.

Le terrorisme et les activités criminelles connexes continuent de faire peser une menace grave sur la paix et la sécurité internationales, l'exercice des droits de la personne et des libertés fondamentales et l'indépendance politique, la souveraineté, l'intégrité territoriale et le développement social et économique de tous les États Membres. Ces activités sont injustifiables quelles qu'en soient les motivations, sont constitutives de crimes graves et doivent être condamnées et poursuivies en justice.

La situation géographique délicate de l'Azerbaïdjan, l'occupation persistante de ses territoires par l'Arménie, en violation grave du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, et les autres conflits armés non réglés dans la région viennent accentuer les menaces transfrontalières. Depuis la fin des années 80, dans le but de faire valoir ses revendications territoriales infondées et illégales et à titre de méthode de guerre, l'Arménie et diverses organisations terroristes arméniennes ont perpétré contre mon pays d'innombrables attaques terroristes qui ont coûté la vie à des milliers de nos citoyens.

Dans sa résolution 2482 (2019), le Conseil de sécurité constatait avec inquiétude que les terroristes peuvent tirer profit d'activités relevant de la criminalité organisée, qu'elle soit nationale ou transnationale. Il est particulièrement inquiétant que les zones de conflit armé, notamment les territoires sous occupation militaire étrangère, offrent souvent aux terroristes, ainsi qu'aux groupes et réseaux criminels organisés, la possibilité de profiter de l'exploitation et du commerce illicite des ressources naturelles, du trafic de drogues, du trafic de biens culturels, du blanchiment d'argent et d'autres délits. Les territoires occupés de l'Azerbaïdjan sont un exemple flagrant de l'infiltration mutuelle entre les forces d'occupation et du régime fantoche illégal établi par l'Arménie dans ces territoires et les organisations terroristes et criminelles.

Le strict respect par tous les États de leurs obligations internationales, y compris les résolutions pertinentes adoptées par le Conseil de sécurité, est essentiel pour faire en sorte, notamment, que leurs territoires respectifs ne soient pas utilisés pour l'organisation d'activités terroristes et d'activités criminelles connexes, en particulier pour financer ces activités et leur fournir, directement ou indirectement, un appui, sous quelque prétexte ou déguisement que ce soit.

Il importe que, lorsque des terroristes ou des groupes criminels organisés se livrent à des activités commerciales illicites, y compris dans des zones de conflit et des territoires occupés, la responsabilité des personnes morales et la responsabilité pénale individuelle aillent de pair pour garantir que les entreprises ou leurs dirigeants soient poursuivis pour violation du droit international.

À cet égard, outre les mesures que les États ont le droit de prendre au niveau national pour affirmer leur compétence pénale à l'égard des crimes commis par leurs citoyens à l'étranger, la coopération internationale en matière pénale, dont l'entraide judiciaire est l'une des composantes, est essentielle pour lutter contre l'impunité pour les actes terroristes et les crimes connexes.

L'Azerbaïdjan appuie fermement le renforcement des mesures individuelles et collectives de lutte contre le terrorisme, en particulier celles qui visent à affaiblir et, à terme, à vaincre définitivement les organisations terroristes et leurs affiliés et réseaux. Il faut poursuivre et intensifier ces efforts.

Bien que le terrorisme et la criminalité organisée aient des motivations diverses et relèvent de régimes juridiques différents, il faut examiner de manière plus approfondie l'évolution des liens qui existent entre ces deux phénomènes. Nous considérons qu'il est utile de poursuivre les discussions sur ce sujet.

## Annexe 18

### **Déclaration de M<sup>me</sup> Rabab Fatima, Représentante permanente du Bangladesh auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je remercie la présidence indonésienne d'avoir organisé ce débat public virtuel de haut niveau. J'exprime également mes sincères remerciements au Secrétaire général adjoint Voronkov et à la Directrice exécutive Ghada Fathi Waly pour leurs exposés éclairants.

La pandémie de maladie à coronavirus a donné une nouvelle dimension aux liens grandissants entre le terrorisme et la criminalité organisée. Alors que l'appareil de sécurité de l'État reste pris la pandémie, les réseaux criminels organisés disposent d'une marge de manœuvre croissante. Les restrictions aux déplacements ont accru l'utilisation de voies de transaction irrégulières, créant des conditions favorables aux criminels comme aux terroristes. La fermeture des établissements d'enseignement a conduit les jeunes à s'immerger davantage dans le cybermonde, ce qui les rend plus vulnérables aux activités criminelles en ligne, y compris l'extrémisme violent. Ces nouveaux défis exigent une compréhension et une reconnaissance appropriées, ainsi que de nouvelles dérogations. L'attention portée par le Conseil à cette question en ces temps difficiles est donc rassurante.

Le Bangladesh maintient une politique de tolérance zéro à l'égard du terrorisme et du crime organisé. Nous avons beaucoup investi dans ces domaines grâce à diverses mesures préventives, notamment la sensibilisation, l'engagement et la résilience des communautés, l'autonomisation des femmes, la création d'opportunités pour les jeunes grâce à la campagne numérique Bangladesh, etc.

Nous avons élaboré un cadre juridique et réglementaire solide pour lutter contre le terrorisme, qui tient également compte du lien puissant entre le terrorisme et la criminalité organisée. Qu'il me soit permis de faire part au Conseil de certains de nos efforts nationaux.

Notre loi antiterroriste transpose automatiquement les désignations de l'ONU en obligations nationales visant à interdire tout type de financement aux personnes et entités figurant sur la liste du Conseil de sécurité, à geler leurs avoirs, etc. En outre, nous avons été les premiers parmi les nations d'Asie du Sud à adopter une loi contre le blanchiment d'argent, qui définit le financement du terrorisme comme l'une des 27 infractions principales.

Pour lutter contre la traite des êtres humains, le trafic de personnes et les activités criminelles connexes, le Bangladesh a adopté des lois et des règles en stricte conformité avec les normes internationales, notamment la Convention des Nations unies sur la criminalité transnationale organisée et le Protocole de Palerme. Nous sommes partie aux deux. La mise en œuvre d'un plan d'action national de lutte contre la traite des êtres humains est en cours, impliquant tous les acteurs clés, y compris les services de sécurité. Notre département de contrôle des stupéfiants est habilité à enquêter sur d'éventuelles transactions financières illicites effectuées par des personnes accusées de trafic de drogue, des dealers ou des vendeurs.

Pour faciliter la coopération internationale, nous avons adopté une législation sur l'entraide judiciaire en matière pénale et l'extradition des criminels. Nous avons rejoint un certain nombre d'initiatives régionales concernant le terrorisme et la criminalité organisée au sein de l'Association sud-asiatique de coopération régionale et de l'Initiative du golfe du Bengale pour la coopération technique et économique multisectorielle. C'est également une manifestation de l'importance que notre région attache à ce lien. Nous avons conclu des accords bilatéraux avec d'autres pays, notamment avec nos voisins, dans les domaines du terrorisme international, de la criminalité organisée et du trafic de drogues.

Le renforcement des capacités des acteurs nationaux est essentiel pour faire face à la menace du terrorisme et du crime organisé. En étroite coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, les organismes respectifs des Nations Unies ont fourni un tel soutien au Bangladesh.

Le terrorisme est une menace pour la paix mondiale et les risques de terrorisme sont aggravés par le réseau mondial de la criminalité organisée. Pour briser cette alliance impie, nous devons adopter une approche globale. À cet égard, nous souhaitons faire quelques remarques.

Premièrement, la vulnérabilité, la privation, la répression et le désespoir conduisent les gens à devenir la proie des réseaux du terrorisme et du crime organisé. Les gouvernements nationaux doivent s'attaquer à ces causes profondes.

Deuxièmement, il faut mettre en place des plateformes efficaces et en temps réel de partage de renseignements et d'informations entre les États Membres. Nous devons renforcer la coopération en matière d'enquêtes, de poursuites et d'exécution des peines par le biais du transfert de l'extradition des criminels en cours de jugement et de ceux qui ont été condamnés.

Troisièmement, des efforts vigoureux sont nécessaires pour assurer l'acceptation et l'application universelles des conventions internationales et des protocoles connexes sur la criminalité transnationale organisée et le terrorisme.

Quatrièmement, les réseaux du crime organisé et les réseaux terroristes abusent de plus en plus des plateformes numériques et des caractéristiques spécifiques de la mondialisation, telles que la libéralisation des marchés financiers et des services bancaires électroniques et offshore, pour étendre leurs activités peu scrupuleuses. La lutte contre la propagande extrémiste nécessite des moyens numériques. La surveillance numérique et l'utilisation des technologies de l'information et des communications doivent donc être renforcées, ce qui nécessite l'amélioration des capacités des gouvernements nationaux.

Cinquièmement, les femmes et les filles sont touchées de manière disproportionnée par le crime organisé, notamment la traite. D'autre part, elles sont capables d'apporter une contribution distincte aux efforts de prévention. Nous devons donc redoubler d'efforts pour intégrer la dimension de genre dans les campagnes nationales et internationales contre le terrorisme et le crime organisé.

Sixièmement, les réseaux terroristes et les réseaux criminels organisés recrutent tous deux dans le même bassin social, et la prévention de ce recrutement servirait à perturber le lien entre les deux. Pour cela, nous devons adopter une approche globale mobilisant l'ensemble de la société, en impliquant les principaux agents, tels que le monde des affaires, la société civile, les organisations non gouvernementales, les chefs religieux et communautaires et les jeunes.

Septièmement, le déploiement des ressources est généralement orienté vers les efforts de lutte contre le terrorisme par rapport aux efforts de lutte contre la criminalité organisée. Les progrès inégaux limitent les réalisations globales, alors qu'une répartition équilibrée des ressources pourrait mieux servir à rompre le lien entre le terrorisme et la criminalité organisée.

Enfin, lors de pandémies ou d'autres urgences sanitaires, nous devons, dans la mesure du possible, empêcher le détournement des ressources et de l'attention des efforts de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée. Il ne fait aucun doute que c'est une tâche difficile, mais elle peut être réalisée grâce à des efforts concertés et à la coopération internationale. Nous attendons du Conseil de sécurité qu'il continue à jouer un rôle moteur à cet égard et qu'il complète les travaux d'autres organes compétents et collabore avec eux.

## Annexe 19

### **Déclaration de la Mission permanente du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Le Brésil remercie la présidence indonésienne d'avoir organisé ce débat sur les liens entre le terrorisme et le crime organisé. Le Brésil reste attaché à des réponses multidimensionnelles au terrorisme, conformément au droit international et, en particulier, à la Charte des Nations Unies.

Le rejet du terrorisme est inscrit dans la Constitution brésilienne comme principe directeur de la politique étrangère du pays. Ce rejet va au-delà des mots et a été traduit en actes. Ces dernières années, notre législation nationale a été mise à jour pour répondre aux défis de la prévention et de la lutte contre le terrorisme et son financement, et nos institutions travaillent sans relâche pour lutter contre ce fléau.

Comme le Conseil l'a déjà reconnu, la nature et la portée des liens possibles entre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée varient considérablement, en fonction du contexte géographique, social et politique. Nous ne pourrions traiter les liens possibles que si nous en avons une conception claire : la communauté internationale aura du mal à trouver une solution à un problème qu'elle ne comprend pas. Des recherches supplémentaires doivent être menées si nous voulons bien cerner les tendances qui sous-tendent les liens potentiels entre le terrorisme et la criminalité organisée, et pouvoir concevoir ensemble des stratégies adéquates pour y faire face.

Bien que le terrorisme et la criminalité organisée soient régis par des cadres juridiques différents, certaines pratiques peuvent être bénéfiques pour lutter contre ces deux phénomènes. Premièrement, il est impératif d'enquêter sur les réseaux d'appui financier et opérationnel qui peuvent profiter de même manière aux groupes terroristes et aux organisations criminelles transnationales. À cet égard, nous devons renforcer nos efforts de lutte contre le blanchiment d'argent et faciliter l'échange de renseignements financiers en temps utile. En outre, la communauté internationale doit investir davantage de ressources dans l'assistance technique afin de développer les compétences des institutions nationales. Qui plus est, la coopération régionale et internationale doit être au centre des stratégies de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée.

Le large éventail des mesures décrites ci-dessus démontre l'approche globale qui est nécessaire pour prévenir et combattre le terrorisme, y compris les liens possibles avec la criminalité transnationale organisée. Aussi l'existence de ces liens potentiels ne doit pas être interprétée comme un encouragement à saisir le Conseil de sécurité de la question de la criminalité organisée, mais au contraire à placer une fois de plus l'Assemblée générale au centre du débat de l'ONU sur la lutte contre le terrorisme. Tous les États Membres ont un intérêt légitime à contribuer activement à la lutte contre le terrorisme. La prise en compte des préoccupations antiterroristes de concert avec les défis nationaux en matière d'application de la loi est une tâche qui relève de l'Assemblée générale, l'organe de l'ONU chargé de traiter les facteurs multidimensionnels qu'une approche centrée sur la sécurité ne permet d'appréhender.

Le septième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies représente une occasion sans pareil de débattre plus avant des interactions potentielles entre ces deux types de criminalité. Il offre un espace de délibération où tous les États Membres peuvent partager les pratiques qui ont permis de perturber à la fois les groupes terroristes et les organisations criminelles. Il peut également montrer que certaines approches ne fonctionneront pour aucune des deux catégories de criminalité, comme les réponses militaires dissociées de mesures socioéconomiques visant des changements plus structurels. Enfin, il pourrait

confirmer que certains défis sont exclusifs au terrorisme, tout comme les réponses nécessaires pour les surmonter. Pour ne citer qu'un exemple, la lutte contre la propagande terroriste est d'une importance cruciale pour prévenir la radicalisation, mais n'a guère d'incidence sur la lutte contre la criminalité transnationale organisée.

Le terrorisme défie notre sens de l'humanité et tente de créer un climat d'indifférence et de chaos. Pour lutter contre ce fléau, la communauté internationale doit s'en démarquer, en agissant dans l'ordre et la solidarité – la solidarité pour honorer les victimes du terrorisme, coopérer à la prévention de futurs attentats et éviter les conséquences négatives involontaires des mesures antiterroristes ; et l'ordre pour agir dans le cadre des paramètres du droit international, respecter les droits de l'homme, le droit humanitaire et le droit des réfugiés, et travailler d'une manière compatible avec la répartition des tâches entre les organes de l'ONU telle qu'établie dans la Charte. Le Brésil reste déterminé à contribuer activement à ces efforts.

**Annexe 20****Déclaration de la Mission permanente du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais et français]

Je vous remercie, Monsieur le Président, ainsi que la République d'Indonésie, d'avoir organisé ce débat primordial sur la question des liens entre le terrorisme et la criminalité organisée.

Nous nous félicitons du rapport du Secrétaire général (S/2020/754) sur les mesures prises par les États Membres et les entités des Nations Unies, pour s'attaquer à la question des liens entre terrorisme et criminalité organisée. Ce rapport fournira une base solide pour aider les États Membres à résoudre cette question à l'avenir.

Le Canada est préoccupé par les liens croissants entre la criminalité organisée et le terrorisme et par les façons dont les groupes connexes profitent de l'environnement créé par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) pour atteindre leurs vils objectifs. De nouveaux obstacles se posent dans cet environnement de sécurité complexe où il est essentiel de comprendre précisément comment, pourquoi et quand se tisse le lien entre la criminalité et le terrorisme. La pandémie de COVID-19 a touché de manière disproportionnée les groupes vulnérables, dont les migrants, les réfugiés et les apatrides, et elle a accru le risque d'exploitation par des acteurs criminels. Les femmes et les filles sont particulièrement vulnérables, notamment dans le contexte des enlèvements contre rançon, où le lien entre la traite des personnes et le financement du terrorisme est particulièrement fort. Pour cette raison, le Canada appuie les projets de renforcement des capacités qui tiennent compte de ces risques particuliers et de ces menaces transnationales et qui cherchent à y remédier.

Notre réponse internationale concertée aux liens entre le terrorisme et la criminalité organisée doit tenir compte de la spécificité de genre, afin d'examiner et de régler de manière exhaustive les facteurs d'insécurité qui perpétuent la criminalité et le terrorisme, et de trouver des façons efficaces et durables de lutter contre ces menaces constantes. Nos efforts doivent également respecter entièrement les obligations et engagements prévus en droit international, particulièrement le droit international des droits de la personne, le droit international des réfugiés et le droit international humanitaire.

Le Canada joue un rôle actif dans plusieurs tribunes multilatérales et régionales complémentaires sur cette question. À titre de Coprésident, avec le Maroc, du Forum mondial de lutte contre le terrorisme, le Canada aimerait souligner que le Forum est un partenaire crucial dans le renforcement des bonnes pratiques internationales, grâce aux outils et documents qu'il produit à l'intention des décideurs et des professionnels, en plus d'appuyer les efforts déployés par l'ONU pour faire progresser la mise en œuvre de sa stratégie antiterroriste mondiale et des résolutions qui s'y rapportent.

Par exemple, le Groupe de travail sur la justice pénale et la primauté du droit du Forum mondial de lutte contre le terrorisme a lancé des initiatives visant à établir les pratiques exemplaires à adopter pour aborder et prévenir différents problèmes qui concernent les liens entre la criminalité et le terrorisme. Le Groupe de travail œuvre actuellement à la rédaction d'un addendum sur la justice pénale aux « Bonnes pratiques de La Haye sur les liens entre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme », document publié par le Forum en 2018. Ces documents font état des liens entre le terrorisme, le financement du terrorisme et différentes formes de trafic illicite de marchandises dans une perspective de justice pénale et prennent appui sur la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et les

mesures complémentaires que sont les protocoles sur la traite des personnes, le trafic de migrants et les armes à feu, la Convention des Nations Unies contre la corruption et les 19 instruments juridiques internationaux contre le terrorisme.

À titre de Président actuel du Comité interaméricain contre le terrorisme de l'Organisation des États américains, le Canada appuie également le rehaussement de la sécurité régionale dans les Amériques. Dans le cadre de nos travaux au sein de ce comité, nous croyons qu'il est important d'adopter des normes, de bonnes pratiques et des mesures pour améliorer la sécurité à la frontière et dans les ports et pour mieux protéger les documents. Cela présente le double avantage de permettre à l'hémisphère de mieux résister à la propagation du terrorisme tout en réprimant la criminalité transnationale organisée.

La nécessité de priver les criminels et les terroristes des produits et des instruments de la criminalité constitue également un aspect important des efforts que nous menons en réponse aux liens entre la criminalité organisée et le terrorisme. À cette fin, le Canada préconise l'adoption des normes rédigées par le Groupe d'action financière (GAFI) pour éviter que les États Membres puissent être utilisés pour mobiliser, déplacer et utiliser des fonds tirés de la criminalité ou destinés à des activités criminelles.

Cela dit, comme pour toute autre initiative de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée, l'efficacité du cadre du GAFI et de ses organes régionaux pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes est tributaire de sa mise en œuvre par les États Membres. Ainsi, le Canada a octroyé 47,6 millions de dollars en 2019-2020 au titre du Programme d'aide au renforcement des capacités antiterroristes et du Programme d'aide au renforcement des capacités de lutte contre la criminalité pour financer des initiatives de formation, d'acquisition de matériel et d'aide technique, entre autres initiatives de renforcement des capacités, afin d'aider les gouvernements à faire face aux menaces que posent les activités terroristes et criminelles.

En somme, le Canada demeure fermement résolu à lutter contre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme et à faire équipe avec les États Membres dans ce but. En travaillant ensemble, l'ONU et les États Membres pourront non seulement perturber les groupes terroristes et les organisations criminelles, mais également s'attaquer plus efficacement aux liens qui existent entre ces entités.

**Annexe 21****Déclaration de la Mission permanente du Chili auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : espagnol]

Le Chili remercie la Mission permanente de l'Indonésie d'avoir organisé ce débat public du Conseil de sécurité sur le lien entre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée. La présence importante du Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme, Vladimir Voronkov, et de la Directrice exécutive de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Ghada Fathi Waly, atteste de la pertinence de cette question pour la paix et la sécurité internationales et pour la coordination des activités de l'ONU.

La tenue du présent débat est à la fois opportune et nécessaire, car il nous permet de suivre de manière appropriée l'application des résolutions 2482 (2019) et 2462 (2019), consacrées à ce sujet, et de constater avec inquiétude que les liens entre le terrorisme et la criminalité organisée évoluent rapidement, en particulier dans le contexte actuel de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), qui contribue à aggraver les menaces tant traditionnelles que nouvelles.

Bien qu'au début de la crise sanitaire, la fermeture des frontières internationales et l'intensification des contrôles de police aient concouru à diminuer le flux de marchandises illicites, les groupes criminels ont fait preuve d'une grande capacité d'adaptation pour répondre à la demande, notamment en augmentant leurs capacités en matière de cybercriminalité et en tirant parti du fait que l'attention des autorités était dirigée ailleurs.

L'éventualité d'une crise socioéconomique mondiale une fois la pandémie passée serait synonyme de toute une série de défis majeurs s'agissant de lutter contre ce phénomène, avec notamment l'affaiblissement des institutions publiques chargées de prévenir et de combattre ces crimes au niveau national, ce qui pourrait entraîner une augmentation de la corruption. Par ailleurs, le manque d'emplois et le désespoir économique pourraient ouvrir de nouvelles possibilités de recrutement pour les groupes terroristes et criminels.

Le Chili estime donc qu'il est primordial de commencer à mieux comprendre les liens entre le terrorisme et la criminalité organisée en tant que menace multidimensionnelle et polymorphe ayant des répercussions aux niveaux national, régional et international. Dans ce contexte, la coopération internationale dans des domaines tels que la sécurité des frontières, le renseignement financier, les enquêtes et les poursuites est de la plus haute importance.

À cet égard, la cellule de renseignement financier du Chili recueille et analyse des renseignements pour identifier les schémas et les liens existants entre le terrorisme et la criminalité organisée, et partage régulièrement ces informations avec ses pairs par l'intermédiaire du réseau sécurisé du Groupe Egmont. De même, elle suit les peines prononcées par les tribunaux chiliens afin d'identifier les typologies et les signes avant-coureurs du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme, ainsi que les délits qui les précèdent, comme le trafic de drogue et la traite des êtres humains.

Notre pays est en cours d'évaluation par le Groupe d'action financière pour l'Amérique latine ; évaluation qui a pour objectif de déterminer si le Chili respecte les 40 recommandations formulées par le Groupe en ce qui concerne le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Ce processus est pour nous une priorité, car il nous permet de renforcer et d'actualiser la réglementation nationale

pour prévenir et combattre ces crimes, qui facilitent les activités de la criminalité organisée du fait de la nécessité pour les groupes criminels de dissimuler l'origine illicite de leurs fonds.

La question qui nous réunit aujourd'hui revêt une grande importance pour le Chili et pour toute la région de l'Amérique latine, car la menace terroriste dans la région provient dans une large mesure des groupes de trafiquants de drogue, qui ont renforcé leurs arsenaux et accru le niveau de violence, au détriment de la sécurité humaine de nos sociétés. De plus, ces groupes collaborent et convergent de plus en plus avec des groupes terroristes régionaux et transnationaux.

Le Chili attend avec grand intérêt la publication du rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2482 (2019), qui servira de guide pour identifier les domaines d'action prioritaires afin de relever les multiples défis liés à ce phénomène et aux conséquences de la pandémie. À cet égard, nous encourageons le Conseil de sécurité et le système des Nations Unies en général à continuer de soutenir les efforts des États Membres pour maximiser la coopération internationale et mieux faire face à la période complexe qui s'annonce.

## Annexe 22

### **Déclaration de la Mission permanente de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais et espagnol]

Le Gouvernement cubain reste fermement engagé dans la prévention et la lutte contre le terrorisme, ainsi que dans la lutte contre les diverses manifestations de la criminalité transnationale organisée pouvant contribuer à son financement, ce qui a permis d'éviter la prolifération de ces phénomènes à Cuba.

Bien que la criminalité transnationale organisée puisse être une source de financement ou d'appui logistique pour le terrorisme, le lien établi par le Conseil de sécurité entre ces deux phénomènes n'est pas automatique et varie selon les contextes.

Nous réaffirmons notre ferme condamnation de tous les actes, méthodes et pratiques terroristes sous toutes leurs formes et dans toutes leurs manifestations, quelle qu'en soit la motivation.

Cuba est un État partie à 18 des 19 conventions internationales sur le terrorisme et met actuellement la dernière main aux procédures juridiques internes nécessaires à la ratification de la dernière d'entre elles.

Conformément aux accords que nous avons signés, des mesures législatives, institutionnelles, administratives et autres ont été prises pour lutter efficacement contre ce fléau. Nous disposons d'une législation spécifique en la matière.

Pour ne citer qu'un exemple, en 2013, nous avons adopté les décrets-lois 316 et 317. Le premier, modifiant le Code pénal et la loi antiterroriste, a adapté les qualifications pénales relatives aux actes de terrorisme impliquant des matières nucléaires, radioactives ou ionisantes, et a élargi la gamme des infractions principales concernant le blanchiment d'argent, conformément à la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes et à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. Le second, qui concerne la prévention et la détection des transactions dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme, la prolifération des armes et les flux de capitaux illicites, a relevé la hiérarchie des normes relatives à l'identification et au gel des avoirs liés à des individus ou des organisations terroristes, comme le prévoient les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

L'engagement de Cuba à lutter contre le terrorisme a été codifié dans la Constitution nationale, adoptée par référendum le 24 février 2019, à la suite d'un processus de réforme constitutionnelle et de larges consultations populaires. La nouvelle Constitution de la République, dans son chapitre II consacré aux relations internationales, réaffirme, au paragraphe 1 de l'article 16, la position de longue date de Cuba et indique que le rejet et la condamnation du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, en particulier le terrorisme d'État, font partie des principes de sa politique extérieure.

Cet engagement et la capacité institutionnelle de Cuba à prévenir le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ont été reconnus à plusieurs reprises par le Groupe d'action financière pour l'Amérique latine, la structure régionale du Groupe d'action financière.

Notre pays s'acquitte pleinement des obligations qui lui incombent en vertu des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. En 2020, elle a présenté sa réponse dans le cadre de l'étude sur les mesures efficaces prises par les États Membres pour mettre fin au financement du terrorisme, réalisée par la Direction

exécutive du Comité contre le terrorisme et l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions, en application des résolutions 1526 (2004) et 2253 (2015). Il a contribué à l'élaboration du rapport sur le terrorisme et la criminalité organisée de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, conformément à la résolution 2482 (2019). Elle a également présenté des contributions sur la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies et de la résolution 74/194 de l'Assemblée générale, intitulée « Mesures visant à éliminer le terrorisme international ».

La criminalité transnationale a des effets négligeables dans notre pays, ce qui est principalement dû aux mesures visant à la prévenir et à la combattre qui ont été mises en œuvre dans le pays, à la politique de tolérance zéro vis-à-vis de ce phénomène et au fait qu'il n'y a pas de réseaux criminels organisés basés sur le territoire national.

Pour lutter contre la criminalité transnationale organisée, Cuba a conclu 11 traités d'extradition et 25 accords d'entraide judiciaire, dont 16 prévoient l'extradition.

L'État cubain s'est engagé à lutter contre la criminalité transnationale organisée, le trafic de drogue, le terrorisme, le trafic des migrants, la traite des personnes et d'autres crimes, conformément à ses obligations en tant qu'État partie à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et à ses trois protocoles.

Nous rejetons, dans les termes les plus catégoriques, la décision arbitraire et unilatérale du Gouvernement américain de placer Cuba dans la pire catégorie dans le rapport de 2019 du Département d'État sur la traite des personnes, qui fait abstraction des efforts déployés par notre pays au niveau international pour combattre ce phénomène.

Cuba, qui a été victime d'actes terroristes ayant coûté la vie à 3 478 personnes et à la suite desquels 2 099 autres personnes ont été handicapées, réitère son profond rejet et sa condamnation de tous les actes, méthodes et pratiques terroristes, sous toutes leurs formes et dans toutes leurs manifestations, quelles que soient leurs motivations. Notre pays n'a jamais permis, et ne permettra jamais que son territoire soit utilisé pour planifier des actes terroristes contre un autre État.

De manière arbitraire et unilatérale, Cuba a également été inscrite sur la liste du Département d'État américain des pays qui, semble-t-il, ne coopèrent pas pleinement en matière de lutte contre le terrorisme, rendue publique le 13 mai 2020. Par la suite et sans aucun fondement, notre pays a été mentionné dans un rapport annuel du Département d'État sur le terrorisme international, qui décrit Cuba comme un refuge pour les terroristes.

Nous rejetons les listes et les certifications unilatérales, établies pour des raisons politiques et contraires au droit international. Elles ne sont utilisées qu'à des fins de diffamation et en tant que mesures de coercition à l'encontre des pays qui refusent de se conformer à la volonté du Gouvernement américain dans le cadre de leurs décisions souveraines. C'est plutôt le Gouvernement américain qui a choisi de ne pas condamner ou rejeter publiquement le grave attentat terroriste à l'arme à feu perpétré contre l'ambassade de la République de Cuba dans ce pays le 30 avril, qui a mis en danger la vie et la sécurité des membres du personnel de la mission diplomatique et de leurs familles. Le silence complice du Gouvernement américain pourrait encourager des actes similaires contre les missions diplomatiques tant à Washington qu'à New York.

L'histoire des actes violents et hostiles, y compris des actes terroristes contre des fonctionnaires diplomatiques cubains en poste aux États-Unis, est bien connue, aussi bien à l'ambassade à Washington qu'à la représentation permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York. Il convient de rappeler, par exemple, que le diplomate cubain Félix García Rodríguez a été assassiné à New York le 11 septembre 1980 et que des attentats directs à l'aide d'engins explosifs ont été perpétrés contre le siège de la Mission permanente de Cuba dans cette ville.

Les groupes et les individus qui ont commis des actes terroristes contre Cuba par le passé ont opéré pendant des années et continuent d'opérer en toute impunité sur le territoire des États-Unis, au vu et au su des services de maintien de l'ordre du Gouvernement américain. Il est inacceptable que certains actes terroristes soient condamnés alors que d'autres sont passés sous silence, tolérés, encouragés, justifiés ou manipulés pour des intérêts politiques et économiques.

Les faits confirment que le terrorisme demeure un défi de taille pour la communauté internationale. Nous réaffirmons que l'ONU doit jouer un rôle central dans les efforts internationaux visant à lutter contre ce fléau. La coopération internationale en matière de lutte contre le terrorisme est indispensable. Nous rejetons l'application de mesures coercitives unilatérales, en violation du droit international et de la Charte des Nations Unies, qui limitent la capacité des États à éliminer ce fléau.

Nous condamnons fermement ceux qui brandissent le drapeau d'une prétendue lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée pour commettre des actes d'agression, porter atteinte à la souveraineté nationale, s'immiscer dans les affaires intérieures d'autres États et violer les droits humains de leurs peuples.

**Annexe 23****Déclaration de M. Martin Bille Hermann, Représentant permanent du Danemark auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai le plaisir de prendre la parole au nom des pays nordiques : la Finlande, l'Islande, la Norvège, la Suède et mon pays, le Danemark. Nous remercions la présidence indonésienne d'avoir inscrit cette question très pertinente à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Vous avez choisi le bon moment, Monsieur le Président, ce qui nous permet de faire fond sur les discussions menées le mois dernier durant la Semaine de la lutte contre le terrorisme et sur le récent rapport du Secrétaire général sur cette question (S/2020/754).

S'il est encore trop tôt pour comprendre et évaluer pleinement les effets de la pandémie de coronavirus (COVID-19) sur le paysage mondial du terrorisme, le monde est plus vulnérable face au terrorisme du fait de cette pandémie, et il est fort possible que des dynamiques négatives déjà existantes entrent en jeu plus tôt que prévu et avec des conséquences plus graves. En outre, les groupes terroristes ont mis en place des systèmes locaux et régionaux pour générer et transférer des revenus au moyen d'activités criminelles illicites et organisées. Il est donc d'autant plus important de veiller à ce que notre dispositif national, régional et mondial de lutte contre le financement du terrorisme soit à la hauteur de la tâche.

Les réseaux terroristes dépendent des financements externes pour faire fonctionner leurs organisations. Il faut interrompre ces financements. Nous devons rompre les liens qui existent entre la criminalité organisée et le terrorisme pour identifier et stopper les flux financiers illicites destinés aux organisations terroristes et aux réseaux criminels. Nous encourageons le développement des initiatives existantes ainsi que l'élaboration de nouvelles initiatives pour s'attaquer plus efficacement aux liens entre le terrorisme et la criminalité organisée.

Les pays nordiques appuient pleinement le message important délivré par le Secrétaire général dans son discours d'ouverture à l'occasion de la Semaine de la lutte contre le terrorisme le mois dernier : les lois et les mesures de sécurité antiterroristes ne peuvent servir de prétexte pour réduire l'espace civique et humanitaire, restreindre la liberté d'association et priver les populations d'autres droits humains.

Nous sommes actuellement confrontés à de multiples crises internationales qui appellent des réponses sur le plan humanitaire, du développement ou de la sécurité, et la pandémie de COVID-19 et ses effets n'ont fait qu'intensifier la concurrence pour les maigres ressources dont disposent les États Membres. Nous abondons dans le sens du Secrétaire général qui, durant la Semaine de la lutte contre le terrorisme, le mois dernier, avait affirmé que nous devons tirer parti de la puissance du multilatéralisme pour trouver des solutions pratiques. Le terrorisme ne respecte pas les frontières nationales. Il nous touche tous et seul un effort collectif permettra d'en venir à bout. C'est ce qui explique que jamais l'exigence d'une démarche coordonnée, propre à garantir des réponses efficaces, axées sur la demande et donnant sur le terrain des États Membres des résultats tangibles, pérennes et tenant compte des questions de genre, n'avait été exprimée aussi ouvertement.

Le Siège de l'ONU à New York et les bureaux des Nations Unies à Vienne doivent collaborer efficacement, notamment en tirant le meilleur parti possible de leur présence sur le terrain et en trouvant le juste équilibre entre présence au Siège et sur le terrain. Nous appelons l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et le Bureau de lutte contre le terrorisme à élaborer des stratégies dans ce sens, en s'appuyant sur leurs atouts et mandats spécifiques.

De même, en tant qu'États Membres, nous devons nous aussi promouvoir la collaboration, et cela vaut aussi bien au sein de nos pays, entre les autorités et les secteurs, qu'avec les autres États Membres. De fait, coordination et coopération entre les autorités ont été identifiées comme un facteur clef de la lutte contre la criminalité organisée et le terrorisme. En outre, il est important de développer et d'améliorer les partenariats avec la société civile, notamment avec les acteurs humanitaires et du secteur privé.

Le Forum mondial de lutte contre le terrorisme a élaboré un certain nombre d'orientations pragmatiques et de meilleures pratiques intéressant le débat d'aujourd'hui et susceptibles de nous aider à traduire nos visions et priorités communes en partenariats concrets. Nous nous félicitons de la collaboration accrue entre l'ONU et le Forum, et nous appelons à une concrétisation plus poussée encore des synergies qu'elle recèle, en particulier par le truchement d'institutions inspirées du Forum, telles que l'Institut international pour la justice et l'état de droit. Cet institut de formation, situé à Malte, constitue une plateforme évidente pour combler, grâce au renforcement des capacités et au partage d'expériences, nombre des lacunes identifiées dans le rapport du Secrétaire général.

Une condition indispensable à la promotion d'une approche fondée sur la primauté du droit réside dans la nécessité d'abandonner les déclarations de culpabilité fondées sur de seuls aveux pour privilégier des peines prononcées en fonction de preuves objectivement vérifiables, non seulement pour garantir une justice pénale ancrée dans l'état de droit et respectueuse des droits humains en réponse au terrorisme, mais aussi pour assurer un processus d'enquête et de poursuites plus efficace et plus complet, augmentant d'autant les possibilités de révéler les liens entre les terroristes et les individus ou réseaux impliqués dans d'autres formes de criminalité. Ce type de démarche montre que des mesures antiterroristes efficaces et la protection des droits humains sont des objectifs véritablement complémentaires et qui se renforcent mutuellement.

**Annexe 24****Déclaration de M<sup>me</sup> Helena Yánez Loza, Représentante permanente adjointe de l'Équateur auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : espagnol]

Je tiens tout d'abord à féliciter l'Indonésie de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'août, ainsi que de l'organisation de ce débat crucial.

Je remercie également de leurs exposés le Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme, Vladimir Voronkov, et la Directrice exécutive de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Ghada Fathi Waly.

Le terrorisme est une menace grave pour la paix et la sécurité internationales, les droits de la personne, la stabilité démocratique et le développement économique et social des États individuels et de la communauté internationale tout entière. Il en va de même pour la criminalité organisée et la criminalité transnationale organisée. Nous condamnons donc avec force et sans équivoque tous les actes de terrorisme, sous toutes leurs formes et dans toutes leurs manifestations, et quel qu'en soit le but, la date ou l'auteur. Nous condamnons la criminalité organisée avec la même fermeté et nous réaffirmons que ses liens avec le terrorisme doivent continuer à être discutés et combattus.

Aucun État n'est à l'abri du terrorisme, et l'Équateur est donc convaincu que le renforcement de la lutte internationale contre le terrorisme est une tâche qui doit être menée sous le sceau de la coopération, en appliquant des mesures et des actions communes et concertées pour contrecarrer le terrorisme et ses effets.

Il est tout aussi important de prévenir le terrorisme que de le réprimer ; c'est pourquoi il est essentiel d'identifier et d'éliminer les causes et facteurs susceptibles de favoriser les actes de terrorisme et leur financement : l'intolérance politique, ethnique, religieuse et raciale, ainsi que la fracture sociale et économique entre les nations, laquelle a été exacerbée par la pandémie de maladie à coronavirus et la crise sanitaire, économique et sociale attenante.

À cet égard, l'Équateur élabore et met en œuvre des mesures visant l'application progressive de la résolution 1373 (2001), en érigeant en infraction le financement du terrorisme et le blanchiment d'argent qui y est associé, en mettant au point des mesures préventives et en instaurant une coopération judiciaire internationale. J'en mentionnerai quelques exemples.

Le Code organique pénal intégral équatorien, adopté en 2014, érige explicitement en infraction le terrorisme et son financement, reconnaissant le lien direct entre le délit de blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, et soulignant les progrès faits en matière de lutte contre ces deux phénomènes.

La loi sur la prévention, la détection et l'élimination du délit de blanchiment d'argent et de financement des actes de terrorisme vise à prévenir, à détecter rapidement, à sanctionner et à éliminer le blanchiment d'argent et le financement de la criminalité sous quelque forme que ce soit. C'est pour répondre à ce même objectif qu'a également été adopté le plan d'action conjoint pour la prévention du blanchiment d'argent et la lutte contre le financement du terrorisme.

Dans le domaine des politiques publiques, un comité interinstitutions réunissant divers organismes publics est en cours de formation pour remédier aux problèmes identifiés dans les domaines de la banque, de l'aviation, de l'immigration, de la police et de la sécurité.

Début 2018, l'Équateur a été le théâtre d'actes de violence le long de sa frontière nord, suite à une dizaine d'attaques terroristes perpétrées par des groupes armés irréguliers ayant des liens avec la criminalité transnationale organisée, attaques qui ont fait des morts et des blessés, provoqué des déplacements de populations, et touché les infrastructures publiques.

En réponse, le Gouvernement équatorien a immédiatement créé le Comité national pour une sécurité intégrale des frontières, instance chargée de coordonner et d'élaborer les politiques, directives, procédures et actions idoines en matière de sécurité intégrale des frontières, et a mis en œuvre le Plan de défense et de sécurité de la frontière nord, qui fixe le cap de la planification stratégique par des politiques globales de défense, de sécurité et de développement, l'objectif étant de contrer la menace transnationale complexe du terrorisme dans toutes ses dimensions.

Il est tout aussi important de mettre en exergue le lien entre terrorisme et corruption. L'Équateur condamne donc les actes de corruption par lesquels les réseaux portent gravement atteinte à la stabilité des États et de régions entières, et souligne l'importance de parvenir à une coopération harmonieuse par le biais d'accords sur l'échange d'informations confidentielles, notamment dans le domaine financier, afin de mener des enquêtes efficaces sur le financement du terrorisme et le blanchiment d'argent.

L'ONU a vocation à être l'étendard mondial de la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée. Par conséquent, nous réaffirmons notre détermination à œuvrer au renforcement de la lutte internationale contre ces fléaux qui menacent la paix et la sécurité dans le monde.

## Annexe 25

### **Déclaration de M. Mohamed Edrees, Représentant permanent de l'Égypte auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Qu'il me soit avant tout permis de féliciter l'Indonésie de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'août. Nous vous remercions la Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie d'avoir présidé cette réunion, qui aborde la question cruciale des liens entre terrorisme et criminalité organisée.

Nous sommes heureux de participer au débat public de cette année par visioconférence après avoir pris part au débat public de l'année dernière, qui s'est tenu le 9 juillet 2019 (voir S/PV.8569). L'Égypte a toujours encouragé l'adoption d'une approche globale en matière de lutte contre le terrorisme, une approche qui s'attaque à l'ensemble de ses causes profondes, de ses impacts et de ses liens.

Le lien entre la criminalité organisée et le terrorisme n'est pas seulement évident au niveau normatif dans la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, de 2000, et les nombreuses résolutions du Conseil de sécurité qui ont suivi, la plus récente étant la résolution 2482 (2019), c'est aussi une réalité que nous continuons à voir chaque jour dans de nombreuses régions du monde, y compris en Afrique.

Qu'il s'agisse de Boko Haram à l'ouest, ou des organisations terroristes de la région du Sahel, jusqu'à la Corne de l'Afrique, les groupes terroristes coexistent avec les groupes du crime organisé pour s'assurer des fonds et un soutien logistique et s'associent avec eux. Il en résulte malheureusement un renforcement des groupes terroristes et une augmentation de toutes les formes de criminalité organisée, y compris le commerce des armes et des stupéfiants, la traite des êtres humains et des organes et le trafic de migrants. Cette relation de promiscuité et de renforcement mutuel entre le crime organisé et les groupes terroristes constitue un catalyseur déstabilisant pour la plupart des gouvernements dans les zones de conflit, contribuant ainsi de manière significative à la détérioration de la paix et de la sécurité dans les zones de conflit du monde entier. La situation actuelle en Libye en est un exemple frappant : des milices fanatiques coexistent et coopèrent avec des bandes criminelles organisées et facilitent la traite des êtres humains et l'immigration clandestine en échange de « redevances » versées par les migrants.

C'est pourquoi ces dernières années, en particulier lors de l'adhésion de l'Égypte au Conseil de sécurité en 2016 et 2017 et de sa présidence du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste, nous avons généralement soutenu toutes les initiatives ciblant la criminalité organisée dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et avons joué un rôle de premier plan dans l'adoption de nombre d'entre elles.

Au niveau national, les forces de l'ordre égyptiennes sont fortement investies dans le ciblage des syndicats du crime organisé et l'obstruction de tout partenariat potentiel entre eux et les groupes terroristes en Égypte. Ces dernières années, les mécanismes de lutte contre le financement du terrorisme et le blanchiment d'argent ont également été renforcés pour atteindre cet objectif.

Aux niveaux régional et international, nous restons d'avis que le renforcement des fondements et des institutions de l'État est l'un des moyens les plus efficaces de lutter contre le terrorisme et le crime organisé dans les zones fragiles. Ces groupes cherchent à tirer profit du vide du pouvoir et de la faiblesse et du manque de capacité des institutions nationales dans ces domaines. L'Égypte a donc mis en place de nombreux programmes de renforcement des capacités pour ses pays frères du Sahel dans les domaines de l'armée et de la police, notamment par le biais de cours

de formation spécialisés dispensés par l'Agence égyptienne de partenariat pour le développement. C'est pourquoi l'Égypte est d'avis que la paix et la stabilité en Libye, attendues depuis longtemps, ne peuvent être obtenues qu'en renforçant et en unifiant ses institutions nationales, y compris l'Armée nationale libyenne. Ce n'est qu'alors que nous pourrions combler le vide de pouvoir actuel dont abusent les milices armées, les organisations terroristes et les groupes criminels organisés.

Enfin, à l'approche du septième examen semestriel de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies, qui a été reporté à la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale après que l'Espagne et l'Égypte ont entamé cette année le processus de co-facilitation, nous attendons avec intérêt les idées perspicaces qui émaneront de ce débat public et qui pourraient orienter la poursuite d'une discussion de fond sur cette question cruciale dans le cadre du septième examen de la Stratégie.

**Annexe 26****Déclaration de M<sup>me</sup> Egriselda González López, Représentante permanente d'El Salvador auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : espagnol]

Tout d'abord, El Salvador remercie le Conseil de sécurité pour son attention constante aux menaces que le terrorisme et le crime organisé font peser sur la sécurité internationale, dans son ensemble. Mon pays réaffirme son engagement et son soutien inconditionnel à toutes les initiatives de lutte contre le terrorisme et le crime organisé en vue de promouvoir la sécurité internationale, la culture de la paix et les droits de l'homme et les libertés fondamentales.

Je saisis cette occasion pour réitérer la profonde solidarité de mon pays avec les victimes d'actes de terrorisme et leurs familles. El Salvador condamne tous les actes de terrorisme, quelle que soit leur motivation et quel qu'en soit l'auteur, et appelle à l'engagement permanent du système des Nations Unies et du Secrétaire général pour éradiquer cette pratique et aider les victimes et les survivants de ces actes.

Mon pays apprécie l'élaboration et la présentation du rapport sur les mesures prises par les États Membres pour entraver le financement du terrorisme (S/2020/754), car il constitue une source importante d'informations sur les mesures et les bonnes pratiques prises par les États et l'Organisation qui pourraient contribuer à promouvoir un meilleur renforcement des capacités pour la prévention des diverses manifestations du terrorisme et de la criminalité organisée.

Si leurs objectifs peuvent différer, les criminels et les terroristes partagent la nécessité d'agir en dehors de la loi en profitant de ses lacunes pour remplir leurs missions et éviter d'être traduits en justice, une pratique courante dans différents pays et régions du monde.

Il existe une grande variété de types d'interactions entre la criminalité organisée et le terrorisme. Les comprendre peut fournir des indications très utiles sur leurs diverses manifestations, en fonction de leurs contextes géographiques, régionaux et nationaux. Ces actions sont entreprises non seulement pour générer des revenus, mais aussi pour inspirer la peur et recruter de nouveaux adeptes. Ce lien est complexe, fluide et en constante évolution.

El Salvador reconnaît que le terrorisme constitue l'une des menaces les plus graves pour la paix et la sécurité internationales et que tous les actes de terrorisme sont criminels et injustifiables. À cet égard, tous les efforts de lutte contre le terrorisme doivent reconnaître ces complexités et élaborer des stratégies communes pour relever efficacement ce défi.

Bien qu'ayant conclu des accords de paix en 1992, El Salvador a subi des dommages considérables dans son tissu social, ainsi qu'une marginalisation économique et sociale qui a créé les conditions de l'émergence d'une nouvelle forme de criminalité organisée : les gangs. Le phénomène des gangs a été peu abordé par les différentes administrations gouvernementales. Au fil du temps, les gangs sont devenus des structures organisées avec des opérations diversifiées telles que l'extorsion, le contrôle de territoires et du marché local de la drogue, devenant ainsi une menace croissante pour l'état de droit.

En ce qui concerne le cadre juridique national, El Salvador a approuvé la loi spéciale contre les actes de terrorisme, qui reconnaît et définit les gangs comme des organisations criminelles et des groupes terroristes.

Face à cette réalité, le Gouvernement salvadorien a donné la priorité à son plan de contrôle du territoire, une réponse globale et ferme pour protéger la population salvadorienne contre ces groupes terroristes et contre les différentes formes et manifestations du crime organisé. Ce plan vise à restaurer et à garantir la sécurité des Salvadoriens, à reconstruire le tissu social, à récupérer des territoires et des espaces publics et à responsabiliser les jeunes. Un an après la mise en œuvre du plan de contrôle territorial, El Salvador a connu une réduction historique du nombre d'homicides, y compris des jours où il n'y a eu aucun homicide.

Au niveau international, El Salvador estime qu'il convient au plus haut point de promouvoir, de mettre en œuvre et d'universaliser les engagements internationaux, tels que les conventions sur la criminalité transnationale organisée, la corruption et la drogue, ainsi que les instruments de lutte contre le terrorisme sans oublier les principes, normes et règles de l'ONU en matière de prévention du crime et de justice pénale.

Dans le même temps, mon pays considère qu'il est essentiel de faire respecter les obligations en matière de droits de l'homme dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, notamment le droit à la vie privée et à la liberté, les droits des minorités, les droits de l'enfant, ainsi que les Conventions de Genève et la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Mon pays se félicite également de la coordination essentielle qui prévaut au sein du système des Nations Unies pour lutter contre ce fléau.

El Salvador reconnaît que la lutte contre le terrorisme transcende les frontières nationales. Il convient de poursuivre les efforts visant à renforcer les mécanismes de coopération régionale et internationale pour prévenir et combattre le terrorisme, en mettant l'accent sur un échange rapide d'informations et de bonnes pratiques, sur la normalisation des cadres juridiques et sur l'utilisation des nouvelles technologies pour lutter contre la criminalité organisée.

La coopération régionale et internationale joue un rôle important dans la prévention et la lutte contre le terrorisme. À cet égard, la Ministre des relations extérieures d'El Salvador a lancé un appel lors de la troisième Conférence ministérielle sur la lutte contre le terrorisme dans l'hémisphère, qui s'est tenue en janvier en Colombie, dans lequel elle a souligné la nécessité d'assurer un échange rapide d'informations et de bonnes pratiques, de normaliser la législation et renforcer les cadres juridiques si nécessaire, et d'utiliser les nouvelles technologies et les plateformes informatiques afin de lutter contre la criminalité.

À cet égard, El Salvador espère pouvoir compter sur le soutien et la coopération du Bureau de lutte contre le terrorisme et de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Leur pleine coopération est indispensable pour nous aider à lutter efficacement contre toutes les menaces posées par le terrorisme et la criminalité organisée.

Le développement des nouvelles technologies offre une occasion importante de promouvoir le développement économique et social des États. Cependant, ces systèmes d'information sont vulnérables face aux attaques de personnes qui tentent de manipuler ces réseaux de communication à des fins idéologiques ou pour leur propre bénéfice. Étant donné que les criminels et les terroristes exploitent les nouvelles technologies, des efforts et des ressources doivent être consacrés à l'établissement de lignes directrices spécifiques permettant d'élaborer et de mettre en œuvre des législations qui contribueront à prévenir ce type de criminalité et à traduire en justice ceux qui agissent en dehors de la loi.

La lutte contre les groupes terroristes n'a pas connu de répit pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), étant donné la multiplication des

---

cyberattaques et des attaques contre les infrastructures sanitaires nationales. Cela souligne une fois de plus l'importance de s'atteler à ce problème et de renforcer les capacités nationales.

Même avec la menace de la pandémie de COVID-19, El Salvador continue à travailler non seulement pour tenir les zones récupérées des gangs, mais aussi pour réduire de manière significative l'extorsion, le trafic de drogue, le féminicide, les disparitions forcées et autres manifestations du terrorisme et de la criminalité organisée.

Enfin, El Salvador réaffirme son attachement à la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies et son engagement à élaborer les mesures qui y sont énoncées, car elles constituent le moyen le plus efficace de mettre fin à la menace terroriste, tout en garantissant le plein respect de l'état de droit, des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

## Annexe 27

### **Déclaration de la Délégation permanente de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Turquie, la République de Macédoine du Nord, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel ; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova et la Géorgie, s'associent à cette déclaration.

L'Union européenne et ses États membres remercient l'Indonésie d'avoir poursuivi l'examen de cette question en nous invitant à nous concentrer sur la nécessité de mieux cerner et traiter l'évolution des liens entre le terrorisme international et la criminalité organisée, sachant que les motivations et les régimes juridiques sont différents pour les deux.

L'additif aux Principes directeurs de Madrid, adopté en décembre 2018, nous invitait tous à poursuivre nos recherches et à continuer de collecter des informations afin de mieux connaître et comprendre la nature et la portée des liens qui peuvent exister entre terrorisme et criminalité transnationale organisée.

Comme indiqué dans les récentes conclusions du Conseil européen sur l'action extérieure de l'Union européenne concernant la prévention du terrorisme et de l'extrémisme violent et la lutte contre ces phénomènes, adoptées le 16 juin, l'Union européenne reconnaît l'importance que revêtent, d'une part, le suivi continu de la menace découlant des liens entre la criminalité organisée et le terrorisme et, d'autre part, la réponse efficace à donner à cette menace. Il est nécessaire de renforcer la coopération internationale afin d'améliorer l'échange d'informations et la coopération entre les autorités antiterroristes, les services de maintien de l'ordre, les autorités judiciaires et les services de contrôle des frontières. Il s'agit notamment d'atténuer les risques de sécurité liés aux liens qui existent dans les prisons entre la criminalité organisée et les détenus pour terrorisme.

À cet égard, l'Union européenne s'efforce de mettre en œuvre une approche intégrée pluridisciplinaire et pluri-institutionnelle pour lutter efficacement contre la criminalité, y compris le terrorisme, tout en veillant à ce que toutes les mesures prises respectent les droits de l'homme et les libertés fondamentales, ainsi que l'action humanitaire fondée sur des principes et le droit international humanitaire. Pour ce faire et afin de trouver les meilleures solutions, nous avons besoin d'une coopération intersectorielle entre les experts humanitaires, financiers et antiterroristes. Il est essentiel que les divers organismes d'application de la loi et autres organismes chargés de l'un ou l'autre domaine travaillent ensemble, partagent leurs informations et renseignements, et coordonnent leurs efforts à tous les niveaux afin de relever efficacement les défis posés par ces deux fléaux.

La nouvelle stratégie sur l'union de la sécurité pour la période 2020-2025 est centrée sur les domaines prioritaires dans lesquels l'Union européenne peut apporter une valeur ajoutée afin d'aider les États membres à renforcer la sécurité. De la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée à la prévention et à la détection des menaces hybrides, en passant par l'augmentation de la résilience de nos infrastructures critiques et la promotion de la cybersécurité ainsi que de la recherche et de l'innovation, la stratégie définit les outils et les mesures à mettre en place au cours des cinq prochaines années afin de garantir la sécurité dans notre environnement physique et numérique. Elle reconnaît également l'interconnexion croissante entre la sécurité intérieure et extérieure.

La législation de l'Union européenne relative à la prévention et à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme a pour but d'empêcher que les marchés financiers ne soient utilisés abusivement à ces fins. Elle vise à traiter ces deux questions simultanément. Il est impératif que nous empêchions les criminels d'avoir accès aux capitaux en luttant efficacement contre le blanchiment d'argent et en décourageant le

terrorisme et la criminalité organisée. Cette législation accroît la transparence concernant les bénéficiaires effectifs des sociétés et des trusts afin de prévenir le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme par le biais de structures opaques, et d'améliorer le travail des cellules de renseignement financier grâce à un meilleur accès aux informations par le biais des registres centralisés des comptes bancaires ; s'attaque aux risques de financement du terrorisme liés à l'utilisation anonyme de monnaies virtuelles et d'instruments prépayés ; et améliore la coopération et l'échange d'informations entre les autorités de surveillance chargées de la lutte contre le blanchiment d'argent et avec la Banque centrale européenne, entre autres choses.

En ce qui concerne la lutte contre le trafic de stupéfiants, le nouveau programme et plan d'action antidrogue de l'Union européenne pour la période 2021-2025 définit le cadre politique et les priorités d'action pour les cinq prochaines années. Il vise à renforcer les mesures de sécurité qui portent sur tous les aspects du trafic illicite de drogues, des groupes de criminalité organisée à la gestion des frontières extérieures en passant par la distribution et la production illicites de stupéfiants. Il renforce également la prévention, notamment en sensibilisant aux effets néfastes de la drogue, en particulier le lien entre consommation de drogue, violence et d'autres formes de criminalité. En outre, le Programme et le Plan d'action antidrogue de l'Union européenne pour la période 2021-2025 s'attaque aux dommages associés à la consommation de drogue par l'accès au traitement, la réduction des risques et des dommages, et une stratégie équilibrée sur la question de la drogue dans les prisons.

Surtout, l'Union européenne s'engage à s'attaquer aux flux financiers liés à la drogue, puisque ses États membres sont convenus d'accroître le nombre des enquêtes financières et d'encourager leurs autorités compétentes à se concentrer sur la saisie, la confiscation et le recouvrement des produits du crime, en particulier le blanchiment d'argent, la corruption et d'autres activités criminelles, y compris la criminalité organisée.

Le 24 juillet 2020, un nouveau plan d'action de l'Union européenne en matière de lutte contre le trafic d'armes à feu pour la période 2020-2025 a été publié. Afin de protéger le commerce légal des armes à feu et de limiter les détournements, il se concentre sur l'application et la modernisation de la législation européenne relative au contrôle de l'acquisition et du transfert d'armes à feu. Pour améliorer notre connaissance de la menace que représente le trafic d'armes à feu, il propose des mesures visant à établir des statistiques comparables sur les saisies d'armes à feu et les incidents liés à ces armes dans l'ensemble de l'Union européenne. Pour améliorer la répression de la criminalité liée aux armes à feu, il propose de donner une nouvelle impulsion à la mise en place au niveau national de points focaux « armes à feu », de développer de nouveaux outils pour mieux détecter les armes envoyées par des services de livraison rapide et de moderniser la législation sur les sanctions et la coopération policière. Enfin, il propose d'intensifier la coopération internationale, notamment avec l'Europe du Sud-Est, et prévoit à cet égard un certain nombre d'actions précises.

Nous soulignons le rôle important joué par l'Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale, Eurojust, qui contribue à améliorer la coopération judiciaire dans la lutte contre les formes graves de criminalité, y compris le terrorisme, ainsi que le rôle de l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs, Europol, qui aide les États membres à prévenir et à combattre toutes les formes graves de criminalité internationale et organisée et de terrorisme. Europol prépare chaque année un rapport sur la situation et les tendances du terrorisme. Dans son dernier rapport, qui vient d'être publié, l'entité signale que les États membres de l'Union européenne ont observé qu'un nombre important de terroristes avaient des antécédents judiciaires, principalement dans différentes formes

de criminalité non organisée. L'acquisition illicite de ressources matérielles, comme le vol d'armes et de documents, a été identifiée comme contribuant directement à l'activité terroriste.

L'Union européenne va renforcer sa coopération avec l'ONU dans ce domaine, y compris ses divers bureaux, en particulier l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime – par exemple, en ce qui concerne le questionnaire destiné au rapport annuel sur la drogue dans le monde – et le Bureau de lutte contre le terrorisme.

Comme nous l'avions déjà déclaré l'année dernière, l'Union européenne et ses États membres continuent de penser qu'il faut redoubler d'efforts pour mieux comprendre les liens entre le terrorisme et la criminalité organisée (voir S/PV.8569). C'est pourquoi, nous nous félicitons de ce débat et de l'occasion qu'il nous offre de partager et de mettre en lumière nos expériences.

## Annexe 28

### **Déclaration de la Mission permanente du Guatemala auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La délégation guatémaltèque remercie la présidence indonésienne du Conseil d'avoir convoqué le débat public d'aujourd'hui, car le terrorisme est un fléau criminel qui continue d'avoir une incidence sur la communauté internationale ainsi que sur la paix et la sécurité dans le monde. Le débat reflète la volonté du Conseil de sécurité de s'attaquer aux liens qui existent entre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme, des liens qui doivent être considérés de manière globale si on veut prévenir et combattre la violence aveugle que ce phénomène entraîne.

En raison de leur situation géographique, la région de l'Amérique centrale et mon pays, le Guatemala, en particulier, sont la proie de réseaux transnationaux qui encouragent le crime sous toutes ses formes, notamment le trafic de drogue, le blanchiment d'argent et d'autres actifs, les assassinats, la traite des personnes, ainsi que le trafic et l'utilisation aveugle et illicite d'armes, pour commettre des actes d'une extrême violence. En dépit des efforts colossaux que déploie mon gouvernement pour renforcer et moderniser le secteur de la justice, en lui allouant par exemple davantage de ressources, en intensifiant les poursuites pénales et en renforçant les capacités opérationnelles du parquet, nous continuons d'être victimes de réseaux internationaux qui ont des capacités bien supérieures aux nôtres du fait des armes de gros calibre et autres matériels de guerre à leur disposition, mais aussi parce que leur puissance financière est inépuisable, autant d'éléments qui ne font que concourir à amplifier leur comportement criminel.

Nous sommes conscients que, nonobstant la législation en vigueur, lorsque des armes tombent entre les mains d'organisations criminelles, nos populations civiles sont sous le coup d'une menace imminente. Par leur conduite abjecte, les terroristes s'attaquent à ce qu'une personne a de plus important : sa vie et sa dignité. Lorsqu'on voit comment des civils innocents sont attaqués par des extrémistes radicaux qui, d'une manière atroce et lâche et mus par une perversité poussée à son paroxysme, fauchent des vies innocentes, il convient de réfléchir d'urgence aux mesures communes à même de prévenir et endiguer ce fléau.

C'est pourquoi le Guatemala réaffirme que le terrorisme est un phénomène mondial qui, outre l'angoisse, les traumatismes et la désolation qu'il provoque, doit être traité à la racine. Le terrorisme international et la criminalité transnationale organisée présentent certaines similitudes, bien qu'il s'agisse de deux phénomènes distincts : si le terrorisme est une forme de lutte violente qui s'en prend de manière aveugle à la population civile pour capter son attention, la déstabiliser ou l'effrayer à des fins politiques, idéologiques ou sectaires, la criminalité organisée, elle, consiste à commettre des délits prémédités dans le but de générer des profits économiques. L'un et l'autre profitent de la clandestinité ainsi que du trafic d'armes et de drogue, ce qui affaiblit les institutions démocratiques, porte atteinte à l'état de droit et nuit à la vie en société. En outre, tous deux disposent de capacités qui, lorsqu'elles entrent en symbiose, causent une extrême angoisse au sein de nos peuples. Ce lien pernicieux entre ces deux phénomènes est le problème qu'il nous faut examiner et contre lequel nous devons légiférer, et nous devons prendre des mesures concrètes pour tarir toutes les sources de financement et d'acquisition de matériel pouvant être utilisé pour des actes criminels.

C'est la raison pour laquelle le Guatemala, par l'intermédiaire de la Commission présidentielle pour la coordination des efforts contre le blanchiment d'argent ou d'autres actifs, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération des armes de destruction massive, s'efforce de mettre en place des politiques

interinstitutionnelles pour contrecarrer ces actes, en appliquant les conventions internationales ratifiées par l'État du Guatemala qui régissent ces questions, ainsi que les recommandations émises par le Bureau de lutte contre le terrorisme et l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime.

Au cours des cinq dernières années, nous avons pu constater des progrès, mais aussi des vulnérabilités, en ce qui concerne le renforcement des mécanismes multilatéraux qui favorisent une meilleure coordination en matière de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée. L'une des étapes majeures en ce sens, qui a également constitué une grande avancée régionale, a été l'adoption de la Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes, qui a été ratifiée par la grande majorité des États de notre continent. L'objectif de la Convention est que les pays, qu'ils soient producteurs, exportateurs ou importateurs d'armes, prennent des mesures pour éliminer leur fabrication et leur commerce illicites.

Bien que la communauté internationale dispose d'instruments juridiques très utiles pour lutter contre le terrorisme et la criminalité organisée, le sentiment général au sein de la population est que ceux-ci sont insuffisants face aux ravages catastrophiques du terrorisme et de la criminalité transnationale. Par conséquent, l'ONU et le Conseil de sécurité doivent harmoniser leurs efforts pour mettre en œuvre les quatre piliers de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies et envisager des actions communes pour combattre ce fléau.

Ces efforts seront insuffisants si la communauté internationale n'exerce pas un contrôle plus rigoureux sur le marché illicite des armes légères et de petit calibre, ainsi que de leurs munitions. En effet, le commerce illicite de ces armes et leur utilisation aveugle facilitent leur acquisition par des réseaux terroristes et des acteurs de la criminalité organisée à des fins malveillantes. Dans ce contexte, le Traité sur le commerce des armes prévoit des règles spécifiques pour prévenir et éliminer le commerce illicite d'armes classiques et empêcher leur détournement vers le marché illicite ou en faveur d'utilisateurs finaux non autorisés et pour des utilisations non autorisées.

Le commerce des armes légères et de petit calibre aurait des conséquences encore plus dévastatrices si des groupes illicites, surtout des terroristes, avaient accès aux marchés des armes de destruction massive. Par conséquent, le strict respect des instruments internationaux qui réglementent l'utilisation des armes chimiques, bactériologiques et nucléaires est d'une importance capitale, pour empêcher que les armes de destruction massive ne tombent entre les mains de groupes extrémistes qui veulent porter atteinte à la paix et à la sécurité internationales. Ainsi, nos pays doivent s'engager également en faveur d'une application efficace de la résolution 1540 (2004), qui exhorte les États à adopter et à appliquer une législation efficace interdisant la fourniture de produits visés ou l'apport de tout autre appui aux acteurs non étatiques. Ces mesures contribueront à surveiller la mise au point, l'acquisition, la fabrication, la possession, le transport, le transfert ou l'utilisation d'armes nucléaires, chimiques ou biologiques et de leurs vecteurs.

L'année prochaine, les États auront l'occasion de procéder à un examen d'ensemble de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004), qui est nécessaire pour évaluer les progrès réalisés et relever les défis auxquels les États sont encore confrontés en la matière. Dans ce contexte, nous voudrions féliciter l'Indonésie pour son ardeur au travail dans le cadre de sa présidence du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004).

Enfin, nous exhortons la communauté internationale à redoubler d'efforts pour coopérer et lutter collectivement contre le terrorisme transnational et la criminalité organisée. Nous estimons que le Conseil, conformément à sa responsabilité de maintenir la paix et la sécurité internationales, doit tenir compte des principaux liens entre ces deux fléaux, afin de s'attaquer à leurs causes profondes dans le cadre d'une approche globale.

## Annexe 29

### **Déclaration de la Mission permanente de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Nous tenons à remercier l'Indonésie d'avoir organisé ce débat très pertinent et utile sur un sujet important qui nous préoccupe tous. Nous voudrions exprimer notre gratitude à M. Vladimir Voronkov, Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme, et à M<sup>me</sup> Ghada Fathi Waly, Directrice exécutive de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), de leurs exposés instructifs et éclairants.

Le terrorisme est l'une des menaces les plus graves auxquelles l'humanité est confrontée aujourd'hui. Ce fléau qu'est le terrorisme ne fait pas de distinction entre les pays ou les régions. Il constitue l'atteinte la plus flagrante à la jouissance du droit humain inaliénable à la vie et à vivre dans la paix et la sécurité. L'Inde condamne fermement le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Aucune forme de terrorisme ne saurait être justifiée. Rechercher les causes profondes du terrorisme, c'est comme chercher une aiguille dans une botte de foin.

Aujourd'hui, il est généralement admis que les organisations terroristes et les groupes relevant de la criminalité organisée sont tous des groupes criminels transnationaux. L'adoption de la résolution 2482 (2019), relative à cette question importante, atteste également de la détermination du Conseil de sécurité à faire face à la menace émanant de ce lien contre nature. Plusieurs rapports de l'ONU font état de cas de traite transfrontalière de personnes par des criminels organisés transnationaux, qui visent à faciliter le recrutement de cadres au sein d'organisations terroristes.

Les réseaux criminels organisés sont impliqués dans divers types d'activités criminelles, qui couvrent plusieurs pays. Il s'agit notamment de la traite des personnes, du trafic de drogues, de biens illicites et d'armes, des vols à main armée, de la contrefaçon et du blanchiment d'argent. Ces entreprises criminelles, dont les revenus se comptent en milliards, ont de nombreux points communs avec les entreprises internationales légitimes. Elles ont des modèles de fonctionnement, des stratégies à long terme, des structures hiérarchiques et même des alliances stratégiques.

Les réseaux criminels organisés aident également les groupes terroristes à transférer des fonds dans des entreprises légitimes. Il existe des éléments de preuve qui montrent que la contrebande de drogues, de ressources naturelles et d'objets culturels est facilitée par des couloirs de transit dont la sécurité est assurée par des entités terroristes. Nous avons été témoins des conséquences dévastatrices du trafic de drogue dans notre région, qui a soutenu et financé des réseaux terroristes. C'est un fait bien connu en common law que le complice est aussi coupable que l'auteur principal. Par conséquent, en raison de leurs liens avec les groupes terroristes, les groupes criminels organisés transnationaux sont complices d'actes terroristes.

L'Inde a été victime d'un terrorisme parrainé de l'autre côté de notre frontière. Nous avons fait l'expérience directe de ces liens cruels entre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme. Un syndicat du crime organisé, la D-Company, qui faisait de la contrebande d'or et de fausse monnaie, s'est transformé en une entité terroriste du jour au lendemain en commanditant une série d'attentats à la bombe dans la ville de Mumbai en 1993. Ces attentats ont coûté la vie à plus de 250 personnes innocentes et ont causé des dégâts matériels qui se chiffrent à des millions de dollars. L'auteur de cet incident continue également, sans surprise, à bénéficier de l'appui d'un pays voisin, plaque tournante du trafic d'armes et de stupéfiants, ainsi que d'autres terroristes et entités terroristes qui ont été frappés d'interdiction par l'ONU.

Au fil des ans, les groupes terroristes ont mis en place diverses sources de financement et ont mobilisé des fonds grâce à un éventail d'activités criminelles, y compris, mais sans s'y limiter, l'extorsion, l'enlèvement contre rançon, le vol et le vol qualifié, la contrebande de drogue et le trafic de diamants du sang, d'êtres humains et d'antiquités. Les organisations terroristes ont également commencé à tirer parti de l'anonymat offert par la technologie de la chaîne de blocs pour mobiliser des fonds et effectuer des transactions financières. Étant donné qu'il est de plus en plus certain que les données seront la devise économique de demain, les régulateurs devront trouver de meilleures solutions pour lutter contre le terrorisme.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a eu de graves répercussions sur la circulation des personnes et des produits dans le monde entier. Alors que les pays concentrent leurs efforts sur la fourniture de soins de santé à leur population et sur la lutte contre les conséquences économiques de la pandémie, ceux qui se livrent à la criminalité organisée, quant à eux, profitent de la crise pour trouver de nouveaux moyens de commettre leurs crimes, notamment le trafic de ressources naturelles, de stupéfiants, d'armes à feu et d'explosifs.

Dans son dernier rapport de recherche, l'ONUDC a indiqué que l'augmentation de l'activité en ligne avait entraîné une augmentation de cas d'hameçonnage, de cas de fraude à la carte de crédit, d'incidents de sollicitations frauduleuses de dons au moyen de sites Web piratés et des cyberattaques. De nombreux cas de faux sites Web et de sites clonés ainsi que d'adresses électroniques suspectes ont été signalés. Nombre de ces escroqueries portent sur des sujets liés à la maladie à coronavirus, comme la vente de masques faciaux et de désinfectants.

L'Initiative mondiale de lutte contre la criminalité transnationale organisée, un réseau bien connu basé à Genève et regroupant plus de 500 experts en matière de criminalité organisée, a publié en mars 2020 un rapport important intitulé « *Crime and Contagion : The impact of a pandemic on organized crime* ». Ce document contient de nombreux exemples, provenant du monde entier, de la manière dont la criminalité organisée réagit face à ce cauchemar qu'est la COVID-19 et, en fin de compte, l'exploite. À ce stade, nous devons tous continuer à faire preuve de vigilance face à la nature de la menace symbiotique que représente le lien entre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée et redoubler d'efforts pour la contrer. À cet égard, nous voudrions faire les cinq suggestions suivantes.

Premièrement, le succès de l'action collective contre l'État islamique d'Iraq et du Levant est un exemple des résultats que peut donner une attention ciblée de la part de la communauté internationale. L'humanité bénéficierait d'une attention similaire à l'égard des menaces posées par des individus et des entités frappés d'interdiction comme Dawood Ibrahim et sa D-Company, le Jaish e Mohammed et le Lashkar-e-Tayyiba.

Deuxièmement, il importe de faire en sorte que les États qui soutiennent ou encouragent le terrorisme dans les territoires sous leur contrôle rendent des comptes. Les résolutions du Conseil de sécurité indiquent clairement que c'est aux États Membres qu'incombe au premier chef la responsabilité de lutter contre les actes terroristes ainsi que de prévenir et de réprimer leur financement.

Troisièmement, la mauvaise gouvernance et la surveillance insuffisante des institutions financières qui prévalent dans certains États Membres risquent d'être davantage exploitées par des entités terroristes et des groupes criminels organisés. La mise en œuvre des recommandations du Groupe d'action financière (GAFI) s'agissant de renforcer les capacités des structures de gouvernance des actifs économiques et financiers doit être l'une des premières priorités pour contrer cette menace.

Quatrièmement, l'ONU doit renforcer sa coordination avec des organismes tels que le GAFI, qui jouent un rôle important dans la définition de normes mondiales pour prévenir et combattre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Enfin, face au développement rapide des technologies de l'information et des communications, ainsi que d'autres technologies axées sur les transactions financières, le chiffrement et les modes de transport et de livraison, les États Membres doivent rester vigilants pour identifier les nouvelles tendances en matière de liens entre les groupes et individus terroristes et la criminalité organisée.

Des éléments probants indiquent qu'un lien constant, vaste, et géographiquement diffus existe entre le terrorisme et la criminalité organisée. À l'avenir, nous devons nous employer à resserrer la coopération entre les forces de l'ordre et les gouvernements du monde entier, car c'est indispensable pour lutter contre ce lien de plus en plus fort. Pour réaliser des progrès concrets, il faudra faire preuve de davantage de volonté politique, mettre en place une législation robuste, veiller à la cohérence de son application et de la collecte et du partage de renseignements, prendre des mesures dissuasives et trouver des solutions innovantes.

Nous espérons sincèrement que les discussions d'aujourd'hui permettront d'améliorer nos efforts collectifs pour endiguer la propagation de la menace du terrorisme et de la criminalité organisée. Ce sera peut-être notre contribution la plus importante à l'humanité.

**Annexe 30****Déclaration de M. Majid Takht Ravanchi, Représentant permanent de l'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Tous les États ou presque sont concernés par le terrorisme et la criminalité transnationale organisée. Les efforts concertés des États concernés, sous les auspices des Nations Unies, jouent un rôle décisif pour prévenir ces crimes et les poursuivre en justice. À cet égard, nous nous engageons en permanence à lutter contre les fléaux du terrorisme et de la criminalité transnationale organisée, qu'ils soient nationaux ou transnationaux, et contre tout lien éventuel qui pourrait exister entre eux.

Au niveau national, l'Iran a déployé des efforts considérables pour actualiser ses cadres juridiques nationaux afin de consolider plus efficacement les forces de l'ordre pour qu'elles puissent contrecarrer, sans se laisser distancer, le nouveau mode opératoire des groupes criminels organisés ou terroristes. Par exemple, la loi iranienne sur la lutte contre le blanchiment d'argent et la loi sur la lutte contre le financement du terrorisme ont toutes deux été récemment mises à jour, pour prendre en compte les normes et pratiques internationales pertinentes. En outre, la capacité des institutions judiciaires à connaître de ces crimes a été renforcée.

Au niveau international, la République islamique d'Iran a pleinement démontré son dévouement et sa détermination inébranlable à lutter contre ces crimes odieux. Ayant lui-même été victime de nombreux actes de terrorisme international, l'Iran a pris des mesures considérables pour en punir les auteurs et prévenir d'autres actes de cette nature. Parallèlement, l'Iran a, à leur demande, aidé les pays voisins à lutter contre les groupes terroristes désignés comme tels par le Conseil de sécurité. Les sacrifices consentis par la nation iranienne – y compris les efforts inlassables du général Soleimani, martyr assassiné en Iraq par les États-Unis – pour éradiquer le terrorisme dans la région sont bien documentés.

De même, l'Iran a été à l'avant-garde de la lutte contre la criminalité transnationale organisée, notamment la traite des êtres humains, le trafic de migrants et le trafic de biens culturels et de drogues illicites, y compris leur transit sur notre territoire. D'après le *Rapport mondial sur les drogues*, publié chaque année par l'ONU, l'Iran, qui est situé à proximité d'un des épicentres du problème mondial de la drogue, a enregistré plusieurs années consécutives les saisies d'opiacés les plus importantes au monde. Cette réalisation, et d'autres, ont coûté cher à l'Iran, notamment la vie de près de 4 000 membres des forces de l'ordre iraniennes au cours des 40 dernières années.

L'Iran est déterminé à poursuivre ses efforts pour lutter contre les terroristes et les trafiquants de drogue. Toutefois, pour assurer la continuité et l'efficacité de nos efforts, la communauté internationale doit apporter son aide – sans conditions préalables, sans discrimination et sans politisation. De plus, il convient de s'opposer à un recours excessif aux sanctions économiques et financières unilatérales illégales par certains pays, en particulier les États-Unis, car elles entravent les efforts nationaux et font le jeu des réseaux criminels.

Comprendre les causes profondes et la dynamique complexe qui sous-tendent le terrorisme et la criminalité organisée, ainsi que leurs interactions possibles, est une condition requise pour toute action des États fondée sur des preuves. Nous partageons l'avis que les liens possibles entre ces deux crimes odieux doivent être étudiés plus avant afin de guider nos actions. À cet égard, nous sommes d'accord avec le Secrétaire général pour dire que « les États devraient continuer d'échanger activement des informations, d'appuyer des travaux de recherche supplémentaires et de recueillir des preuves empiriques » (S/2020/754, par. 108).

Ces deux fléaux répondent à des motivations différentes et ont des cadres juridiques indépendants. Sur la base des résolutions pertinentes de l'ONU, le terrorisme constitue, de par ses buts et sa nature, une menace pour la paix et la sécurité internationales. La criminalité transnationale organisée, en revanche, qui est de nature et de portée différentes, reste du domaine de la sécurité publique. Dans le même temps, il n'y a pas assez de données pour corroborer l'existence d'un lien universel ou direct entre ces activités criminelles.

Les liens éventuels entre terrorisme et criminalité transnationale organisée doivent être compris dans leurs contextes et circonstances spécifiques. Par exemple, il est possible qu'ils s'alimentent mutuellement lorsque les conditions s'y prêtent, comme certains cercles terroristes dans notre région se nourrissent des produits du trafic de drogue. Même dans ces circonstances spécifiques où une relation entre ces crimes peut survenir, différents niveaux de responsabilité sont impliqués et différentes sanctions et procédures doivent s'appliquer. Un tel argument est *a fortiori* pertinent s'agissant d'un éventuel lien entre la criminalité organisée nationale et le terrorisme.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer que la République islamique d'Iran, conformément à ses engagements internationaux, poursuivra ses efforts pour prévenir et combattre efficacement la criminalité organisée et le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.

## Annexe 31

### **Déclaration de la Mission permanente de l'Irlande auprès de l'Organisation des Nations Unies**

L'Irlande félicite l'Indonésie de son accession à la présidence du Conseil de sécurité et tient à remercier la Ministre Marsudi de présider le débat d'aujourd'hui, qui intervient à point nommé.

L'Irlande s'associe à la déclaration présentée au nom de l'Union européenne (annexe 27) et tient à remercier de leurs contributions au débat d'aujourd'hui la Secrétaire générale adjointe Ghada Fathi Waly, Directrice exécutive de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, et le Secrétaire général adjoint Vladimir Voronkov, chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme.

Il est évident que nous ne pouvons pas relâcher nos efforts de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée. L'Irlande a fait part de ses préoccupations concernant la récente augmentation des activités informatiques malveillantes et de la cybercriminalité. Les groupes terroristes et haineux se livrent à la désinformation et à la propagande, semant la méfiance et la division. Dans le même temps, du fait des répercussions économiques de la pandémie, davantage de personnes sont susceptibles de céder à la rhétorique terroriste et d'être victimes d'activités criminelles, tandis que les États ont du mal à préserver les ressources nécessaires pour lutter contre la criminalité et le terrorisme. C'est maintenant qu'il faut agir pour prévenir une recrudescence du terrorisme lorsque la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) aura pris fin. Comme le virus, le terrorisme et la criminalité sont des défis mondiaux qui ne pourront pas être relevés par des États agissant isolément. Aujourd'hui plus que jamais, la riposte mondiale au terrorisme et à la criminalité organisée exige une coopération et une vision multilatérales, avec l'ONU en leur centre.

La Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies fournit un cadre solide propre à faciliter la coopération entre les États Membres et les organisations internationales/régionales et pour promouvoir la coopération avec les parties prenantes non gouvernementales. Les inégalités économiques et sociales peuvent contribuer à alimenter la criminalité et le terrorisme ; l'Irlande se félicite de l'engagement continu de l'ONU à soutenir le développement durable dans les communautés du monde entier. L'impact socio-économique de la pandémie est particulièrement ressenti par les jeunes, et l'ONU et ses États Membres doivent maintenant travailler avec détermination pour contrer l'attrait de la criminalité, de l'extrémisme violent et du terrorisme. Les partenariats avec la société civile peuvent jouer un rôle critique à cet égard.

Nous savons, de par notre propre expérience nationale, qu'une stratégie antiterroriste efficace est une stratégie qui respecte les droits de l'homme, les libertés fondamentales, le droit international humanitaire et l'état de droit, comme le souligne la Stratégie antiterroriste mondiale de l'ONU et comme le réaffirme le Conseil de sécurité. Les atteintes aux droits de l'homme contribuent au terrorisme et à la criminalité et les entretiennent. L'Irlande se réjouit de participer à de futures conférences de haut niveau sur les droits de l'homme et la lutte contre le terrorisme dès que le contexte actuel de la pandémie le permettra.

L'année dernière, l'Irlande a eu le plaisir de coparrainer la résolution 2482 (2019), qui demande aux États Membres de mieux coordonner leurs efforts à tous les niveaux afin de renforcer l'action mondiale visant à rompre des liens entre terrorisme international et criminalité organisée. À cette fin, l'Irlande continue de travailler en étroite collaboration avec ses partenaires pour lutter contre le terrorisme et la criminalité, notamment par l'adoption récente des conclusions du Conseil de l'Union

européenne (UE) sur la prévention et la répression du terrorisme et de l'extrémisme violent, qui renforceront les réseaux mondiaux de collecte de renseignements et de partage d'informations et favoriseront les dialogues et l'engagement stratégique de l'UE avec les pays tiers.

Ceux qui commettent des actes terroristes comptent sur un financement provenant de toutes les sources possibles, y compris d'activités criminelles, et bien que cette situation se reproduise d'une juridiction à l'autre, l'étendue de la relation et les facteurs qui l'influencent varient considérablement. Il est nécessaire de renforcer le dialogue à l'ONU et d'intensifier la recherche et l'échange d'informations, notamment sur l'évolution des menaces et des tendances terroristes et sur la manière dont les activités criminelles financent et soutiennent le terrorisme. Il s'agit notamment de poursuivre une approche globale concertée pour prévenir le blanchiment d'argent et le financement illicite, qui soutiennent le terrorisme. Nous ne devons pas tenir pour acquis le rôle important joué par la société civile dans ce dialogue et relever le défi de veiller à ce que la COVID-19 ne limite pas la participation de la société civile à l'élaboration des mesures antiterroristes.

L'Irlande assume ses responsabilités. Notre réponse rassemble un ensemble de ministères et d'agences gouvernementales, y compris la Banque centrale d'Irlande, la police et les forces de défense irlandaises, notre bureau des des avoirs illicites et l'administration fiscale. Le Conseil de sécurité doit également continuer à se pencher sur cette question. La résolution 2462 (2019) définit une approche globale pour lutter contre le financement du terrorisme. Comme toujours, il faut maintenant passer des discours à la mise en œuvre.

L'Irlande reste déterminée à soutenir l'ONU et à travailler avec ses partenaires pour lutter contre le terrorisme et le crime organisé et prévenir les dommages incalculables infligés aux citoyens, aux communautés et aux États.

## Annexe 32

### **Déclaration de la Mission permanente de l'Italie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

L'Italie s'associe à la déclaration faite par l'Union européenne et souhaite ajouter quelques remarques supplémentaires à titre national. L'Italie voudrait également saisir cette occasion pour remercier la présidence indonésienne d'avoir organisé ce débat public sur les liens entre terrorisme international et criminalité organisée.

Ce débat est particulièrement opportun à la lumière de la pandémie actuelle de maladie à coronavirus (COVID-19), qui a exacerbé la vulnérabilité des individus et des groupes à l'extrémisme violent tout en exposant les systèmes économiques et financiers à des risques majeurs de comportements illégaux. La détérioration de l'environnement socio-économique a accru le danger de la spéculation, de la fraude et de la corruption et a créé des conditions favorables au crime organisé et au terrorisme, ainsi qu'au lien malveillant entre les deux.

Pour répondre efficacement à ces risques et défis, il est essentiel que la communauté internationale agisse de manière coordonnée et encourage davantage l'échange d'informations et de meilleures pratiques.

L'Italie s'est engagée résolument dans la lutte contre le terrorisme et le crime organisé, dans le respect des garanties fondamentales et de la protection des droits de l'homme. Notre expérience de plusieurs décennies dans la lutte contre ces phénomènes nous a conduits à développer une série d'outils législatifs, institutionnels et opérationnels qui se sont avérés très efficaces.

Notre législation s'appuie sur l'expérience et le cadre juridique mis en place dans les années 70 pour lutter contre le terrorisme et, dans les années 80 et 90, contre la criminalité organisée. La Direction nationale de lutte contre la mafia – une autorité judiciaire centralisée chargée de coordonner les enquêtes sur la criminalité organisée – a été créée en 2001. Son mandat a ensuite été étendu au terrorisme, de sorte qu'elle a été rebaptisée Direction nationale de lutte contre la mafia et le terrorisme. Aujourd'hui, la Direction joue le rôle essentiel de coordination du travail de tous les principaux acteurs italiens et a accès à tous les dossiers gérés par les parquets de district. Ce mécanisme a permis d'obtenir d'excellents résultats dans la lutte contre toutes les formes de terrorisme, tant au niveau national qu'international.

Des outils opérationnels innovants ont été développés dans ce cadre. Il s'agit notamment des mesures de confiscation sans condamnation, qui ont neutralisé ou considérablement réduit le pouvoir économique des principaux acteurs criminels. La surveillance électronique et les « collaborateurs de justice » ont également été utilisés avec succès pour recueillir des preuves dans le cadre de procès sur le terrorisme et le crime organisé.

Un comité de sécurité financière a été créé en 2001 au sein du Ministère italien de l'économie et des finances. Il joue un rôle clé dans la mise en œuvre des sanctions du Conseil de sécurité contre les réseaux terroristes. Il favorise également des synergies fructueuses et le partage d'informations entre les autorités engagées dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Enfin, le Comité d'analyse stratégique antiterroriste, créé au sein du Ministère de l'Intérieur, coordonne le travail des différents services de police et de renseignement. Le Comité s'appuie sur un réseau d'experts en sécurité dans différents secteurs, dont le trafic de drogue ; des bases de données nationales et internationales ; la protection du patrimoine culturel et des ressources naturelles ; et le trafic de biens culturels. Pour mieux lutter contre le trafic de biens culturels, l'Italie a créé, fin 2015, l'équipe spéciale « Unis pour le patrimoine » du Commandement des carabinieri pour la protection du patrimoine culturel. Cette équipe travaille également à la lutte contre les liens entre le trafic illégal de biens culturels et le financement du terrorisme.

## Annexe 33

### **Déclaration de M. Kimihiro Ishikane, Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je voudrais exprimer la reconnaissance du Japon pour l'initiative prise par la présidence indonésienne de discuter de ce sujet de grande importance au sein du Conseil de sécurité.

Les liens entre le terrorisme international et la criminalité organisée continuent de poser un sérieux défi et une menace non seulement pour la sécurité humaine, mais aussi pour la paix et la sécurité internationales. Les produits du crime organisé, tels que la traite des êtres humains, le commerce illicite des armes et des drogues et les enlèvements, sont souvent une source importante de financement pour les terroristes.

Afin d'appliquer pleinement les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment la résolution 2482 (2019), qui demande aux États Membres de redoubler d'efforts sur cette question cruciale, le Japon a fait tout son possible pour lutter à la fois contre le terrorisme et la criminalité organisée et pour mettre en place une synergie des mesures sur les deux fronts. En plus de mettre en place des mesures nationales strictes, le Japon contribue au renforcement des capacités dans d'autres États Membres en collaboration avec les organes compétents de l'ONU.

Pour prendre un exemple notable, le Japon, un partenaire de longue date de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), a fourni une série de formations visant à renforcer les capacités de contrôle des frontières dans les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et d'application des lois maritimes dans la région de l'océan Indien.

Reconnaissant que les problèmes liés aux conditions de vie dans les prisons et les établissements pénitentiaires constituent un facteur aggravant de l'extrémisme violent, le Japon a appuyé les efforts de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme pour améliorer les stratégies de poursuite, de réhabilitation et de réinsertion des terroristes en Asie du Sud-Est grâce à une approche axée sur la communauté.

Des initiatives cruciales sont en cours, à l'instar du Programme des Nations Unies de lutte contre les déplacements des terroristes, dirigé par le Bureau de lutte contre le terrorisme. Le Japon est un donateur de ce projet depuis son lancement l'année dernière et espère qu'il aidera efficacement les États Membres à renforcer leurs capacités de détection contre les terroristes et les grands criminels.

La crise actuelle de la maladie à coronavirus entrave nos efforts de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée. Il existe un risque croissant d'attaques terroristes contre des cibles potentielles dont les mesures de défense ont dû être abaissées en raison de la pandémie. La vigilance est nécessaire même en dehors des zones de conflit, y compris dans le cyberspace, que les terroristes exploitent de plus en plus à des fins de propagande, de recrutement et de financement. Face à la pandémie, le Japon a rapidement réorganisé son assistance à l'ONUDC afin de renforcer les capacités des États Membres en matière de contrôle des frontières, de gestion des prisons et de cybersécurité.

La Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et les Protocoles s'y rapportant restent parmi les fondements les plus importants de la coopération internationale en matière de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée. Nonobstant son report au printemps en raison de la pandémie, il est prévu que le quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale se tiendra à Kyoto en mars 2021. Le Japon travaillera en étroite collaboration avec l'ONUDC et les États Membres pour en assurer le succès.

Afin de répondre aux manœuvres sans cesse changeante des terroristes et des organisations criminelles, les États Membres et les organismes internationaux compétents doivent coordonner leur action et la mettre en œuvre efficacement. Le Japon est déterminé à continuer de contribuer à ces efforts en étroite coopération avec l'ONU.

## Annexe 34

### **Déclaration de M<sup>me</sup> Susan Mwangi, Chargée d'affaires du Kenya auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Le Kenya félicite l'Indonésie de nous avoir réunis pour échanger nos points de vue sur cette question cruciale et entendre les exposés informatifs des divers intervenants.

Les menaces que le terrorisme transnational et la criminalité organisée font peser sur la paix et la sécurité internationales sont liées. Comprendre la confluence dynamique et complexe de ces deux phénomènes est une première étape importante pour concevoir des mesures appropriées de prévention, de détection et de dissuasion ou pour priver les auteurs de leurs moyens respectifs.

Les délibérations d'aujourd'hui donneront aux États Membres l'occasion d'examiner le lien entre la criminalité et le terrorisme et d'en tirer des enseignements sur la manière d'améliorer les politiques et les cadres législatifs existants aux niveaux national, régional et international.

Le Kenya a pris plusieurs mesures pour faire face à cette double menace. Le Gouvernement a accordé la priorité à cette question et intensifié les efforts nationaux de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée. Le terrorisme a tendance à profiter des produits et des réseaux de la criminalité organisée. C'est pourquoi le Gouvernement kényan a consolidé et renforcé les cadres législatifs existants en matière de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée et en a promulgué de nouveaux, notamment la loi sur les produits du crime et la lutte contre le blanchiment d'argent, la loi sur la prévention de la criminalité organisée, la loi sur la prévention du terrorisme et la loi portant modification des lois sur la sécurité. Ces lois ont collectivement démontré leur efficacité dans la poursuite en justice des acteurs du terrorisme et de la criminalité organisée.

Nous avons également pris des mesures pour renforcer et promouvoir la coopération multi-institutions par le biais de formations et d'opérations conjointes. Le Kenya a créé au sein de l'Agence de gestion des frontières une unité de contrôle chargée de renforcer de manière proactive la sécurité et les opérations de gestion des frontières afin de lutter contre les menaces à la sécurité transfrontière aux 34 points de passage frontaliers, tout en améliorant le commerce et les voyages légitimes avec les pays voisins.

La coopération internationale dans la lutte contre le financement du terrorisme est essentielle. Le Kenya est membre du Groupe antiblanchiment de l'Afrique orientale et australe, membre associé du Groupe d'action financière (GAFI) qui a pour mandat de fixer des normes et de promouvoir la mise en œuvre efficace de mesures juridiques, réglementaires et opérationnelles afin de lutter contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et d'autres menaces connexes.

Conformément aux recommandations du GAFI, le Kenya a créé en mars 2019 le groupe de travail chargé de l'évaluation nationale des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme afin de mettre en œuvre des mesures de grande envergure visant à prévenir et à réduire les menaces émanant des liens entre la criminalité et le terrorisme, qui ont une incidence sur l'intégrité du système financier international.

En dépit de ces mesures, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) en cours a engendré de nouvelles dynamiques et de nouveaux défis dans la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée. Malheureusement, alors que les gouvernements se concentrent sur la lutte contre la COVID-19, des groupes terroristes

comme l'État islamique, Al-Qaida et leurs affiliés, y compris les Chabab, en ont profité pour orchestrer des attentats. Nous sommes également témoins du phénomène des acteurs dits isolés qui exploitent les circonstances de la pandémie pour recruter des personnes parmi les groupes vulnérables de la société.

Le Secrétaire général a également noté que la pandémie offre aux réseaux cybercriminels la possibilité de prospérer lorsque les services de répression sont à la limite de leurs capacités de surveillance.

Pour terminer, ma délégation reconnaît la nature transfrontière du continuum criminalité-terrorisme et exhorte les États Membres à approfondir les partenariats, la collaboration et le partage des informations pertinentes afin de s'attaquer efficacement au problème. Elle appelle également au renforcement du Conseil et des entités concernées des Nations Unies afin de veiller à la mise en œuvre des résolutions pertinentes par les États Membres.

**Annexe 35****Déclaration de M. Syed Mohamad Hasrin Aidid, Représentant permanent de la Malaisie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé cet important débat public. Ma délégation souhaite à l'Indonésie plein succès dans sa présidence du Conseil pour ce mois.

La criminalité organisée et le terrorisme sont liés depuis longtemps par une relation de commodité et d'opportunité plutôt que d'idéologie commune. Combattre les deux suppose de défaire et de rompre leurs liens tout en s'attaquant à leurs causes profondes. Une réponse coordonnée de la communauté internationale est donc impérative si nous voulons avoir quelque espoir de lutter efficacement contre les facteurs qui perpétuent ces deux menaces à la paix et à la sécurité internationales. À cet égard, je voudrais faire trois observations sur le sujet qui nous occupe.

La première est que la lutte contre le terrorisme exige une approche à l'échelle du pays. Il convient de mettre en place et de renforcer les politiques et les cadres juridiques nationaux permettant d'assurer une application efficace de la loi et des poursuites judiciaires dans les affaires impliquant à la fois des groupes criminels et terroristes, conformément aux obligations découlant du droit international. Les obstacles au partage de l'information doivent être éliminés et un renforcement ciblé des capacités doit être encouragé et appuyé. À cet égard, la Malaisie a pris les mesures nécessaires pour renforcer ses cadres juridiques nationaux et mobiliser les autorités compétentes afin d'intensifier les efforts de répression.

Ma deuxième observation concerne l'importance de la coopération régionale et internationale. Les terroristes comme les criminels opèrent dans l'ombre, utilisent la violence pour parvenir à leurs fins et exploitent les failles dans nos systèmes de justice pénale et à nos frontières. Une coopération efficace aux niveaux régional et international est donc essentielle pour lutter contre ces menaces. Du 24 février au 20 mars, l'opération Maharlika III, qui a rassemblé sous la houlette d'INTERPOL les forces du Brunéi Darussalam, de l'Indonésie, de la Malaisie et des Philippines, a permis d'arrêter plus de 180 personnes pour divers crimes, dont un membre présumé du groupe terroriste Abu Sayyaf. L'opération a également permis de saisir des armes à feu, des explosifs illégalement assemblés à base de nitrate d'ammonium et d'autres biens et substances illicites pour une valeur de plus d'un million d'euros. Ces arrestations et saisies donnent à penser que des activités criminelles transfrontières ont été utilisées pour financer des activités terroristes. Le succès de l'opération n'a été possible que grâce à une coopération régionale et internationale efficace.

Troisièmement, et comme je l'ai dit précédemment, il s'agit de s'attaquer aux causes profondes qui alimentent le terrorisme et sous-tendent la criminalité organisée. La Malaisie est intimement convaincue que les causes profondes doivent être identifiées et éliminées si nous voulons un jour triompher dans notre lutte contre ces menaces. Notre position sur les causes profondes du terrorisme est claire. Les injustices graves et prolongées, les violations flagrantes des droits de l'homme, l'occupation étrangère, la discrimination et l'oppression systématiques des personnes, où qu'elles se trouvent, indépendamment de la couleur de leur peau ou de leurs croyances, constituent un terreau fertile pour les terroristes qui exploitent ces facteurs et menacent la paix et la sécurité internationales. Parallèlement, la pauvreté, l'insécurité, la corruption et le sous-développement sont quelques-uns des facteurs qui ont été identifiés comme permettant à la criminalité organisée de prendre racine et de prospérer.

Le terrorisme et la criminalité organisée fragilisent l'état de droit et les droits de l'homme, qui sont les fondements de sociétés pacifiques, inclusives et prospères. La Malaisie condamne catégoriquement et avec fermeté tous les actes, méthodes et pratiques terroristes, sous toutes leurs formes et dans toutes leurs manifestations. Nous restons déterminés à améliorer la coopération et les stratégies visant à empêcher les terroristes de tirer profit de la criminalité transnationale organisée.

**Annexe 36****Déclaration de la Mission permanente du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : espagnol]

Le Mexique remercie l'Indonésie d'avoir organisé le présent débat sur les liens entre terrorisme international et criminalité transnationale organisée. C'est une excellente occasion d'analyser deux phénomènes qui sont distincts, pour lesquels il existe des cadres juridiques distincts et qui se manifestent de manières différentes d'un pays ou d'une région à l'autre.

Le terrorisme représente toujours une menace pour la paix et la sécurité internationales. Nous avons pu voir comment ce phénomène remet en cause la stabilité des États, le développement et le bien-être de leurs sociétés et la sécurité de leurs habitants. Ces dernières années, certaines organisations terroristes ont utilisé des méthodes de financement caractéristiques de la criminalité transnationale organisée, notamment le blanchiment d'argent, le trafic d'armes et la traite des êtres humains. Toutefois, une analyse empirique des mobiles qui sous-tendent les liens entre le terrorisme et la criminalité organisée révèle que chaque contexte national présente ses propres particularités.

Il importe d'éviter les généralisations qui vont à l'encontre des actions nationales pour lutter contre ces deux phénomènes et des efforts de coopération internationale dans ces domaines. Le dénominateur commun de l'action menée par les États doit être l'application de la loi et le plein respect du droit international et des droits de l'homme. Il est impératif de prévenir et combattre ces phénomènes multidimensionnels dans le respect du droit.

C'est ce que montre le rapport du Secrétaire général (S/2020/754) demandé par la résolution 2482 (2019), ainsi que la nécessité d'avoir une approche plus pragmatique entre les domaines de la sécurité, du renseignement financier et de l'application des lois. Il révèle également qu'au-delà des mesures adoptées par certains États et des actions décrites par les entités des Nations Unies, il demeure nécessaire de mieux documenter et comprendre les liens qui peuvent exister entre les deux phénomènes.

Nous devons renforcer les mesures visant à empêcher les flux financiers issus des activités illégales de la criminalité transnationale organisée de servir aux activités des organisations terroristes. L'échange d'informations entre les institutions gouvernementales se traduira par des stratégies plus éclairées et mieux coordonnées pour prévenir et combattre efficacement les activités illicites. Il est fondamental de respecter pleinement et en toutes circonstances le cadre juridique applicable et d'éviter de généraliser les mesures antiterroristes à d'autres actes criminels.

Le Mexique estime qu'il est nécessaire d'approfondir la compréhension des questions thématiques inscrites à l'ordre du jour du Conseil pour lesquelles il peut y avoir une convergence entre les groupes terroristes et la criminalité transnationale organisée. Par exemple, les flux financiers illicites et la facilité d'accès à des armes de gros calibre peuvent profiter à la fois aux groupes de la criminalité transnationale organisée et aux groupes armés ou terroristes.

Nous devons continuer d'encourager la coopération internationale, notamment l'universalisation des mécanismes en vigueur pour prévenir le détournement et le trafic illicite des armes légères et de petit calibre.

Le Mexique condamne le fait que certains groupes terroristes profitent de la pandémie actuelle pour faire avancer leurs objectifs, mais il réaffirme dans le même temps l'importance de respecter les droits de l'homme en toutes circonstances dans les efforts pour faire face aux défis posés par cette crise sanitaire.

## Annexe 37

### **Déclaration de la Mission permanente du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Qu'il me soit permis de féliciter la République d'Indonésie de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'août et de la remercier d'avoir organisé ce débat très important et fort opportun.

La mondialisation croissante a créé d'innombrables possibilités de développement social, économique et culturel, mais elle a également entraîné de multiples défis et menaces transfrontières telles que le terrorisme et la criminalité transnationale organisée.

Le terrorisme et la criminalité transnationale organisée se renforcent mutuellement pour leur avantage financier et/ou matériel respectif grâce à un lien fondé sur la coexistence ou la convergence d'intérêts criminels. Les activités criminelles fournissent aux groupes terroristes des ressources financières importantes provenant de diverses sources telles que le trafic illicite, la contrebande d'armes, de drogue, de cigarettes, de véhicules, de biens et d'objets culturels, et la traite d'êtres humains, ou encore l'extorsion et les enlèvements contre rançon.

Le lien entre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée compromet les conditions nécessaires au développement économique durable et à la consolidation de l'état de droit dans certaines régions déjà instables. De nombreux facteurs préexistants contribuent à renforcer cette menace, principalement la porosité des frontières, le manque de moyens des autorités, le manque de ressources techniques des forces de défense et de sécurité, l'insuffisance des capacités du système de justice pénale et du système pénitentiaire, et le manque de coopération policière et judiciaire aux niveaux national, régional et international.

Pour le Maroc, briser le lien entre terrorisme et criminalité transnationale organisée nécessite une vision réaliste et la mise en place d'une approche fondée principalement sur la coopération de tous, ainsi qu'une action coordonnée et des responsabilités partagées.

En raison de sa position géographique située au carrefour de routes maritimes, terrestres et aériennes stratégiques, le Maroc est directement confronté à de multiples menaces d'ordre sécuritaire et transfrontières, parmi lesquelles le terrorisme et la criminalité transnationale organisée. En conséquence, il a adopté une stratégie multidimensionnelle globale pour lutter contre ces deux menaces. Cette stratégie repose sur trois axes principaux : la synergie et la coordination entre les services de sécurité et les autorités locales, en vue de concevoir une réponse efficace et fondée sur l'état de droit aux menaces terroristes et criminelles ; le renforcement de la lutte contre l'exclusion et la marginalisation des couches sociales les plus défavorisées ; et le renforcement de la coopération avec nos partenaires bilatéraux et internationaux.

Outre les mesures connues et reconnues qu'il a prises pour lutter contre le terrorisme, le Maroc a également renforcé ses capacités institutionnelles, opérationnelles et techniques de lutte contre la criminalité transnationale organisée. Une partie de cet effort consiste à s'assurer que les sessions de formation pour les agents de la force publique, les procureurs et les juges se concentrent sur les liens qui existent entre le trafic illicite et le terrorisme.

Conformément aux instruments juridiques internationaux, régionaux et interrégionaux, le Maroc contribue aux efforts de la communauté internationale en utilisant les divers canaux de coopération, notamment en explorant les possibilités de partage des informations tant au niveau bilatéral, par l'entremise des officiers

---

de liaison, qu'au niveau multilatéral, par l'intermédiaire d'INTERPOL, afin de parvenir à un échange fructueux d'informations et de garantir un accès efficace aux données sur les personnes et entités soupçonnées d'avoir des liens avec le terrorisme et la criminalité transnationale organisée. Le Maroc entretient également une coopération extrêmement fructueuse et multidimensionnelle avec les entités des Nations Unies chargées de lutter contre le fléau du terrorisme et de la criminalité transnationale organisée.

Enfin, en sa qualité de coprésident du Forum mondial de lutte contre le terrorisme, le Maroc a soutenu l'élaboration des Bonnes pratiques de La Haye sur les liens entre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme et de la gamme d'outils politiques qui les accompagnent, lesquels visent à fournir aux praticiens, aux décideurs et aux experts gouvernementaux un outil pratique pour formuler des réponses efficaces et des actions concrètes afin de relever le défi posé par ces liens.

## Annexe 38

### **Déclaration de M. Samson S. Iteboje, Chargé d'affaires du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui sur les liens entre le terrorisme et la criminalité organisée. Nous remercions également les autres intervenants d'avoir partagé leurs points de vue sur ce sujet important. Ma délégation voudrait faire les observations supplémentaires suivantes à titre national.

Les liens entre le terrorisme et la criminalité organisée auxquels la communauté internationale est confrontée se développent dans les zones où la gouvernance et la présence de l'État sont faibles. Les réseaux terroristes et criminels organisés utilisent des approches similaires pour développer et gérer des économies illicites. En outre, bien souvent, ils développent et exploitent des territoires qui échappent au contrôle des forces de l'ordre, où ils peuvent recruter des membres et lever des fonds sans être inquiétés.

Non seulement le terrorisme et la criminalité organisée financent les conflits, mais ils favorisent également la corruption et sapent les institutions. Nous constatons avec de plus en plus d'inquiétude que les terroristes peuvent tirer profit d'activités relevant de la criminalité organisée, qu'elle soit nationale ou transnationale, notamment du trafic d'armes, de drogues, d'objets et de biens culturels, de la traite des personnes, du commerce illicite de ressources naturelles et d'espèces sauvages, ainsi que de l'utilisation à des fins illicites d'entreprises commerciales légitimes, d'organisations à but non lucratif, de donations, de financements participatifs et du produit d'activités criminelles, y compris les enlèvements contre rançon, l'extorsion de fonds et le cambriolage de banques, ou encore la criminalité transnationale organisée en mer.

Dans différentes résolutions, le Conseil de sécurité s'est penché sur les liens entre certains types de criminalité organisée et les activités terroristes, notamment les enlèvements contre rançon, la traite des personnes, ainsi que le trafic d'armes à feu, de biens culturels, de pétrole, de charbon et de drogues. Toutefois, la pandémie de coronavirus (COVID-19) a accaparé l'attention et les ressources des autorités nationales, et de nouveaux problèmes sont apparus. Entre autres choses, la capacité des forces de l'ordre à mener des opérations a été limitée et les restrictions imposées aux déplacements aériens ont dérégulé les flux habituels de personnes et de marchandises, ce qui a eu des répercussions sur la sécurité aux frontières.

La pandémie de COVID-19 a en effet entraîné des difficultés en matière de coopération régionale, de nombreuses institutions étatiques étant extrêmement sollicitées pour faire face aux dimensions sanitaires, économiques, politiques, sociales et de sécurité de la crise à l'intérieur des frontières nationales. Alors que les pays prennent les mesures d'urgence qui s'imposent pour offrir des filets de sécurité économique à leurs citoyens et à leurs entreprises, les réseaux criminels organisés exploitent toutes les faiblesses et toutes les possibilités et mènent des opérations de plus en plus complexes. La fermeture des frontières et la suspension des transports à l'échelle mondiale ont des répercussions sur les circuits de la traite d'êtres humains, du trafic d'animaux sauvages et du trafic de migrants. La cybercriminalité est également en hausse, car beaucoup de personnes utilisent principalement Internet pour communiquer avec le monde.

Nous reconnaissons que le Conseil de sécurité, par sa résolution 2482 (2019), a fait preuve d'initiative pour donner un élan à la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée. En Afrique, l'Union africaine souligne la nécessité pour les

États membres d'adopter des approches collectives pour lutter contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée et exhorte ses États membres à signer et à ratifier tous les instruments existants de l'Union africaine et les instruments internationaux pertinents visant à prévenir et à combattre le terrorisme, l'extrémisme violent et la criminalité organisée. Le Comité des services de renseignement et de sécurité africains, le Centre africain d'études et de recherche sur le terrorisme et l'Organisation africaine de coopération policière font partie de l'appareil de sécurité mis en place pour créer des synergies collectives afin de promouvoir et de renforcer la cohérence et la complémentarité – au lieu des chevauchements d'activité – grâce à l'échange d'informations et de renseignements entre les services de sécurité compétents de ses États membres.

Au niveau sous-régional, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest continue de souligner l'importance d'investir davantage dans la promotion de technologies efficaces de contrôle et de surveillance des frontières, notamment grâce à l'introduction de papiers d'identité biométriques. Elle souligne également l'importance d'une réglementation efficace tout en gardant à l'esprit la nécessité de protéger les droits humains et les libertés fondamentales, notamment la liberté de circulation entre ses États membres. En outre, avec le concours de la communauté internationale, les gouvernements des États de l'Afrique de l'Ouest ont concentré leurs efforts sur le renforcement des capacités des systèmes judiciaires nationaux, la coopération entre et parmi les polices des frontières et les unités de renseignement financier, ainsi que la participation de la société civile et des communautés locales aux efforts visant à prévenir et à combattre le terrorisme et la criminalité organisée.

Le Nigéria continue de prendre des mesures importantes dans le cadre de ses efforts pour lutter contre le terrorisme dans le nord-est du pays. Nous avons adopté un plan d'action visant à renforcer l'action de la justice pénale contre le terrorisme et la criminalité organisée. Ce plan d'action définit des mesures concrètes pour renforcer notre capacité à contrôler efficacement et à poursuivre en justice, le cas échéant, les personnes associées à Boko Haram, conformément aux normes et aux bonnes pratiques internationales. Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action, nous bénéficions de l'assistance technique et d'un appui au renforcement des capacités de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) et de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, ainsi que du concours de plusieurs partenaires pour mettre en œuvre des mécanismes tels que le Plan directeur national de lutte contre la drogue pour la période 2015-2019, un document stratégique clef sur les drogues qui promeut une action équilibrée et fondée sur des preuves en matière de lutte contre la drogue dans le pays. L'ONUDD apporte également son appui à l'élaboration du prochain plan directeur pour la période 2020-2024, ce qui illustre l'importance de la coopération.

À ce stade, je voudrais indiquer qu'il faut aborder la question des flux financiers illicites et de la criminalité organisée à deux niveaux. Le premier est l'urgente nécessité d'assurer le suivi des flux des décaissements de l'aide bilatérale et multilatérale pour éviter qu'ils ne fassent l'objet de malversations ou de détournement. C'est pourquoi il est essentiel, au cours de cette période, de mettre davantage l'accent sur les flux financiers illicites aux niveaux national, bilatéral et multilatéral. Le Nigéria voudrait féliciter l'Union africaine pour le rôle qu'elle a joué dans la mobilisation et la coordination des forces de police et leur action à l'échelle du continent, ainsi que dans la mobilisation de la solidarité et des ressources internationales.

Pour terminer, je voudrais indiquer qu'avec le concours de l'ONUDD, le Nigéria est en train d'aligner sa législation nationale sur les dispositions des conventions et protocoles internationaux de lutte contre le terrorisme et d'élaborer des cadres juridiques appropriés, conformément aux principales résolutions du Conseil qui traitent des liens entre le terrorisme et la criminalité organisée et cernent les domaines d'action prioritaires.

## Annexe 39

### **Déclaration de M. Munir Akram, Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Ma délégation voudrait féliciter l'Indonésie pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité et pour avoir organisé le débat public d'aujourd'hui sur ce sujet important. Je remercie également les intervenants de leurs présentations édifiantes de ce matin.

Les liens entre le terrorisme et la criminalité organisée sont complexes et varient selon les contextes. Nous savons que depuis le 11 septembre, les organisations criminelles et terroristes coopèrent pour faciliter leurs activités respectives, et nous avons pu constater qu'elles coexistent, coopèrent, et convergent même dans certains cas. Par exemple, le *Rapport mondial sur les drogues 2017* de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) souligne que les terroristes et les groupes armés non étatiques tirent profit du commerce de la drogue et de la culture du pavot à opium non loin de chez nous, en Afghanistan.

De même, le rapport de 2016 de l'Union européenne sur la situation et les tendances du terrorisme souligne que les enquêtes sur les attentats tragiques commis à Paris en novembre 2015 ont révélé que certains des attaquants pourraient avoir participé activement à des réseaux criminels organisés, au lieu d'être simplement leurs clients. En outre, le recours généralisé à l'esclavage, au viol et à la traite des êtres humains par l'État islamique d'Iraq et du Levant est un fait bien connu qui a été largement condamné par la communauté internationale.

Ces cas, et bien d'autres, démontrent clairement l'existence de liens entre le terrorisme et la criminalité organisée. À notre avis, il existe quatre principaux domaines de convergence entre la criminalité organisée et le terrorisme.

Premièrement, leur coopération est de plus en plus étroite, en particulier en vue de l'acquisition d'armes, de munitions et de matières explosives ne cesse de se renforcer. Deuxièmement, les groupes terroristes utilisent de plus en plus la criminalité organisée en tant que source de financement. Troisièmement, les groupes terroristes recrutent des criminels, en particulier des jeunes marginalisés, pour promouvoir leurs objectifs. Quatrièmement, la criminalité organisée se développe dans des territoires qui échappent à tout contrôle gouvernemental et qui sont contrôlés par des groupes terroristes.

Le Pakistan, qui compte parmi les principales victimes du terrorisme, est clairement et inébranlablement déterminé à éliminer ce fléau. Les organisations terroristes telles que Tehrik-e-Taliban Pakistan et Jamaat-ul-Ahrar attaquent le Pakistan en se servant de bases situées hors de nos frontières. Ces organisations ne sont pas mues par une quelconque motivation idéologique. Ce sont des organisations terroristes mercenaires qui travaillent sous le patronage d'États tiers pour générer des profits. Ce lien entre des terroristes mercenaires et leurs parrains génère des flux financiers issus du trafic de stupéfiants, des enlèvements contre rançon, de l'extorsion et de la contrebande de ressources naturelles, telles que le bois d'œuvre.

Ce parrainage a été avéré avec l'arrestation du commandant Kulbhushan Jadhav, un agent du renseignement indien qui dirigeait un syndicat de criminels et de terroristes pour promouvoir le terrorisme au Pakistan. De la même manière, nous avons soumis les noms de quatre autres facilitateurs de terrorisme au Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés. Ces facilitateurs indiens du terrorisme, qui se cachent dans notre région au vu et au su de tous, continuent

d'alimenter le terrorisme au Pakistan. La récente attaque de la Bourse du Pakistan à Karachi, que le Conseil de sécurité a condamnée, était le fait de terroristes mercenaires soutenus par l'Inde, eux aussi. Le Pakistan continuera de faire tous les efforts possibles pour dénoncer le rôle sinistre joué par l'Inde, véritable source du terrorisme dans notre région.

Le Pakistan, qui se situe à proximité de l'épicentre du problème mondial de la drogue, reste également un des pays de transit les plus touchés par le trafic de drogue. Malgré leurs ressources limitées, nos forces de l'ordre continuent, année après année, d'effectuer des saisies record de drogue – manifestation tangible des efforts constants et dévoués que nous déployons pour protéger non seulement notre pays, mais également le reste du monde, contre ce fléau.

Aux niveaux régional et mondial, le Pakistan continue de collaborer de manière constructive avec diverses enceintes et initiatives chargées de la lutte contre les stupéfiants. Le Pakistan participe activement au Programme régional de l'ONUDC pour l'Afghanistan et les pays voisins. Nous coopérons avec l'Iran et l'Afghanistan dans le cadre de l'Initiative triangulaire parrainée par l'ONUDC. Dans le cadre de l'initiative du quatuor, nous collaborons avec la Russie, le Turkménistan et l'Afghanistan pour lutter contre le trafic de drogue. Nous avons renforcé notre coopération avec le Centre régional d'information et de coordination pour l'Asie centrale, enceinte utile pour coordonner les efforts régionaux de lutte contre la drogue à l'échelon opérationnel.

Mon pays estime que seuls des efforts collectifs sur les plans régional et international nous permettront de tarir les diverses sources qui alimentent les groupes terroristes par le biais de la criminalité organisée. Nous estimons qu'une stratégie efficace pour atteindre ces objectifs doit prendre en compte les cinq points suivants.

Premièrement, pour que nos interventions soient fondées sur des éléments probants, la communauté internationale doit allouer les ressources nécessaires pour mieux comprendre la corrélation entre le financement du terrorisme et la criminalité transnationale organisée.

Deuxièmement, dans certains cas, notamment dans notre région, il existe un lien entre la production de drogue, l'instabilité et l'absence d'autres perspectives économiques. Il est important de rétablir le contrôle du Gouvernement sur les territoires utilisés pour la production de drogue, et de promouvoir le développement afin d'offrir de nouveaux moyens de subsistance.

Troisièmement, dans la lutte contre le problème mondial de la drogue, il faut s'employer à réduire aussi bien l'offre que la demande de stupéfiants grâce à une approche intégrée, globale et équilibrée.

Quatrièmement, il est impératif d'établir des contrôles efficaces aux frontières pour mettre un coup d'arrêt à la criminalité transnationale organisée et au terrorisme.

Enfin, les stratégies doivent être adaptées aux problèmes particuliers que posent les dynamiques et conditions régionales spécifiques. Il est crucial de renforcer les capacités et les moyens des États confrontés à ces défis. C'est là que les Nations Unies peuvent jouer un rôle efficace.

Le Pakistan continuera de contribuer aux efforts visant à rompre le lien vicieux entre terrorisme et criminalité organisée dans notre région. C'est aussi critique pour notre propre peuple que pour notre région et, de fait, pour le reste du monde.

**Annexe 40****Déclaration de la Mission permanente du Pérou auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : espagnol]

Avant tout, nous adressons les chaleureuses salutations du Pérou à la Ministre indonésienne des affaires étrangères. Nous remercions la présidence du Conseil de sécurité de l'organisation du présent débat et les intervenants de leurs exposés éclairants.

Du fait de son expérience, le Pérou a conscience de la nécessité de mieux comprendre les liens qui peuvent unir terrorisme et criminalité organisée, afin de les traiter plus efficacement. Nous sommes heureux d'avoir mis cette question en avant au cours de notre récent mandat au Conseil, depuis la tribune que nous accordait la présidence du Comité contre le terrorisme, et que ces efforts aient conduit à l'adoption du texte pionnier qu'est la résolution 2482 (2019), sous la présidence péruvienne.

Nous notons avec satisfaction qu'un nombre important d'États, dont nous sommes, ont adopté des mesures concrètes pour une mise en œuvre effective de la résolution 2482 (2019), comme l'indique le rapport du Secrétaire général (S/2020/754). Nous espérons que ces mesures contribueront à réaliser des progrès tangibles s'agissant d'identifier, de prévenir et de démanteler les liens entre le terrorisme et les différentes formes de criminalité organisée, y compris les trafics de drogues, d'armes, de ressources naturelles ou minérales, de personnes et de biens culturels.

Le terrorisme peut tirer profit de certaines formes de criminalité organisée pour se financer, ainsi qu'à d'autres fins malveillantes, affaiblissant ainsi l'état de droit et les droits de la personne, qui sont le fondement de sociétés pacifiques, inclusives et prospères. À cet égard, nous soulignons l'importance d'adopter des approches qui tiennent compte des régimes différenciés établis pour ces délits et qui soient propices, entre autres, à un échange d'informations à l'appui d'enquêtes supplémentaires et de la collecte de preuves empiriques, au développement du renseignement policier et pénitentiaire, à des mécanismes ou centres de renseignement et à une coordination efficace.

Au niveau national, nous considérons qu'il est notamment essentiel de renforcer les services de renseignement financier et les organes de surveillance, en vue de prévenir et de combattre le blanchiment d'argent qui sert au financement du terrorisme. Le Gouvernement péruvien a déployé d'importants efforts à cette fin, dans le cadre de sa politique nationale multisectorielle de lutte contre le terrorisme 2019-2023, dont nous espérons partager les résultats prochainement. Il convient de noter que, en 2019, la politique nationale multisectorielle de lutte contre la criminalité organisée a également été adoptée, qui permet d'élaborer des actions coordonnées et de renforcer la spécialisation dans la lutte contre ces crimes.

La crise mondiale provoquée par la pandémie de maladie à coronavirus exige des États qu'ils accordent toute l'attention et tous les efforts possibles à la lutte contre cette maladie. Au niveau multilatéral, il faut également renforcer les institutions qui permettent d'y riposter collectivement. Ainsi, afin d'éviter que les actions terroristes et criminelles ne tirent profit de la situation actuelle, une coopération internationale est nécessaire pour renforcer l'échange d'informations et de bonnes pratiques dans les domaines particulièrement vulnérables. À cet égard, il est gratifiant de faire part du fait que, lors de la troisième conférence ministérielle sur la lutte contre le terrorisme dans l'hémisphère, qui s'est tenue à Bogota en janvier dernier, le Pérou et 17 autres pays se sont engagés à renforcer la coopération dans les espaces physique et numérique, en vue de lutter de manière efficace et coordonnée contre la criminalité transnationale et le terrorisme.

Enfin, nous saluons le travail très utile dont s'acquittent, à l'appui des États Membres, le Comité contre le terrorisme et sa direction exécutive, ainsi que le Bureau de lutte contre le terrorisme et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, et nous les exhortons à redoubler d'efforts en matière de renforcement des capacités et d'assistance technique afin de consolider la riposte opposée à ces fléaux et leurs liens.

## Annexe 41

### **Déclaration de M. Enrique Manalo, Représentant permanent des Philippines auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Le lien entre terrorisme et criminalité est bien établi aux Philippines. Le Groupe Abu Sayyaf, les Combattants islamiques pour la libération du Bangsamoro, le groupe Maute et Ansar Khalifa Philippines, qui ont tous plaidé allégeance à l'État islamique, financent leurs opérations par des activités criminelles, principalement le trafic de drogue, les enlèvements, l'extorsion, la contrebande d'armes et les assassinats. À l'origine, ils coopéraient avec des organisations criminelles, mais ils ont, depuis, développé leurs propres réseaux criminels, qui opèrent au prétexte fallacieux de lutter pour la liberté.

Les groupes criminels organisés opèrent une solide économie parallèle aux Philippines et blanchissent les produits du crime provenant du trafic de drogue et d'êtres humains, des délits fiscaux et de la cybercriminalité. Les groupes affiliés à l'État islamique d'Iraq et du Levant dépendent également de cette économie.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) n'a pas dissuadé ou ralenti les activités des groupes terroristes et du crime organisé, et nous continuons donc à être vigilants. Pour les Philippines, un pays ayant plus de 36 000 kilomètres de côtes, la sécurité maritime est d'une importance capitale. Sa situation géographique le rend vulnérable aux activités des syndicats internationaux du crime, notamment la piraterie, le trafic de drogue et la traite des êtres humains, activités dont les profits, comme chacun sait, servent à financer le terrorisme.

Le siège de Marawi, en 2017, a mis au jour la relation symbiotique entre le terrorisme et le trafic de drogue. Grâce à l'argent de la drogue, les terroristes ont réuni un assortiment hétéroclite et bien armé d'extrémistes, de criminels, de mercenaires et de combattants terroristes étrangers, pour prendre le contrôle de Marawi. Les narcopolitiques ont soutenu les groupes terroristes locaux en leur octroyant du personnel, des fonds et des armes à feu, ce qui a contribué à faire durer le siège qui a suivi la contre-offensive du Gouvernement. Des opérations intensives menées par l'armée et les forces de l'ordre nous ont permis de reprendre Marawi en six mois.

Le financement du terrorisme par le trafic de drogues est un problème persistant, en particulier avec le Parti communiste des Philippines-Nouvelle armée populaire, collectivement connu sous le nom de Groupe terroriste communiste. Le trafic de drogues présente une source très rentable de revenus illicites. Le commerce de la drogue affaiblit la résistance sociale et corrompt l'intervention politique. Les membres des groupes terroristes locaux sont à la fois des distributeurs ou revendeurs et des consommateurs de stupéfiants. Le « shabu » sert souvent au recrutement, et le commerce du shabu est principalement géré par des groupes criminels organisés, notamment les triades de Hong Kong. C'est pourquoi nos opérations anti-drogue ciblent le commerce.

Le renseignement joue un rôle crucial dans la campagne contre la drogue et la promotion de la bonne gouvernance. Le Président Rodrigo Roa Duterte a donc ordonné l'élargissement du Comité national du renseignement par l'ordonnance administrative 7 (2017) afin d'inclure la coopération de l'agence antidrogue des Philippines, du Bureau de la sécurité des transports et des garde-côtes philippins pour assurer la couverture des questions de renseignement. En outre, la Commission des drogues dangereuses a également élaboré le Plan d'action national antidrogue, qui contribue également à traiter le lien entre la criminalité et le terrorisme.

En réponse aux recommandations du Bureau de la lutte contre le terrorisme et de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, nous avons également

renforcé notre cadre juridique et de justice pénale avec la promulgation de la loi antiterroriste de 2020. Cela s'ajoute à la législation déjà existante qui contribue à traiter les liens entre le terrorisme et le crime organisé, en particulier la loi de la République n° 9160 ou la loi de 2001 contre le blanchiment d'argent, telle que modifiée, et la loi de la République n° 10168 ou la loi de 2012 sur la prévention et la répression du financement du terrorisme.

Il est également nécessaire de renforcer la coopération maritime et de mettre l'accent sur la gestion et la sécurité des frontières pour lutter contre la criminalité transnationale en mer. Au niveau sous-régional, nous menons des patrouilles maritimes conjointes avec la Malaisie et l'Indonésie. En avril 2020, nous avons rejoint le Brunei Darussalam, l'Indonésie, la Malaisie et INTERPOL dans l'opération Maharlika III, une série d'actions simultanées de répression et de contrôle aux frontières le long des itinéraires de transit connus des terroristes en Asie du Sud-Est, qui ont abouti à l'arrestation de criminels et de terroristes.

Le plan d'action global pour la lutte contre le terrorisme de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est prévoit la création de bases de données communes sur les organisations terroristes et criminelles afin de permettre une évaluation conjointe des risques et des menaces.

Nous participons également au Programme des Nations Unies de lutte contre les déplacements des terroristes, et nous avons souligné la nécessité que le Programme se concentre également sur la sécurité des frontières maritimes. Par ailleurs, il est nécessaire d'adopter une approche globale qui renforce la résilience des communautés. La loi organique du Bangsamoro, qui a accordé son autonomie au Mindanao musulman, vise à mettre fin à un conflit qui dure depuis des décennies, conflit dont le Groupe Abu Sayyaf et les groupes terroristes locaux prétendaient qu'il s'agissait d'un combat pour la liberté.

Il est tout aussi important de se concentrer sur les moyens qui permettent de commettre des actes terroristes. L'argent étant le principal moteur de ces liens, il est essentiel d'identifier et de tarir les sources de financement, et d'en suivre les flux. Rompre le flux d'argent, c'est couper le lien entre terrorisme et criminalité. Nos cellules de renseignement financier travaillent donc avec les services de police et de poursuites judiciaires et les unités des gouvernements locaux.

Le rôle des technologies de l'information et de la communication et des médias sociaux est un autre aspect crucial, car ils facilitent l'organisation des opérations et des flux financiers.

Enfin, les Philippines appellent à une solidarité mondiale et à des partenariats qui visent à renforcer les capacités, notamment en matière de renseignement financier, afin de prévenir et de contrer la traite des personnes, le trafic de drogue et le trafic d'objets et de biens culturels.

## Annexe 42

**Déclaration de M<sup>me</sup> Alya Ahmed Saif Al-Thani, Représentante permanente du Qatar auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : arabe]

Permettez-nous, Monsieur le Président, de vous féliciter, vous et votre pays, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Nous vous félicitons d'avoir choisi la question des liens entre le terrorisme et la criminalité organisée comme thème de cette séance. C'est un sujet qui intéresse le Qatar, qui a parrainé la résolution 2482 (2019), adoptée lors de la dernière séance du Conseil sur la question, qui s'est tenue en juillet 2019. Nous remercions M. Vladimir Voronkov, Secrétaire général adjoint du Bureau de lutte contre le terrorisme, et M<sup>me</sup> Ghada Fathi Waly, Directrice exécutive de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDDC), pour leurs exposés.

Le terrorisme international sous toutes ses formes constitue une menace considérable, tout comme la criminalité organisée sous toutes ses formes, notamment la traite des personnes, le trafic de drogue, la cybercriminalité et la piraterie. Toutefois, ces menaces sont aggravées par le fait que les groupes terroristes sont alimentés par la criminalité et que les bandes criminelles profitent de la propagation du terrorisme. Par exemple, les groupes terroristes exploitent la traite des êtres humains en recrutant des jeunes pour mener des opérations terroristes et en utilisant la violence sexuelle comme tactique terroriste. Inversement, les causes du terrorisme sont des facteurs de propagation de la traite des êtres humains.

Le risque que les ressources et les technologies de l'information soient utilisées pour faciliter des transactions financières suspectes est constant. Il est donc nécessaire d'étudier et de relever ces défis de manière efficace. Le Qatar cherche à renforcer la sécurité de l'information et à encourager la coopération internationale pour lutter contre la cybercriminalité et fournir un cyberenvironnement sûr et robuste, d'autant plus que le pays a été victime d'une cybercriminalité qui a servi de prétexte pour fabriquer une crise régionale qui a fait beaucoup de mal à la sécurité et à la stabilité régionales et internationales depuis 2017.

Les menaces du terrorisme et de la criminalité organisée prennent des formes évolutives et présentent des défis en constante mutation qui doivent être relevés collectivement, y compris les défis actuels dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus. Ces menaces ne se limitent pas à un pays en particulier ; la coopération bilatérale et multilatérale est donc essentielle pour une réponse efficace. À cet égard, nous notons le rôle important des organes de l'ONU.

Le Qatar collabore régulièrement avec ces organismes dans le cadre de la coopération internationale afin d'identifier les meilleures pratiques qui garantiront une réponse coordonnée et efficace, grâce à des initiatives telles que la conférence universitaire internationale sur l'exploration des liens entre le crime organisé et le terrorisme et la lutte contre ces liens, qui s'est tenue à Doha le 25 avril 2018 dans le cadre d'une collaboration entre l'ONUDDC et la faculté de droit de l'université du Qatar. Doha a également accueilli un atelier sur la perturbation du financement du terrorisme en mai 2017, en collaboration avec l'ONUDDC et le Groupe d'action financière du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. Le Qatar a également coparrainé la Conférence de haut niveau sur la coopération internationale et régionale en matière de lutte contre le terrorisme et son financement par le trafic de drogues et la criminalité organisée, tenue conjointement par le Tadjikistan et le Bureau de lutte contre le terrorisme à Douchanbé les 16 et 17 mai 2019.

Convaincu de la nécessité d'adopter des politiques fondées sur des données probantes et de comprendre les causes, les formes et les circonstances des liens entre le terrorisme et la criminalité, le Qatar a coparrainé l'étude de 2018 sur les liens entre la traite d'êtres humains, le terrorisme et le financement du terrorisme, intitulée *Identifying and Exploring the Nexus between Human Trafficking, Terrorism and Terrorism Financing*, qui a mis en lumière cette importante question et contribué à faire avancer le débat sur les voies et moyens d'aider l'ONU et les États Membres à remplir leurs obligations au titre des résolutions 2331 (2016) et 2388 (2017).

Conscient de l'importance de prendre les mesures nécessaires au niveau national, notamment en mettant continuellement à jour les lois et règlements relatifs à la lutte contre le terrorisme et son financement afin de faire face à tout nouveau défi terroriste, le Qatar a actualisé à plusieurs reprises la législation et la réglementation nationales pertinentes pour lutter contre la cybercriminalité, le terrorisme et la prolifération des armes. Il a également créé des commissions nationales pour lutter contre le terrorisme, la criminalité organisée et la prolifération des armes et pour rompre les liens entre ces trois phénomènes. Par ailleurs, le Qatar a pris des mesures financières et économiques, mené des enquêtes sur les réseaux qui facilitent la criminalité organisée afin de les démasquer, et mis en place des procédures douanières strictes pour lutter contre l'importation de marchandises de contrebande.

Pour terminer, nous affirmons l'engagement du Qatar à continuer de coopérer avec l'ONU et les États Membres pour éliminer toutes les formes de terrorisme et le priver de ses sources de subsistance, qui comprennent toutes sortes d'activités relevant de la criminalité organisée.

**Annexe 43****Déclaration de M. Cho Hyun, Représentant permanent de la République de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Ma délégation vous félicite, Monsieur le Président, d'avoir organisé aujourd'hui le débat public du Conseil de sécurité sur les liens entre la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, qui vient à point nommé, et remercie vivement les intervenants de leurs exposés éclairants et instructifs.

L'année dernière, le Conseil de sécurité adoptait la résolution 2482 (2019) dans laquelle il constatait avec inquiétude que les terroristes pouvaient tirer profit d'activités relevant de la criminalité organisée comme source de financement, telles que le trafic illicite d'armes et de drogues, et insistait sur l'importance de renforcer les efforts internationaux afin de répondre à cette menace. Comme le souligne la résolution, la présence conjuguée du terrorisme et de la criminalité organisée peut saper la sécurité, la stabilité, la gouvernance et le développement social et économique d'une région, et entrave les efforts de prévention et de règlement des conflits. De plus, alors que la communauté internationale tout entière concentre ses efforts sur la réponse à la pandémie en cours, les terroristes et les extrémistes violents tentent d'exploiter les griefs socioéconomiques exacerbés par la maladie à coronavirus (COVID-19) afin de promouvoir leur propagande. Dans ce contexte, la République de Corée souhaite souligner les quatre points suivants.

Premièrement, il est d'une importance capitale que la coopération régionale et internationale soit la plus étroite possible pour lutter contre le terrorisme et son financement. Aucun pays ne peut lutter à lui seul contre la criminalité transnationale organisée et les activités terroristes. Il est essentiel de renforcer la coordination des enquêtes transfrontières, ainsi que l'échange en temps utile d'informations opérationnelles et de renseignements financiers pertinents. Il est également important de promouvoir les efforts de renforcement des capacités afin d'améliorer les réponses des États Membres aux liens entre le terrorisme international et la criminalité organisée.

Ma délégation souligne le rôle central que joue l'ONU dans la mutualisation des efforts de lutte contre le terrorisme de la communauté internationale. Nous devons renforcer la coordination et la collaboration entre les États Membres et les différents organismes des Nations Unies. À cet égard, la République de Corée salue le rôle du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme et se félicite du lancement de sa plate-forme qui vise à resserrer la coopération entre les États et les entités du Pacte. La République de Corée a apporté une contribution financière au projet afin d'améliorer la coordination et la cohérence entre les entités des Nations Unies en matière de lutte contre le terrorisme et de prévention de l'extrémisme violent par la mise en œuvre effective du Pacte mondial pour la coordination contre le terrorisme. Le Conseil peut compter sur notre soutien continu.

Deuxièmement, nous devons intensifier nos efforts pour prévenir et contrer l'utilisation abusive des technologies nouvelles et émergentes à des fins terroristes et criminelles. Si ces technologies peuvent être des outils efficaces pour lutter contre le terrorisme et la criminalité organisée, nous devons rester attentifs au fait que ces mêmes outils peuvent être exploités par les terroristes pour recruter des membres, inciter à commettre des actes terroristes, les financer ou les planifier. Le trafic illicite d'armes via le dark Web est un exemple de la sophistication croissante des méthodes employées par la criminalité organisée. Les efforts déployés par la République de Corée pour répondre aux nouvelles menaces terroristes comprennent l'organisation de trois cycles du Dialogue sur les technologies de l'information et des communications et la lutte contre le terrorisme en Asie entre 2017 et 2018 et l'organisation conjointe de l'atelier régional dans le cadre de l'Initiative visant à contrer les menaces posées par les systèmes de drones aériens en 2019.

Troisièmement, ma délégation souhaite souligner que la jeunesse est notre atout le plus important dans la lutte contre le terrorisme. Nous devons donner aux jeunes les moyens d'agir et renforcer leur résilience face à l'extrémisme violent. C'est particulièrement pertinent si l'on considère que les groupes extrémistes se concentrent sur la diffusion d'idées extrémistes violentes en ligne, exploitant le fait que les jeunes passent plus de temps en ligne, surtout maintenant que les écoles sont fermées. C'est pourquoi nous devons investir dans des programmes d'éducation créative, y compris des activités d'apprentissage en ligne, qui peuvent être efficaces pour atteindre les jeunes, en particulier en période de pandémie.

Le sport peut également être un moyen puissant de promouvoir une culture de tolérance et de compréhension mutuelle et de faciliter l'inclusion sociale et la prévention des conflits. La République de Corée travaille en étroite collaboration avec le Bureau de lutte contre le terrorisme dans le cadre du Programme mondial sur la sécurité des grands événements sportifs et la promotion du sport et de ses valeurs comme outil de prévention de l'extrémisme violent. Nous continuerons d'étudier les possibilités d'accroître nos efforts pour prévenir l'extrémisme violent.

Enfin et surtout, ma délégation voudrait souligner l'importance d'une approche globale et à l'échelle de la société pour prévenir et contrer le terrorisme et l'extrémisme violent. La lutte contre le terrorisme et la prévention de l'extrémisme violent doivent comprendre non seulement des mesures de sécurité, mais aussi des mesures préventives qui s'attaquent aux conditions sous-jacentes qui poussent les personnes au terrorisme et à l'extrémisme violent. Conformément à son plan d'action national pour la prévention de l'extrémisme violent, adopté en 2018, la réponse de la République de Corée comprend un large éventail d'efforts pour lutter contre les environnements propices au terrorisme. Ces efforts portent sur la promotion des droits de l'homme, la création d'une communauté inclusive qui englobe les groupes marginalisés, et le renforcement des partenariats public-privé.

La COVID-19 démontre clairement l'importance que revêt la coopération transnationale pour contrer les menaces transfrontières. Cette leçon s'applique également à nos efforts de lutte contre le terrorisme. Le temps est venu pour l'ensemble de la communauté internationale de s'unir contre le défi commun du terrorisme et de la criminalité organisée. La République de Corée continuera à travailler en étroite collaboration avec l'ONU pour un monde libéré de la menace terroriste.

**Annexe 44****Déclaration de M. Róbert Chatrnúch, Représentant permanent adjoint et Chargé d'affaires par intérim de la Slovaquie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé cet important débat sur la question des liens entre le terrorisme et la criminalité organisée. Je tiens également à remercier le Secrétaire général adjoint Vladimir Voronkov et la Directrice exécutive de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime, Ghada Fathi Waly, de leurs exposés très instructifs.

Ma délégation s'associe à la déclaration soumise par la Délégation permanente de l'Union européenne (voir annexe 27). J'aimerais faire quelques observations supplémentaires.

Il est essentiel que le Conseil de sécurité, en tant que principal organe chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, continue d'attacher la plus haute importance à la question de la lutte contre le terrorisme sous tous ses aspects, y compris les liens entre le terrorisme et la criminalité organisée, qu'elle soit transnationale ou nationale.

La République slovaque condamne le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, et contribue à la lutte contre le terrorisme, que ce soit à titre individuel ou en tant que membre de la communauté internationale. Nous réaffirmons l'obligation universelle de répondre à la menace mondiale du terrorisme. Pour que cette réponse soit efficace, elle doit être fondée sur l'analyse du modus operandi des terroristes, notamment leur coopération avec des groupes et des réseaux criminels en vue de favoriser, entre autres, le financement de leurs activités ou leurs déplacements.

La Slovaquie partage les préoccupations exprimées dans la résolution 2482 (2019), selon laquelle « les terroristes peuvent tirer profit d'activités relevant de la criminalité organisée, qu'elle soit nationale ou transnationale, comme source de financement ou d'appui logistique ». Ce fait a été systématiquement pris en compte dans l'approche nationale adoptée par la Slovaquie pour faire face aux menaces à la sécurité, y compris celles qui pourraient découler des liens malveillants entre le terrorisme et la criminalité organisée. La Slovaquie a pris des mesures tant programmatiques qu'institutionnelles.

En 2017, l'unité antiterroriste a été créée directement au sein de l'Agence nationale de lutte contre la criminalité (NAKA). Ce cadre institutionnel, qui profite de la structure intégrée de la NAKA, permet une coopération très étroite entre les différents départements spécialisés de la police slovaque, à savoir le crime organisé, la criminalité financière, la corruption, la criminalité liée à la drogue, le trafic d'armes à feu, etc. et leur indispensable interaction au quotidien. L'unité antiterroriste agit à la fois comme un organe de prévention et de répression des actes de terrorisme. Elle se concentre notamment sur la collecte de preuves et la détection des actes criminels liés au terrorisme, ainsi que sur l'évaluation des menaces terroristes sur le territoire slovaque.

La cellule de renseignement financier de Slovaquie est un autre outil institutionnel important qui a une utilité directe pour briser les liens entre le terrorisme et la criminalité. Cet organisme joue le rôle de bureau national central dans le domaine de la prévention et de la détection du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme.

Enfin et non des moindres, le Centre d'analyse de la sécurité nationale de Slovaquie est un autre rouage très utile de notre cadre institutionnel. Ses opérations fournissent chaque jour une vaste plateforme de participation et de partage de l'information à plus d'une demi-dizaine d'agences nationales sélectionnées, qui ont pour tâche principale de contrer les graves menaces à la sécurité de la Slovaquie et de ses citoyens, y compris les menaces découlant du terrorisme.

En ce qui concerne l'élément programmatique de l'approche nationale slovaque des liens entre le terrorisme et la criminalité organisée, il convient de mentionner les documents suivants et leurs examens périodiques. Le Plan d'action national de lutte contre le terrorisme (2019-2022) constitue un document stratégique, qui cherche également à créer les conditions pour le respect ultérieur de nos obligations internationales, y compris les accords bilatéraux et multilatéraux, les résolutions du Conseil de sécurité et les décisions des institutions de l'Union européenne en lien avec la lutte contre le terrorisme. Parmi les autres documents utiles, on peut citer le Plan d'action national de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération des armes de destruction massive (2019-2022) et les principes stratégiques pour la lutte contre la légalisation des produits du crime, la lutte contre le terrorisme et le financement de la prolifération des armes de destruction massive (2019-2024).

En conclusion, la Slovaquie estime qu'un cadre solide, sa mise en œuvre rigoureuse et une coopération internationale efficace peuvent contribuer de manière importante à prévenir et à combattre le fléau du terrorisme.

**Annexe 45****Déclaration de la Mission permanente de l'Espagne auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : espagnol]

Nous sommes reconnaissants à la présidence indonésienne du Conseil d'avoir organisé ce débat sur une question qui mérite une réflexion approfondie. L'Espagne s'associe à la déclaration soumise par la Délégation permanente de l'Union européenne (annexe 27).

Le lien entre le terrorisme et la criminalité organisée est discuté depuis longtemps. Récemment, on a pu constater une convergence et une coopération croissantes entre ces deux phénomènes, en raison notamment du fait que les groupes terroristes utilisent de plus en plus la criminalité organisée pour satisfaire deux grands objectifs, à savoir obtenir des fonds et assurer leur soutien logistique.

Cette convergence s'explique par plusieurs raisons : d'une part, le caractère transnational, la souplesse et l'adaptabilité de la criminalité organisée ; et d'autre part, l'évolution même des organisations terroristes, qui, de structures très centralisées et fermées, totalement distinctes des autres types de criminalité, sont passées à des réseaux décentralisés ayant de multiples ramifications avec la criminalité organisée ou les crimes de droit commun.

En Espagne, cette tendance a commencé à être observée après les attentats du 11 septembre 2001 à New York et surtout du 11 mars 2004 à Madrid, pour lequel les explosifs utilisés avaient été achetés à des criminels impliqués dans le trafic de drogue. L'analyse des activités terroristes depuis lors a confirmé cette tendance et montré qu'elle s'intensifiait, et dans notre cas, cela a conduit nos services de renseignement et de police à adapter leurs réponses avec deux objectifs principaux : d'une part, relier les enquêtes sur les deux phénomènes – terrorisme et criminalité organisée – et, d'autre part, partager les renseignements y relatifs.

C'est sur cette base qu'en 2014, le Centre de renseignement contre le terrorisme et la criminalité organisée (CITCO) est né de la fusion de deux organismes préexistants, à savoir le Centre de renseignement contre la criminalité organisée et le Centre de coordination de la lutte contre le terrorisme. Basé sur la structure des centres dits « de fusion », le CITCO rompt avec la séparation traditionnelle des organes chargés de lutter contre ces deux phénomènes. Entre autres résultats concrets, la création du CITCO a eu pour effet de relier les bases de données respectives, ce qui a permis de détecter des correspondances dans 14 % des enquêtes, principalement concernant des individus liés à des organisations terroristes impliquées dans le trafic de drogue et le blanchiment d'argent.

L'étape suivante a été l'adoption, en janvier 2019, de la nouvelle stratégie nationale contre le crime organisé et la grande délinquance, qui fait du lien entre la criminalité organisée et le terrorisme un de ses principaux domaines d'action. Entre autres mesures, elle encourage la création d'équipes d'enquête communes, composées d'unités de police spécialisées dans chacun de ces deux phénomènes, le perfectionnement des bases de données pour permettre de détecter très tôt les liens et l'échange d'informations au niveau international.

Ces mesures montrent clairement l'importance que l'Espagne attache au renforcement des enquêtes sur les liens entre la criminalité organisée et le terrorisme. Un effort conjoint plus important est indispensable au niveau international pour continuer à progresser dans ce domaine. À cet égard, nous estimons que des pas importants ont été franchis ces dernières années, avec notamment l'adoption l'année

dernière par le Conseil de sécurité des résolutions 2482 (2019) et 2462 (2019), qui permettent d'approfondir la discussion et l'analyse de cette question et fournissent une série d'outils très utiles pour continuer à aller de l'avant. Il faut maintenant poursuivre le débat et l'analyse de ces deux phénomènes afin d'améliorer l'utilisation des outils mentionnés dans ces résolutions.

Bien que des progrès notables aient été réalisés à cet égard, l'ampleur du problème et les preuves de plus en plus nombreuses de cette interdépendance qui existe entre les deux phénomènes nous obligent à poursuivre nos efforts pour renforcer la coopération et la collaboration au niveau international en mettant à profit toutes les possibilités qui s'offrent à nous. Le prochain examen de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies pourrait donc être une très bonne occasion de continuer à s'attaquer aux liens entre le terrorisme et la criminalité organisée, tout en maintenant l'objectif suprême que nous partageons tous, à savoir venir à bout du fléau du terrorisme.

**Annexe 46****Déclaration de la Mission permanente de Sri Lanka auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Sri Lanka félicite chaleureusement l'Indonésie pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'août, qui sera sans aucun doute très fructueuse étant donné les grandes compétences diplomatiques de la délégation indonésienne.

La complexité croissante et le caractère évolutif des liens entre le terrorisme et la criminalité organisée, en particulier en cette ère numérique, rendent le présent débat tout à fait opportun et pertinent. Comme l'observe le rapport du Secrétaire général consacré à cette question (S/2020/754), il est clair que la capacité des terroristes de s'appuyer sur la criminalité organisée, qu'elle soit nationale ou transnationale, en ligne ou hors ligne, peut exacerber la menace que le terrorisme fait peser sur la paix et la sécurité internationales.

Bien que des progrès aient été réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies depuis 2006, celle-ci s'est heurtée à de nombreux obstacles en raison de l'évolution du terrorisme et de l'extrémisme violent, du fait des possibilités créées par la mondialisation, de la facilité croissante avec laquelle les personnes et les biens peuvent circuler et du progrès rapide des technologies qui se traduit par des méthodes de communication, de transmission de messages et de transfert de fonds plus rapides. Même si le phénomène des combattants terroristes étrangers et le financement du terrorisme ne sont pas nouveaux, leur augmentation brutale et visible ces derniers temps, avec l'utilisation plus efficace des plateformes Internet par les entités terroristes, met au défi les capacités des gouvernements de faire reculer ces activités et de protéger et garantir la sécurité de tous ceux qui se trouvent à l'intérieur de leurs frontières.

Parallèlement, il existe toujours une relation symbiotique entre la criminalité organisée et le terrorisme. Les entreprises criminelles ont toujours été une source de financement pour les activités terroristes. L'évolution rapide des organisations criminelles transnationales et des groupes terroristes internationaux a donné lieu à des organisations hybrides, qui sont plus durables et mieux équipées, et posent des défis sans précédent aux forces de l'ordre.

Pendant près de 30 ans, notre pays a souffert de la brutalité du terrorisme, et par conséquent, nous ne sommes que trop conscients de la dévastation et des ravages qu'il provoque. L'organisation terroriste connue sous le nom de Tigres de libération de l'Eelam tamoul, qui existait à Sri Lanka avant de connaître une défaite militaire en 2009, disposait de nombreux réseaux internationaux et avait de nombreux liens avec la criminalité organisée, qui lui ont permis de mener des attaques suicides contre des civils, des responsables politiques et des opposants et de bombardier sans discernement des espaces civils et des infrastructures essentielles, ainsi que de mener une guerre contre l'État grâce à une guérilla terrestre bien développée, épaulée par des capacités maritimes, ainsi que par des capacités aériennes, quoique rudimentaires. Cette organisation bénéficiait de revenus réguliers provenant de diverses activités criminelles locales et transnationales, notamment la traite d'êtres humains, le trafic de migrants, de drogues, d'armes et d'espèces sauvages, la contrebande, les contrefaçons, l'extorsion de fonds auprès de membres de la diaspora ou auprès des habitants des régions où le groupe opérait en échange de protection, sans oublier les revenus générés par ses sociétés écrans basées dans des pays étrangers.

Les efforts déployés par le Gouvernement sri-lankais pour enrayer ces flux de financement, avec la coopération de pays amis, même s'ils se sont heurtés à des obstacles, ont eu des effets importants sur les moyens de subsistance du

groupe terroriste vers la fin du conflit. L'interdiction des Tigres de libération de l'Eelam tamoul – dans 32 pays – a largement contribué à prévenir l'accumulation de fonds internationaux à des fins de destructions sans motif à Sri Lanka. La liste de quelques sociétés écrans appartenant aux Tigres de libération de l'Eelam tamoul qui opéraient sous le couvert d'organisations caritatives et de développement s'est également révélée efficace en exposant les multiples facettes du financement du terrorisme, par l'entremise de la criminalité organisée et des activités criminelles, et les difficultés auxquelles se heurtent les services de maintien de l'ordre dans leurs efforts pour enrayer ces financements.

Ces réseaux internationaux des Tigres de libération de l'Eelam tamoul ont survécu à leur défaite militaire à Sri Lanka, et ont pris la forme d'autres organisations qui épousent la même idéologie de violence. Par conséquent, Sri Lanka est fermement convaincue que les membres de la communauté internationale doivent continuer à respecter la lettre et l'esprit des interdictions juridiques qui ont été promulguées, au lieu de se laisser guider par les dictats de leur politique nationale, comme on a malheureusement pu le constater. Cela est fondamental pour lutter contre le partenariat odieux entre les activités terroristes et la criminalité organisée.

Sur la base de ces expériences, Sri Lanka voudrait souligner qu'il importe de prendre conscience du fait que la criminalité transnationale organisée constitue une structure solide d'appui pour les terroristes et est directement liée au financement du terrorisme. À cet égard, notre pays a fait des progrès considérables s'agissant d'améliorer et de renforcer l'efficacité de son régime de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, grâce à l'adoption d'une législation nationale permettant la mise en œuvre des résolutions de l'ONU et du Conseil de sécurité relatives au financement du terrorisme. Ces efforts ont abouti à la radiation de Sri Lanka de la liste du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI) – qui définit la politique mondiale de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme – relative au respect des normes.

Il faut également faire davantage pour s'attaquer aux causes profondes de la radicalisation, notamment les injustices et les griefs réels ou ressentis comme tels par les jeunes. Nous observons une tendance à la hausse en matière de radicalisation chez les jeunes, qui sont les plus à risque d'être endoctrinés et d'être utilisés par des groupes terroristes en ce qui concerne l'extrémisme violent. Les attentats terroristes commis à Sri Lanka le dimanche de Pâques en avril 2019 ont montré que la radicalisation conduisant à l'extrémisme violent et à des attaques terroristes dévastatrices peut être observée non seulement chez des jeunes vulnérables et impressionnables, mais aussi chez des personnes instruites et autonomes au sein de la société. Les complexités présentées par la surveillance des préparatifs des activités terroristes dans cette nouvelle phase du terrorisme, ainsi que par le traçage de leur financement, comme en témoignent ces attentats, ont révélé la nécessité pour les services de police et de renseignement de réexaminer leurs protocoles et de renforcer leurs capacités et leur état de préparation, ainsi que la coopération régionale et internationale.

Pour éviter que des liens ne se créent entre les prisonniers détenus pour des infractions liées au terrorisme et ceux qui sont détenus pour d'autres infractions pénales, notamment celles liées au trafic de stupéfiants et à d'autres activités clandestines, il est urgent de réformer les structures carcérales pour qu'elles ne soient pas utilisées à des fins de recrutement et d'échange de connaissances. Dans ce contexte, Sri Lanka est actuellement en train de restructurer son système pénitentiaire et de former des agents en vue d'enrayer cette pratique. L'échange d'informations sur les meilleures pratiques serait utile dans ce domaine, pour permettre au système multilatéral de les rassembler et d'apporter son assistance.

Étant donné que Sri Lanka est une île qui sert de plaque tournante pour le transit maritime, nous restons vigilants et nous sommes engagés à faire en sorte que le territoire national ne soit pas utilisé pour des transactions illégitimes et illégales. Dans le cadre de la politique nationale du Gouvernement sri-lankais, intitulée « *Vistas of Prosperity and Splendour* », le démantèlement de toutes les structures qui appuient le terrorisme et l'extrémisme, la prévention de la criminalité et le développement d'un pays exempt de drogues ont été placés au premier rang des priorités nationales.

Sri Lanka a toujours participé aux initiatives de l'ONU en matière de lutte contre le terrorisme et continue de coopérer étroitement avec son dispositif antiterroriste. Nous voudrions saisir cette occasion pour remercier le Bureau de lutte contre le terrorisme pour son travail. Nous sommes convaincus que le Bureau contribuera à renforcer les capacités du système des Nations Unies et à améliorer la coordination et la cohérence en vue de la mise en œuvre équilibrée des quatre piliers de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies, avec la coopération des États Membres, conformément aux obligations qui sont les leurs. Le Sri Lanka compte poursuivre sa coopération avec le Bureau de lutte contre le terrorisme et se félicite de l'accent mis sur l'aide au renforcement des capacités des États Membres.

Il convient de saluer le travail de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) à Sri Lanka. Notre pays coopère efficacement avec le Programme mondial de lutte contre la criminalité maritime de l'ONUDC et a contribué à la création de son Forum de l'océan Indien sur la criminalité maritime. Sri Lanka, à la tête du Groupe de travail de l'Association des États riverains de l'océan Indien sur la sûreté et la sécurité maritimes, a travaillé en étroite collaboration avec l'ONUDC dans le cadre d'une série d'activités visant à réduire la criminalité maritime. Dans ce contexte, l'ONUDC coopère étroitement avec la marine sri-lankaise depuis 2016, en contribuant aux activités relatives au renforcement des capacités de la marine et des garde-côtes sri-lankais. Depuis 2019, la marine sri-lankaise, avec l'appui de l'ONUDC, a organisé six cours de formation sur les visites, l'arraisonnement, les fouilles et les saisies à Sri Lanka à l'intention des participants en provenance des États riverains de l'océan Indien. Ces dernières années, la quantité de drogues saisies par Sri Lanka et les autres États riverains de l'océan Indien a augmenté, notamment grâce à la coopération internationale.

Étant donné que le terrorisme et la criminalité organisée transcendent les frontières, il est indispensable de renforcer la coopération internationale en vue d'une détection plus rapide. Nous appelons au renforcement de l'échange d'informations, de technologies, de bases de données et de renseignements pour lutter contre cette menace mondiale. Il convient également de renforcer la coopération en matière de renforcement des capacités de lutte contre le terrorisme et la criminalité et en matière de formation pour ce qui est des compétences essentielles dans ce domaine.

Sri Lanka note que, malgré le soutien que suscite la nécessité de lutter contre le fléau du terrorisme, l'incapacité de s'accorder sur la définition du terme « terrorisme » continue de faire obstacle à la conclusion d'une convention globale sur le terrorisme international. Sri Lanka souligne que nous avons besoin d'un tel cadre juridique pour étayer les efforts que nous déployons collectivement pour détruire les sanctuaires, les flux financiers et les réseaux d'appui des terroristes. En tant que présidente du Groupe de travail sur les mesures visant à éliminer le terrorisme international, Sri Lanka attend avec impatience qu'un dialogue constructif réunisse tous les États, et appelle à faire preuve d'engagement et de détermination pour mener ces négociations à bon terme.

Sri Lanka condamne avec la plus grande énergie tous les actes de terrorisme qui, quels qu'en soient les motifs, constituent l'une des plus graves menaces contre la paix et la sécurité internationales. Il est impératif de combattre par tous les moyens le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Nous condamnons également avec la plus grande fermeté l'incitation à commettre des actes terroristes, et nous rejetons les tentatives qui cherchent à justifier ou glorifier ces actes.

Sri Lanka, qui est partie à 13 des principales conventions sur le terrorisme et la lutte contre le terrorisme, ainsi qu'à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, continue de participer activement aux efforts mondiaux déployés pour combattre l'odieux duo formé par le terrorisme et la criminalité organisée, et entend continuer d'appuyer les travaux dont s'acquittent l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité pour coordonner les efforts et établir des normes juridiques à cette fin.

**Annexe 47****Déclaration de la Mission permanente de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : français]

La Suisse remercie l'Indonésie d'avoir organisé ce débat public. Nous saluons le premier rapport du Secrétaire général (S/2020/754) sur les liens entre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée.

Les organisations terroristes et les réseaux criminels transnationaux exploitent et profitent de l'absence de bonne gouvernance et d'état de droit, de la porosité des frontières, des niveaux élevés de corruption, ainsi que de la faiblesse et de l'inefficacité des institutions démocratiques et de l'application de la loi. Ces conditions contribuent à exacerber les conflits armés et autres situations de violence, le terrorisme et la criminalité transnationale organisée s'épanouissant et se renforçant mutuellement.

Si les liens entre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée sont globalement reconnus, ils sont indéniablement complexes et diversifiés. Nous nous félicitons que cette question importante soit désormais inscrite à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Les efforts déployés au niveau mondial pour comprendre et lutter contre ces phénomènes et leur articulation doivent toutefois être renforcés. La Suisse aimerait souligner trois priorités dans ce but.

Premièrement, tous les efforts déployés pour lutter contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée doivent pleinement respecter le droit international, y compris les droits de l'homme et le droit international humanitaire. Ils doivent être conformes aux principes de légalité, de nécessité, de proportionnalité et de non-discrimination. Étant donné la convergence croissante entre le terrorisme et la criminalité organisée, les réponses de la justice pénale doivent tenir compte de ce lien et recourir aux méthodes opérationnelles et instruments juridiques qui ont démontré leur efficacité. La Suisse réitère l'appel lancé par le Secrétaire général aux États Membres pour qu'ils adoptent des approches fondées sur les droits de l'homme pour lutter contre ces crimes.

Deuxièmement, le Forum mondial de lutte contre le terrorisme représente une plateforme importante sur ce sujet. Avec le Nigéria, la Suisse copréside le groupe de travail sur la justice pénale et l'état de droit du Forum. Elle mène ainsi une initiative sur la réponse de la justice pénale aux liens entre le terrorisme, la criminalité transnationale organisée et la criminalité internationale. Un addendum aux Bonnes pratiques de La Haye sur les liens entre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme devrait être adopté en septembre prochain par le Forum. Il fournira des orientations et recommandations sur la manière de renforcer les approches de la justice pénale et d'améliorer la capacité des responsables de l'application des lois et des procureurs à détecter, enquêter et poursuivre les crimes qui se situent à la charnière du terrorisme et de la criminalité transnationale organisée, tout en respectant le droit international et en particulier les obligations en matière de droits de l'homme.

Troisièmement, il convient de s'attaquer à la corruption et au terrorisme de manière plus cohérente. La résolution 2482 (2019) est explicite sur le fait que le contre-terrorisme doit inclure la lutte contre la corruption. Nous demandons au Conseil de sécurité d'y consacrer davantage d'attention. Il est également nécessaire d'approfondir la recherche sur le lien entre les deux phénomènes afin de faire face aux risques de manière appropriée. C'est pourquoi la Suisse a travaillé avec le Royal United Services Institute pour analyser le lien entre la corruption, le terrorisme et

son financement. L'une des conclusions de ces travaux souligne l'importance de renforcer les approches de la justice pénale et l'application de la loi en la matière car la corruption, en exploitant les liens avec les groupes de criminalité organisée, favorise le financement du terrorisme.

Lorsque le terrorisme et la criminalité transnationale organisée se retrouvent, souvent les conflits armés et autres situations de violence s'intensifient. L'impact négatif sur la paix et la sécurité internationales est alors bien réel. Rompre ce cycle nécessite l'engagement de l'ensemble de la communauté internationale et nous appelons tous les États Membres et les Nations Unies à intensifier leurs efforts.

**Annexe 48****Déclaration de M. Mahmamin Mahmadaminov, Représentant permanent du Tadjikistan auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je voudrais tout d'abord féliciter l'Indonésie de son accession à la présidence du Conseil de sécurité et la remercier d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui sur le sujet très important des liens entre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée.

Le terrorisme international et la criminalité transnationale organisée continuent de faire peser de graves menaces sur la paix et la sécurité internationales. De plus, ils sapent les efforts régionaux et internationaux visant à assurer la stabilité, le développement économique et social et le respect des droits humains fondamentaux.

Nous estimons que des efforts doivent être axés sur l'élimination de l'infrastructure militaire du terrorisme international, ce qui priverait ainsi les terroristes d'un appui politique, militaire et, surtout, financier.

Conscient de la gravité de ces menaces, le Gouvernement de la République du Tadjikistan s'emploie à prendre des mesures résolues et complètes pour prévenir et combattre ces phénomènes. Parmi ces mesures figure l'adoption du Concept national de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et les armes de destruction massive pour 2018-2025.

Conformément aux directives du Groupe d'action financière sur les évaluations nationales du risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme, le Tadjikistan a procédé à une estimation de ce type au niveau national. Il en est ressorti que les méthodes utilisées pour blanchir les fonds générés par des activités illégales ont gagné en sophistication et que le volume de financement du terrorisme a augmenté. En plus des fonds monétaires, des technologies de pointe sont utilisées dans le financement du terrorisme.

Par ailleurs, notre évaluation indique que les crimes liés à la drogue sont désormais une source importante de fonds illicites, susceptibles de contribuer considérablement au financement du terrorisme. Le trafic de drogue, qui est l'un des moyens de financer le terrorisme et la violence, est un autre problème qui suscite de vives préoccupations dans la région et dans le monde entier. Lutter contre le trafic de drogue exige une action concertée et coordonnée aux niveaux régional et international. Une vaste coopération internationale reste nécessaire pour lutter contre les stupéfiants.

Pour relever ces défis, le Gouvernement de la République du Tadjikistan, en coopération avec l'ONU, l'Union européenne et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, a organisé l'année dernière une conférence de haut niveau sur la coopération internationale et régionale en matière de lutte contre le terrorisme et son financement par le trafic de drogue et la criminalité organisée.

Suite aux résultats de la conférence, la Déclaration de Douchanbé, dans laquelle les participants ont réitéré leur intention d'approfondir la compréhension des liens et des synergies entre les efforts déployés pour lutter contre le financement du terrorisme et ceux entrepris pour lutter contre le trafic de drogues et la criminalité organisée, y compris le commerce illicite de ressources naturelles, d'objets culturels ou d'armes et la traite des êtres humains, a été adoptée.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer que le Tadjikistan est prêt à engager un dialogue ouvert et constructif dans ce domaine.

Une fois encore, Monsieur le Président, veuillez accepter mes sincères félicitations pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Je vous souhaite, à vous et à votre équipe, beaucoup de succès dans la réalisation de vos nobles engagements.

## Annexe 49

### **Déclaration de la Mission permanente de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Le lien entre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée est une question cruciale mais longtemps négligée. Il est évident que cette question a pris une importance cruciale grâce à l'adoption en 2019 de la résolution 2482 (2019), qui a fait date. Cette résolution fournit un cadre essentiel aux efforts internationaux visant à relever ce défi.

À cet égard, nous nous félicitons du rapport du Secrétaire général sur les mesures prises par les États Membres et les entités signataires du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme, pour traiter la question des liens entre terrorisme et criminalité organisée (S/2020/754). La Turquie fait partie des pays qui ont apporté une contribution substantielle à ce travail important.

Depuis des années, la Turquie est à l'avant-garde de la lutte contre les organisations terroristes aux idéologies très diverses, qu'il s'agisse de Daech, d'Al-Qaïda, du Parti des travailleurs du Kurdistan – Unités de protection du peuple kurde ou de l'organisation terroriste Fethullah Gülen. Quelles que soient leurs idéologies, ce qui les relie tous, c'est qu'ils tirent profit d'un large éventail d'activités criminelles.

Il est clair que la criminalité transnationale organisée n'est pas limitée par les frontières nationales. À mesure que le monde devient plus interconnecté grâce aux progrès du commerce mondial et du commerce électronique, le domaine dans lequel ces organisations criminelles trouvent de nouvelles opportunités s'élargit également.

Ces organisations ne se limitent plus aux activités telles que le trafic de drogue, d'armes ou d'êtres humains. Elles ont recours à des activités plus complexes et plus subtiles, comme le trafic d'objets d'art, de biens culturels et d'espèces sauvages. Elles bénéficient largement de l'utilisation des cyberoutils et des cyberplateformes, en particulier pour les activités de financement, de propagande et de recrutement. En raison de la variété et de la complexité accrues de ces activités, la communauté internationale doit être plus vigilante et plus agile que jamais pour y faire face.

Comme nous l'avons expliqué en détail lors de la préparation du rapport du Secrétaire général, la Turquie a mis en place toute une série de mesures juridiques et administratives pour prévenir, détecter et contrer les liens entre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée. La Turquie est partie à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et à ses trois protocoles ainsi qu'à la Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime.

La loi de 2013 sur la prévention du financement du terrorisme a introduit un certain nombre de mesures, notamment le gel des avoirs, des sanctions et des pénalités pour les activités de contrebande.

En tant que membre du Groupe d'action financière, la Turquie examine régulièrement, et révisé si nécessaire, sa législation et ses pratiques administratives afin de se conformer pleinement aux recommandations du Groupe.

Le Comité d'enquête sur les crimes financiers, le MASAK, cellule nationale de renseignement financier de la Turquie, apporte une contribution importante aux travaux du Groupe Egmont, une plateforme internationale d'échange d'informations entre les cellules nationales de renseignement financier.

Grâce à ses solides capacités de répression et de contrôle douanier, la Turquie apporte une contribution essentielle aux efforts internationaux visant à prévenir, détecter et perturber le trafic international de drogue.

Enfin et surtout, en plus de nos efforts bilatéraux, nous avons établi des partenariats étroits, opérationnels et fructueux, avec des acteurs internationaux tels qu'INTERPOL et Europol. Nous apportons notre soutien et contribuons au précieux travail de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour faire avancer ses travaux.

Les perturbations causées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) ont inévitablement touché les groupes terroristes et criminels. Toutefois, cela ne les a pas dissuadés de chercher de nouvelles façons de fonctionner et de poursuivre leurs activités.

Un certain nombre de rapports de l'ONU soulignent que ces groupes ont orienté leurs activités vers des plateformes en ligne. À cet égard, la communauté internationale ne doit pas céder à la complaisance dans sa lutte collective contre les activités terroristes et criminelles. Au contraire, nous devrions être plus réactifs et innovants face à l'évolution du mode de fonctionnement et des interactions entre les organisations terroristes et les organisations criminelles.

Comme l'indique le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la résolution 2482 (2019),

« La capacité des terroristes de s'appuyer sur la criminalité organisée [...] peut exacerber la menace que le terrorisme fait peser sur la paix et la sécurité internationales. » (*S/2020/754, par. 105*)

Conformément à cet accord, la Turquie s'est engagée à lutter efficacement contre le terrorisme et les activités criminelles. À cette fin, nous restons déterminés à interrompre tous les efforts qui aident ces organisations à prospérer. Les résolutions du Conseil de sécurité, à commencer par la résolution 2482 (2019), nous fournissent le cadre et les orientations nécessaires pour prévenir les interactions entre ces groupes. À cet égard, la Turquie est fermement résolue à continuer de mettre pleinement en œuvre ces résolutions.

Nous continuerons également à être un partenaire solide pour surmonter les défis redoutables découlant du lien entre le terrorisme et les activités criminelles. Pour obtenir des résultats solides dans ce combat commun, nous avons plus que jamais besoin d'une véritable coopération internationale.

## Annexe 50

### **Déclaration de la Mission permanente de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

L'Ukraine remercie l'Indonésie d'avoir organisé le présent débat public sur les liens entre le terrorisme international et le crime organisé.

Le terrorisme, alimenté par les causes profondes de la radicalisation et de l'extrémisme violent, tisse des liens toujours plus étroits avec la criminalité organisée, la traite des personnes et le trafic de drogues et d'armes, ainsi qu'avec la corruption. Le dénominateur commun entre les groupes terroristes et criminels est que leurs activités ne sont pas limitées à une région ou un État spécifique ; au contraire, ils ont des ambitions expansionnistes et sont dotés d'un vaste programme de développement. Jusqu'à présent, la communauté internationale a été exposée à des menaces en constante évolution provenant de ce que l'on appelle l'alliance du crime et de la terreur, avec des méthodes et tactiques plus sophistiquées, notamment s'agissant du financement de la criminalité transnationale. À cet égard, l'Ukraine prend note du rapport conjoint présenté par le Secrétaire général en application de la résolution 2482 (2019) sur les liens entre terrorisme et criminalité organisée (S/2020/754). L'Ukraine fait partie des États qui ont contribué à ce rapport en partageant leurs propres expériences dans la lutte contre ce phénomène aux niveaux national et international.

Parmi les facteurs permettant aux groupes terroristes et criminels de rester actifs et ambitieux, on peut citer l'utilisation abusive des progrès technologiques et des innovations en matière de communication ; des frontières peu contrôlées ; les défis complexes liés au retour et à la relocalisation des combattants terroristes étrangers des zones de conflit ; un manque de stratégies efficaces pour contrer la propagande hostile et le recrutement ; et l'insuffisance des mesures de poursuite et de sanction mises en place pour ceux qui apportent un financement ou un autre soutien aux activités terroristes et criminelles sous quelque forme et par quelque méthode que ce soit.

Il reste donc essentiel de garantir la mise en œuvre effective de tous les instruments internationaux en vigueur pour lutter contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, à savoir la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme, la Convention des Nations unies contre la corruption ainsi que les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies et les normes et recommandations du Groupe d'action financière. L'Ukraine tient à réaffirmer l'importance de la Convention contre la criminalité transnationale organisée et de ses protocoles dans la lutte contre les formes existantes et émergentes de criminalité transnationale organisée, notamment les vols à main armée, les enlèvements contre rançon, le blanchiment d'argent et la corruption. Par ailleurs, comme l'Ukraine accorde la plus grande attention à la question de la lutte contre la traite des êtres humains, puisque ces crimes sont souvent transnationaux, elle peut en outre s'attaquer au rôle des terroristes dans la traite des êtres humains, le trafic de migrants et les transferts illicites d'armes à feu. La lutte contre ces crimes nécessite des efforts communs et la coordination des activités respectives des pays.

C'est pourquoi l'Ukraine est favorable à la mise en place d'un mécanisme d'examen de l'application de la Convention et des Protocoles s'y rapportant. Nous estimons que tout mécanisme qui serait adopté doit être transparent, efficace, non intrusif et impartial, tout en visant notamment à contribuer à la mise en œuvre effective des dispositions de cet instrument.

En outre, il est urgent de trouver d'autres mesures efficaces pour contrer les tendances du terrorisme et de la criminalité organisée qui ne cessent d'évoluer. En particulier, ayant été impunément intégrés dans la politique de certains États, le terrorisme et ses composantes criminelles conduisent à des violations sanglantes du droit international, y compris des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité. L'Ukraine continue de faire l'expérience de telles conséquences dans sa lutte contre l'agression hybride de la Russie, qui dure maintenant depuis plus de six ans.

Les rapports de la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et de la mission de surveillance des droits de l'homme en Ukraine confirment le flux ininterrompu de munitions, d'armes et de combattants en provenance de la Fédération de Russie dans les territoires temporairement occupés de l'Ukraine. Ces moyens militaires sont livrés soit ouvertement, soit sous couvert de prétendus convois humanitaires. Avec cet appui et d'autres formes de soutien de la Russie, près de 13 000 personnes ont été tuées dans le Donbass, tandis que près de 1,45 million de personnes ont été contraintes de quitter leurs foyers.

Dans la Crimée occupée temporairement, l'État agresseur discrédite les efforts internationaux, y compris ceux du Conseil de sécurité, pour lutter contre le terrorisme en lançant de fausses accusations d'activités terroristes et en condamnant illégalement des personnes innocentes. Les autorités d'occupation russes viennent de fabriquer de toutes pièces les affaires dites de Hezb e-Tahrir contre des militants de Crimée et des journalistes civils, bien que personne ne soit lié à un crime reconnaissable ni même à la planification d'un tel crime. Depuis 2014, la Russie utilise sa législation sur le « terrorisme » pour exercer une pression systématique sur les Tatars de Crimée et pratiquer une politique de répression constante fondée sur des motifs religieux, ethniques et politiques.

Sachant que l'extrémisme islamique n'a jamais fait partie de l'histoire de la péninsule de Crimée avant son occupation actuelle par la Russie, la fréquence avec laquelle les autorités d'occupation se servent de cette accusation pour justifier leurs perquisitions, détentions et mesures punitives musclées suggère fortement que c'est un prétexte à des pratiques discriminatoires, en violation flagrante de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.

Ces faits et d'autres concernant des violations du cadre juridique international prouvent à l'envi qu'il ne suffira pas de lutter contre les activités de groupes et d'individus terroristes si le problème du terrorisme d'État n'est pas traité de manière efficace et globale. La stratégie politique moderne de la Fédération de Russie consiste à rejeter la faute sur d'autres, à se livrer à la manipulation, à faire de la propagande, à s'ingérer dans les affaires intérieures d'autres États, à alimenter des conflits internationaux par la fourniture d'armes et le financement du terrorisme et à tuer des civils, notamment parmi le personnel médical.

C'est pourquoi la nécessité de faire répondre de leurs actes non seulement les individus et les organisations, mais aussi les États responsables d'avoir organisé, financé ou soutenu des activités terroristes de toute autre manière est une question qui doit être dûment traitée. Les sanctions imposées à l'État agresseur doivent être maintenues et renforcées. Par conséquent, la seule option pour la levée des sanctions est l'arrêt complet des violations continues du droit international, y compris l'agression armée, l'occupation et les violations des droits de l'homme. Les activités criminelles transnationales, dont le terrorisme, doivent non seulement être condamnées, mais également efficacement combattues et punies.

**Annexe 51****Déclaration de M. Ameirah Obaid Mohamed Obaid Alhefeiti, Chargé d'affaires des Émirats arabes unis auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Les Émirats arabes unis remercient l'Indonésie d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui. Nous remercions également les intervenants d'avoir mis en évidence plusieurs points critiques liés à la discussion d'aujourd'hui.

Les Émirats arabes unis restent préoccupés par le lien croissant entre la criminalité organisée et le terrorisme, en particulier en cette période difficile. Comme le souligne le vingt-sixième rapport de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions, les groupes terroristes « s[e] servent [de la pandémie] pour diffuser leur propagande et lever des fonds » (*S/2020/717, résumé*). Le rapport indique également que certains de ces groupes ont utilisé le confinement pendant la pandémie pour augmenter les fouilles illégales et les vols sur les sites archéologiques dans les zones de conflit. Qui plus est, les terroristes continuent de collecter des fonds par le biais du blanchiment d'argent, de la traite des personnes, du trafic des armes, de la drogue et des ressources naturelles, des enlèvements et de l'extorsion.

L'année dernière, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2482 (2019), sur les liens entre la criminalité organisée et le terrorisme. Nous avons coparrainé cette résolution, parce que nous sommes fermement convaincus que nos efforts pour éliminer le terrorisme international ne peuvent réussir sans tarir toutes les sources de financement, y compris la criminalité organisée. Pour atteindre cet objectif, les Émirats arabes unis recommandent à la communauté internationale de redoubler d'efforts dans les quatre domaines suivants.

Premièrement, nous devons renforcer nos cadres juridiques et mettre en œuvre les résolutions pertinentes de l'ONU qui traitent du terrorisme et de la criminalité transnationale organisée. Les lois ne fonctionnent que si les États les appliquent en menant des enquêtes et en engageant des poursuites. Pour leur part, les Émirats arabes unis continuent d'actualiser leurs cadres juridiques et de renforcer les efforts des organes chargés de l'application de la loi pour combattre et criminaliser le financement du terrorisme. Les Émirats arabes unis ont également mis en œuvre les dernières recommandations du Groupe d'action financière pour consolider leur système de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Par ailleurs, les Émirats arabes unis réaffirment que le système des Nations Unies doit demander des comptes aux États Membres qui financent le terrorisme, lorsque cela se produit, en particulier si ces actes violent les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et leurs obligations au regard de la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme.

Deuxièmement, nous devons renforcer la capacité des gouvernements, du secteur privé et des institutions concernées à lutter contre les menaces du terrorisme et de la criminalité organisée. Cela exige la mise à disposition de ressources humaines, financières et logistiques, en particulier dans les régions et pays touchés. Les groupes terroristes et criminels s'adaptent en permanence, et nous devons faire de même pour perturber et démanteler les réseaux de trafic, en plus de renforcer les capacités de contrôle aux frontières.

Les cellules de renseignement financier des Émirats arabes unis disposent de la formation et de l'équipement nécessaires pour analyser les transactions suspectes et mener les enquêtes voulues. La Banque centrale des Émirats arabes unis dispense également une formation à la lutte contre le blanchiment d'argent aux niveaux national et régional, en plus de mettre en œuvre des mesures spécifiques visant à faire

face aux nouveaux défis du financement du terrorisme. Nous avons également lancé le programme « goAML » de lutte contre le blanchiment d'argent, dont l'objectif est de recueillir et d'analyser des informations financières afin de lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, en coopération avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Ces efforts conjugués ont permis de perturber le financement des groupes extrémistes dans le système financier des Émirats arabes unis et à l'intérieur de leurs frontières.

Troisièmement, nous encourageons une plus grande coopération aux niveaux local, régional et international. Les menaces transnationales exigent des efforts collectifs. Par exemple, les Émirats arabes unis entretiennent une coopération étroite avec le secteur privé et les institutions caritatives et à but non lucratif du pays. Au niveau régional, les Émirats arabes unis sont l'un des pays fondateurs du Groupe d'action financière pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, le membre associé du Groupe Egmont qui joue un rôle important dans l'échange d'informations entre les cellules de renseignement financier pour lutter contre le financement du terrorisme dans la région. Au niveau mondial, les Émirats arabes unis ont travaillé avec la France et l'UNESCO pour établir l'Alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones de conflit afin d'empêcher la destruction et le trafic illégal de biens culturels par des groupes terroristes.

Nous soulignons qu'il n'existe pas de solution universelle. Nous encourageons les stratégies qui tiennent compte du contexte singulier de chaque pays ou région afin de s'attaquer efficacement aux liens entre la criminalité organisée et le terrorisme. Cela nécessite des recherches approfondies et la participation des acteurs régionaux.

Pour terminer, les Émirats arabes unis soutiennent fermement la poursuite des efforts visant à comprendre la nature et la portée des liens entre le terrorisme et la criminalité organisée. Nous continuerons à travailler avec nos partenaires pour faire face à ces menaces communes et maintenir la paix et la sécurité internationales.

---